

Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Vol. 16 | ÉTÉ 2023 | 6.00 €



**LES GRANDS
DÉFIS DE L'UNION
EUROPÉENNE**

L'analyse de
la fondation
Robert-Schuman



DOSSIER SPÉCIAL

PROTECTION SOCIALE À L'ÉTRANGER

Comment partir en toute sécurité

Couverture santé en Europe et dans le monde
Assurances complémentaires
Cotisations et épargne retraite...

**FRANÇAIS
AU CANADA**

L'immigration
contre le déclin
démographique

EMPLOI

Eures, les clés de la
mobilité européenne

**FRANÇAIS
AU VIETNAM**

De nouveaux axes
de coopération

EN PARTENARIAT AVEC

franceinfo:



**FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR**

M 02525 - 16 - F: 6,00 € - RD





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CAMPUS
FRANCE

RENDEZ-VOUS

EN

FRANCE

Skills & Friends for life

Galerie Rollin
Escalier C



ÉDITO

Partir couvert

Souvent décriée, l'Union européenne est aussi à l'origine d'importantes avancées qu'il est toujours bon de rappeler. Notre dossier sur la protection sociale revient notamment sur l'une d'elles, à savoir la coordination des systèmes de sécurité sociale et ses répercussions concrètes au quotidien.

En matière de couverture santé par exemple, la carte européenne d'assurance-maladie, qui aura vingt ans l'année prochaine, facilite grandement l'accès aux soins dans le cadre d'un séjour de courte durée. Et en cas d'installation dans un autre pays de l'Union, l'harmonisation des régimes offre à ses ressortissants – auxquels il faut ajouter l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse dans le cadre des règlements européens – une garantie de prise en charge très appréciable en cas de pépin, même si chaque pays conserve des particularités, au niveau du coût des actes par exemple. En dehors de l'Europe, une quarantaine d'accords bilatéraux de sécurité sociale ont été signés entre la France et des pays tiers, mais certains d'entre eux excluent la prise en charge des soins ; c'est par exemple le cas aux États-Unis.



© Stéphane de Bourgies

Autrement dit, il est vraiment indispensable d'être au clair sur sa couverture santé à l'étranger, plus encore lorsqu'on y vit et quel que soit son âge. Rappelons que la Caisse des Français de l'étranger permet de bénéficier de la continuité de ses droits à la sécurité sociale française, y compris pour les cotisations retraite, autre aspect important de l'expatriation que nous abordons dans nos pages.

Dans un univers très concurrentiel, les assurances complémentaires proposent aussi des garanties complètes – dont le transport médicalisé d'urgence, l'hospitalisation, le rapatriement... – qui permettent de faire face aux pires coups durs. Pour

avoir négligé ces aspects, certains de nos compatriotes ont parfois dû déboursier des sommes folles pour leurs soins d'urgence à l'étranger. À chacun de bien évaluer ses besoins en tenant compte du risque sanitaire de sa destination, en faisant jouer la concurrence entre tous ces acteurs et, le cas échéant, en négociant sa formule de protection « à la carte ». Malgré la canicule, tel sera donc le message de ce numéro d'été : partez bien couvert !

Jean-Pierre Pont

Retrouvez-nous sur notre site et abonnez-vous à notre newsletter gratuite :
www.francaisaetranger.fr

Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Français à l'étranger est édité par TDME, 11 bis, rue Portalis, 75008 Paris. SAS au capital social de 110.950 €. RCS Paris 798 269 726. Numéro de commission paritaire : 0520 I 93671.

Bureau de Montréal :
Journal des Français à l'étranger, 1455 rue Drummond Bureau 2B
Montréal QC H3G 1W3 (CCIFC). 514-529-0571.

Bureau Asie :
Nicolas Balthazar.
nicolas.balthazar@francaisaetranger.com

CCI France/Vietnam,
186 Nguyen Van Huong.
Le Square, Thao Dien,
HCMC.
Tél. : + 84 (0) 28 38258625.

Bureau Brésil :
Victor Bielly.
victor.bielly@francaisaetranger.com
Rua 05, Chácara 10/12,
Altiplano Leste - Lago Sul,
Brasília - DF, 71680-396.
Tél. : +55 61 9566-4252 /
+33 6 25 56 30 87.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Pont.
jpp@francaisaetranger.fr
Tél. : 07.71.70.78.54.

Rédaction et coordination :
Laetitia Dive.
laetitia.dive@francaisaetranger.com

Rédaction :
Didier Bras,
Nora Es-salhi,
Paul Giardino,
Emmanuel Langlois,
Leena Lecointre,
Bastien Lespert.

Secrétariat de rédaction :
Didier Bras.

**Direction artistique
et maquette :**
Grand National Studio.

Directeur du digital :
Mathieu Clément.
mathieu.clement@francaisaetranger.com

Cheffe de publicité :
Sophie Prieto.
sophie.prieto@francaisaetranger.com

Photo de couverture :
© wavebreakmedia /
Shutterstock.com

Impression : CEE.





© Monkey Business Images

45



© Pixel-Shot

18



© Melinda Nagy

36

08 Actus

Les infos qu'il ne fallait pas manquer

14 Événement

Les trophées CCI France International 2023

16 À la une

Fondation Robert-Schuman

18 Français au Canada

18 Vivre et travailler au Québec

20 La belle maturité de l'OFQJ

22 Une terre promise pour les professionnels français de la gastronomie

23 Les chiffres des nouveaux résidents au Canada

24 Du changement dans le programme Entrée Express

26 L'Alberta passe au vert

28 Français au Vietnam

28 Emmanuelle Pavillon-Grosser, consulate générale de France

30 La CCI France Vietnam, le partenaire incontournable

31 French Tech : une approche horizontale et inclusive

32 Parfums d'aventure

32 Français du monde, la chronique de Franceinfo

36 Europe

36 Eures, fer de lance de la mobilité professionnelle

40 Jean Peyrony, Mission opérationnelle transfrontalière

41 Suisse, Allemagne, Luxembourg : les frontaliers témoignent

45 Dossier protection sociale

45 Assurance santé : le bon réflexe

48 Carte européenne d'assurance-maladie, la garantie sécurité

50 Armelle Beunardeau, directrice du Cleiss

54 Que faut-il savoir avant son départ ?

56 Les nouveaux défis de la CFE

57 Situation d'urgence : témoignage

58 Vivre sa retraite à l'étranger

60 Retraite en Europe

62 Épargner pour ses vieux jours

64 International SOS, une référence mondiale

65 Nomades numériques : comment voyager en toute liberté

66 Stagiaires, apprentis, VIE : quelle protection sociale ?

**PROCHAIN
DOSSIER
DESTINATION
DU JFAE :
LES ÉMIRATS
ARABES UNIS**

... sans oublier vos rubriques habituelles : Français au Canada et au Vietnam.



**FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR**



EMMANUELLE BASTIDE

8 MILLIARDS DE VOISINS

DU LUNDI AU VENDREDI À 10H10 TU

Emploi des jeunes, entrepreneuriat, créativité, urbanisation, relations hommes/femmes : comment évoluent les modes de vie et les sociétés dans le monde ?

À (ré)écouter sur rfi.fr





© Miha Creative

PROMOUVOIR LA FINANCE DURABLE, AVEC LAPLACE

Comment donner du sens à son épargne ?

L'investissement vertueux dans des fonds à impact présuppose non seulement la disponibilité de véhicules d'investissement, mais aussi la pleine et entière conscience des conseillers financiers, acteurs majeurs de l'éducation financière environnementale. C'est en ce sens que Laplace contribue et contribuera à la promotion de la finance durable.

La finance est le levier indispensable à l'économie, car elle constitue le mécanisme nécessaire à son fonctionnement. Aujourd'hui, la finance se doit, aussi, d'être le moteur permettant l'utilisation optimale de nos ressources naturelles qui s'épuisent. Les entreprises, comme les particuliers, sont incités à ce que leurs épargnes puissent être utilisées en ce sens. Le concept de finance durable apparaît alors et peut-être compris comme l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme. Elle recouvre traditionnellement 3 concepts :

- la finance solidaire,
- la finance socialement responsable,
- la finance verte.

Les circuits financiers permettant de collecter les capitaux disponibles détenus par les ménages doivent fléchir ces capitaux vers des agents économiques considérés comme vertueux. Ainsi, les

conseillers en gestion de patrimoine, sont activement appelés à participer à cette meilleure orientation de l'épargne des ménages vers le financement d'investissement ayant un impact positif pour tous. L'utilité sociétale de l'excédent des ressources prend un sens tout particulier dans le contexte actuel de transition énergétique.

Si la crise de 2008 a non seulement mis en lumière l'opacité et la complexité de certains montages financiers (titrisation de créances hypothécaires dites « subprimes »), elle a également fait apparaître la volonté de donner du sens à la finance en la rendant plus responsable et transparente.

L'ensemble des initiatives post crise des subprimes a abouti en 2015 à l'adoption par l'ONU des 17 objectifs de développement durable que les entreprises sont fortement incitées à respecter afin de prendre en compte l'impact social, sociétal et environnemental de leurs actions.

L'ISR : l'application des principes de développement durable au service des placements financiers

Des critères extra-financiers sont ainsi pris en considération dans l'analyse des sociétés au sein desquelles les acteurs financiers investissent. Les objectifs de développement durable sont au cœur d'un programme de développement qui doit constituer, à l'horizon 2030, un modèle commun de Paix, de Prospérité, pour la Planète et sa Population dans le cadre d'un Partenariat mondial. Il s'agit des « 5P » des objectifs de développement qui complètent le processus de négociation internationale sur le réchauffement climatique ayant abouti à l'Accord de Paris en 2015 (COP21).

Le sujet est majeur : concilier la performance financière avec le respect de l'environnement, le bien-être des salariés (dialogue social, formation, etc.) et les bonnes pratiques de gouvernance (transparence de la rémunération des dirigeants, lutte

contre la corruption, féminisation des conseils d'administration, etc.).

L'Investissement Socialement Responsable, dit «ISR», tient ainsi compte non seulement des enjeux de rentabilité mais aussi des préoccupations environnementales et sociétales. L'application des principes de développement durable aux placements financiers se matérialise par l'ISR. L'impact environnemental visant à la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique est analysé pour la sélection des titres de sociétés (actions) ou pour les obligations qu'elles peuvent émettre. À la lumière de ces prismes, la finance devient ainsi plus responsable et verte. Dans la pratique, la matérialisation de la sélection des investissements répondant aux exigences de la finance durable repose sur 3 axes :

- **L'exclusion de certaines entreprises** en raison de la nature ou de la thématique de leurs activités (énergies fossiles, armes à feu, tabac, etc.).
- Au-delà de la stratégie d'exclusion, **une démarche positive de sélection des entreprises** qui privilégient celles qui sont les mieux notées au regard des critères ESG au sein de leur secteur d'activité constitue l'approche dite «*best in class*».
- Une thématique positive vise à privilégier des entreprises travaillant dans **un secteur favorisant des pratiques vertueuses**, telles que les énergies renouvelables, l'eau, la captation du carbone, le traitement des déchets, la santé, etc.

Un règlement européen dit SFDR

Le 10 mars 2021, est entré en application le règlement européen dit «SFDR» (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur financier. Ce règlement, a un double objectif :

- harmoniser et renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs commercialisant des produits financiers ou prodiguant des conseils sur ces produits;

- Mesurer l'impact et la politique durable de ces investissements.

Sans attendre l'application du règlement, la Loi Pacte, applicable depuis le 1er octobre 2019, a imposé aux compagnies d'assurance l'obligation de proposer un support présentant un caractère durable sur les produits d'investissements assurantiels commercialisés. Par ailleurs, l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, a demandé aux assureurs et gestionnaires d'actifs

français de publier annuellement des informations sur l'intégration des critères ESG dans leur politique d'investissement.

Les nouvelles obligations SFDR adoptent une approche dite de «double matérialité». D'une part, les acteurs des marchés financiers doivent fournir des informations sur l'approche des risques en matière de durabilité. Ces risques correspondent à des événements, aux situations liées aux facteurs de durabilité qui peuvent avoir des impacts négatifs sur la valeur des investissements. D'autre part, le règlement SFDR crée des exigences de transparences sur ces incidences négatives en matière de durabilité. C'est ainsi qu'en tant que conseiller en gestion de patrimoine, Laplace a l'obligation de publier des informations sur l'intégration des risques de durabilité dans les conseils prodigués à sa clientèle.

Des produits financiers classés selon une nouvelle typologie

Concrètement, une nouvelle typologie classe ces produits financiers en 3 catégories de produits, différents selon leur contribution à la durabilité :

- Les produits relevant de «l'article 6» intègrent des considérations relatives aux risques environnemental, social et de gouvernance, financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement mais ne satisfont pas aux exigences supplémentaires applicables aux produits relevant des «articles 8 ou 9». Les fonds de «l'article 6» sont sans ambition en matière de durabilité.
- Les produits dits de «l'article 8» promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociétales. Les fonds doivent avoir pour objectif la durabilité mais ne sont pas soumis à des critères contraignants. Ils doivent fournir des informations claires sur leur politique d'investissement durable et sur la façon

dont ils prennent en compte les critères ESG dans leur processus de sélection de titres.

- Enfin, pour le niveau le plus exigeant, dit de «l'article 9», ils doivent fournir des informations détaillées sur la façon dont ils intègrent les critères ESG dans leur processus de sélection ainsi que dans leur résultat de politique d'investissement durable.

Selon l'Autorité des Marchés Financiers, fin 2021, un cinquième des 10 600 fonds français commercialisés promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (fonds dits «article 8») ou revendiquent un objectif d'investissement durable (fonds dits «article 9»). Les fonds article 8 comptent à eux-seuls pour 19 % du marché en nombre et 47 % des encours gérés. Cette catégorie SFDR représente la quasi-totalité de l'actif net des fonds monétaires et près de 50 % de l'encours des fonds actions et obligataires français.

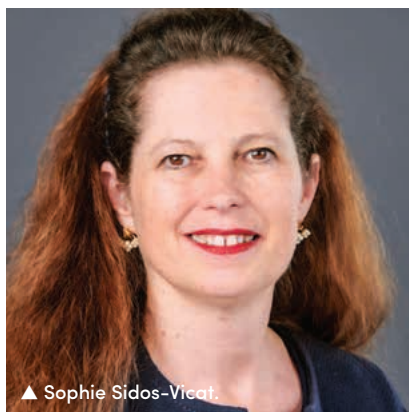
Les fonds article 9 représentent 2 % du nombre et 3 % de l'actif net total des fonds français. Ces fonds sont davantage représentés parmi les fonds actions.

Deux tiers des sociétés de gestion étudiées ne déclarent aucun fonds article 8 ou article 9.

Le renforcement des exigences européennes en matière de durabilité des fonds d'investissement dans la réglementation SFDR et notamment les contraintes attachées aux fonds dits «article 9» risque de nuire à la raison pour laquelle la réglementation a été fixée: les critères sont si exigeants qu'un mouvement de déclassification pourrait apparaître. Mi-janvier 2023, seulement 3,2 % des fonds sont considérés comme «article 9» contre 4,3 % fin septembre 2022 (source: Morningstar).

Pour en savoir plus :
www.laplace-groupe.com





▲ Sophie Sidos-Vicat.

Une nouvelle présidente au sein des conseillers du Commerce extérieur de la France

Sophie Sidos-Vicat a officiellement succédé à Alain Bentéjac au terme de l'assemblée générale du 29 juin dernier. Elle est la première femme à occuper ce poste. La vice-présidente du groupe Vicat – entreprise spécialisée dans le ciment et implantée dans douze pays – est nommée pour trois ans à la tête de cette instance qui regroupe 4 500 chefs d'entreprises, tous désignés par le Quai d'Orsay.

Leur rôle ? Développer le commerce extérieur de la France en accompagnant les entreprises, en conseillant le gouvernement et en promouvant l'attractivité de la France à l'étranger.

Dans le communiqué annonçant sa nomination, la nouvelle présidente du CCEF a précisé qu'elle souhaite soutenir en particulier les projets de réindustrialisation de la France et s'appuyer sur « l'excellence française » pour faciliter les démarches internationales des entreprises. Elle compte également développer le partenariat des CCE avec Business France pour soutenir la « future génération de l'export », incarnée notamment par les jeunes qui partent effectuer un volontariat international en entreprise (V.I.E.).



© Smit Lu

Tout savoir sur le numéro d'Insee pour les Français de l'étranger

Depuis 2022, tous les Français de l'étranger nés après 1970 ont été immatriculés par l'Insee. Ils disposent désormais d'un numéro d'inscription au Répertoire national d'identification des personnes physiques.

« L'Insee (...) a fait procéder en 2022 à l'immatriculation systématique de toutes les personnes de nationalité française nées à l'étranger après 1970. Ces personnes disposent ainsi désormais d'un numéro d'inscription au Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) utilisable en cas de besoin. » Voilà ce qu'indiquait Bercy le 18 avril 2023 dans sa réponse à Frédéric Petit, député de la 7^e circonscription des Français établis hors de France.

Ce dernier avait interrogé fin février le gouvernement sur la possibilité d'attribuer à tous les Français de l'étranger un numéro Insee « dès la déclaration au consulat » afin de faciliter leurs démarches, « notamment dans le cas d'un service civique ou d'une inscription dans une université française ». Dans sa réponse, le ministère de l'Économie et des Finances explique que cette opération d'immatriculation « a concerné trois millions de personnes et s'est achevée en juillet 2022 ». Il précise aussi que désormais, « tout enfant de nationalité française né à l'étranger, connu du service central d'état civil, est désormais systématiquement immatriculé au RNIPP » dans les mêmes délais que pour un enfant né en France.



▲ Olivier Becht à la tribune.

Succès pour la première édition de « France Alumni Day »

Entre le 13 et le 28 mai 2023, 170 événements ont eu lieu à travers le monde pour la première édition de « France Alumni Day », une initiative qui vise notamment à promouvoir les atouts de l'enseignement supérieur français.

« Il y a quelque chose dans la tradition française qui fait que l'étudiant est bien accueilli. » Ce mardi 23 mai 2023, la pédiatre et ancienne ministre de la Santé rwandaise Agnès Binagwaho faisait partie des dizaines d'*alumni* (anciens élèves) invités à la soirée organisée au Quai d'Orsay pour célébrer la première édition des « France Alumni Day ». Développée à partir d'une idée de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Catherine Colonna, cette initiative vise à valoriser les parcours d'*alumni* – notamment des étudiants étrangers venus étudier en France – et promouvoir à travers eux l'excellence du système d'enseignement supérieur français. Au total, 300 personnes étaient conviées à cette soirée dont l'organisation a été confiée à Campus France : plus d'une centaine d'*alumni*, mais aussi des membres du corps diplomatique, des entreprises partenaires ou encore des représentants des établissements

d'enseignement supérieur. Outre cette réception, 170 événements se sont tenus à travers le monde entre le 13 et le 28 mai 2023. « Pour faire vivre cette initiative partout, nous avons travaillé en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, l'AEFE, l'Institut français, etc, énumère Donatienne Hissard, la directrice générale de Campus France. L'idée était de grouper nos efforts sur ces deux semaines afin d'avoir une communication plus visible partout. »

« Les meilleurs ambassadeurs »

Si la plateforme France Alumni, qui existe depuis 2014, permet déjà de connecter entre eux les 37 000 *alumni* inscrits, « il faut régulièrement lancer des initiatives pour faire vivre le réseau », poursuit Donatienne Hissard. Elle note que ces anciens étudiants sont en effet « les meilleurs ambassadeurs de la qualité de notre système » et que Campus France s'appuie beaucoup sur eux pour en faire « les inspirateurs de la nouvelle génération d'étudiants que nous pourrions accueillir ». Olivier Becht a d'ailleurs insisté sur cet aspect lors de la soirée au Quai d'Orsay : « Nous comptons sur chacun de vous pour guider d'autres étudiants vers les études en France », a expliqué au micro le ministre délégué au Commerce extérieur, à l'Attractivité et aux Français de l'étranger. Remerciant les *alumni* présents d'avoir choisi la France pour leurs études, il a par ailleurs assuré que « la France

souhaite rester présente à [leurs] côtés », notamment en faisant du réseau France Alumni « un réseau d'opportunités pour faciliter les stages et l'emploi ».

Une nouvelle édition en 2024

Olivier Becht a par ailleurs annoncé qu'une nouvelle édition des France Alumni Day se tiendrait en 2024. Selon Campus France, elle ne prendra pas forcément la même forme et pourrait avoir une « coloration particulière » alors que l'Hexagone accueillera la même année les Jeux olympiques et le sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts (Aisne). « Nous devons d'abord tirer toutes les leçons de ce qui a été fait cette année, explique Donatienne Hissard. Car le but n'est pas seulement de faire un bel événement mais bien d'enclencher une dynamique vertueuse. Nous avons donc prévu dans un premier temps de transformer le comité de pilotage de l'événement en une enceinte d'échanges et de réflexions sur la façon dont le réseau peut être animé, notamment avec les établissements d'enseignement supérieur qui ont un rôle important à jouer. » Dans un second temps, un plan d'action sera présenté : il proposera des solutions concrètes pour permettre aux *alumni* de « garder un lien avec la France, aussi divers et riche que possible, dans tous les secteurs, pas uniquement universitaire ». Un autre enjeu, souligné par le ministre, concerne le rôle des entreprises, qu'il souhaite voir s'accroître dans le réseau.

La détaxe partout en **France** sur votre smartphone

ZappTax aide les voyageurs internationaux à obtenir plus facilement le remboursement de la TVA sur leurs achats.



Simple, rapide
et **facile**



Valable pour **tous vos achats** en boutique
ou en ligne



Remboursements **plus élevés** et plus rapides



Support client
disponible 24/7
via messagerie



www.zapptax.com

contact@zapptax.com

 +33 (0)1 78 90 04 42

Suivez-nous sur



Téléchargez l'application ZappTax maintenant !



- Ouvert à tous les résidents hors Europe.
- Disponible pour tout achat fait en France, Espagne et Belgique.

Vous trouvez la détaxe trop compliquée ? Adoptez ZappTax et oubliez les tracas administratifs !

Vous vivez en dehors de l'Union Européenne et vous rentrez en France pour les grandes vacances ? C'est l'occasion de faire du shopping ! Retrouvez tous les produits qui vous ont manqué sans vous ruiner grâce à la détaxe. Ce processus permet aux individus ne résidant pas dans l'Union européenne (UE) de récupérer la TVA des produits qu'ils n'utilisent pas sur le territoire. Alors, si vous n'aimez pas les tracas administratifs, pas d'inquiétude, ZappTax simplifie la procédure de détaxe depuis votre mobile. Depuis 2017, ce sont plus de 60 000 utilisateurs qui ont utilisé l'application pour récupérer facilement la TVA sur tous leurs achats, en magasin comme en ligne. Qu'attendez-vous pour être le prochain ?

Avec la détaxe, vos économies sont doublées pendant cette période de soldes.

C'est très simple, vous pouvez profiter de la période des soldes pour acheter tout ce dont vous aurez besoin pour l'été, ou ce qui manque dans votre valise. Vous pouvez acquérir du matériel de sport, des appareils électroniques et des vêtements, le tout soldé et sans TVA.

Vous pourrez vous faire plaisir sans mettre à mal votre portefeuille grâce à cette combinaison de soldes et de détaxe.

Qu'est-ce que la détaxe ?

Cette application de directive européenne permet aux résidents hors de l'UE qui prévoient de visiter le continent pendant moins de 6 mois de bénéficier de la détaxe. Les voyageurs du monde entier peuvent donc demander le remboursement de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) qu'ils ont payée sur les biens achetés dans l'UE. La TVA représente généralement environ 20% de la valeur du bien, ce qui est un formidable moyen de faire du shopping tout en réalisant des économies. Attention, il est nécessaire pour le voyageur de rapporter ses achats dans son pays de résidence s'il souhaite les détaxer.

Pourquoi choisir ZappTax ?

1- Une procédure simplifiée sur mobile

Finis de faire la queue et d'arriver 3h plus tôt à l'aéroport pour détaxer vos achats. ZappTax rend le processus de détaxe facile et fluide.

2- Un taux de remboursement élevé

Jusqu'à 90% de la TVA récupérée pour le voyageur. Ici, l'iPhone 14 vous coûtera 200€ de moins.

3- Pas de minimum d'achat

ZappTax consolide vos factures en un seul bordereau de détaxe. Grâce à l'accumulation de tous vos achats, vous pouvez atteindre les 100€ requis pour prétendre à la détaxe. Vous n'êtes donc plus obligé de dépenser 100€ dans chaque magasin pour y avoir droit !

4- Accompagnement 24h/7j

Nos opérateurs sont disponibles jour et nuit pour vous accompagner tout au long de la procédure, par téléphone, email et sur l'application.

5- Trustpilot

Avec plus de 500 avis et une note de 4,6/5, rejoignez des centaines de clients satisfaits.

**ZappTax,
comment ça marche ?**



Profitez de vos achats

Effectuez des achats dans n'importe quel magasin et collectez des factures au nom de ZappTax avec TVA



Télécharger des factures

Prenez des photos de vos factures et téléchargez-les sur l'app et générez votre bordereau en quelques clics.



Faites valider votre formulaire de détaxe

A votre dernier point de sortie de l'Union Européenne, par les Douanes



Obtenez votre remboursement

Via votre compte bancaire, PayPal ou carte de crédit.



Résidence de repli : la proposition de loi fait débat

La proposition de loi « créant une résidence d'attache pour les Français établis hors de France » a été adoptée en première lecture par le Sénat le 4 avril 2023. Deux semaines plus tard, les membres du groupe de travail parlementaire portant sur le sujet se sont réunis pour la première fois. La création du statut de résidence d'attache (appelé également résidence de repli) – qui vise à « créer un nouveau statut de résidence fiscale adapté à la situation des Français établis hors de France » – doit permettre à certains Français de l'étranger possédant un bien dans l'Hexagone de ne plus voir celui-ci considéré comme une résidence secondaire par le service des impôts. L'avantage ? L'obtention d'un dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), toujours en vigueur, tandis que la taxe d'habitation sur les résidences principales a, elle, été supprimée au 1^{er} janvier 2023. Ce statut serait attribué sous certaines conditions : il ne concernerait que les résidents de pays « qui [sont] ou [ont] été classés en zone rouge

ou orange par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ». En d'autres termes, il s'agit de pays à risques pour les ressortissants français. Autre condition : aucun revenu locatif ne doit être perçu pour cette résidence d'attache.

Des dispositions « incertaines »

Quelques jours après l'adoption en première lecture au Sénat, le groupe de travail sur les résidences de repli s'est réuni. Six parlementaires ont pris part à cette rencontre : les sénateurs Ronan Le Gleut (LR, auteur de la proposition de loi), Damien Regnard (LR), Olivier Cadic (Union centriste) Mélanie Vogel (EELV), Hélène Conway-Mouret (PS) et le député Frédéric Petit (7^e circonscription, Modem). Dans un communiqué publié à l'issue de cette première réunion, Hélène Conway-Mouret estimait que « plusieurs dispositions du texte actuel demeurent incertaines ou entrent en conflit avec des principes constitutionnels et avec le droit de l'Union européenne. » La parlementaire craint notamment que le dégrèvement soit perçu comme une inégalité entre les Français de l'étranger et les Français vivant sur le territoire national qui possèdent une résidence secondaire. Elle évoque par ailleurs des difficultés d'application en raison du « caractère fluctuant de l'outil

cartographique utilisé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères » pour définir les zones rouges et oranges.

Mettre en place des « garde-fous »

Dans un communiqué du 20 avril 2023, Olivier Cadic émettait lui aussi ses réserves : « J'ai indiqué aux ministres qu'il est indispensable de réaliser une étude d'impact concernant les recettes fiscales des Français non-résidents. [...] Nous devons savoir de quoi nous parlons. » Selon lui, une « réflexion plus large [...] que celle du simple aménagement d'avantages fiscaux pour un petit nombre » est nécessaire et doit notamment inclure des solutions pour les propriétaires de biens en location qui nécessitent un rapatriement d'urgence. Frédéric Petit estime, lui, « compréhensible » le projet de mise en place d'un statut de résidence de repli. Dans un courrier adressé à ses homologues du groupe de travail il juge la méthode d'imposition actuelle « déséquilibrée » pour les Français de l'étranger, considérant qu'elle entraîne de nombreuses difficultés. Parmi elles, « l'exclusion des dispositifs d'aides aux travaux d'isolation » ou encore « l'imposition en France sans rapport avec les revenus réels du pays d'installation ». Il se dit toutefois conscient de la nécessité de mettre en place des « garde-fous » pour limiter les abus.



On vous donne rendez-vous en France : rejoignez les 400 000 étudiants du monde entier !

1

Un enseignement de rang mondial

Dans le **classement de Shanghai**, la **France occupe la 3^e place mondiale** et dans le domaine des mathématiques, la 1^{re} université au monde est française. En 2022, le top 5 des meilleurs masters en finance du *Financial Times* est 100 % français.

Faites votre choix parmi 3 500 établissements publics et privés, sur l'ensemble du territoire français, et obtenez un diplôme accrédité par l'État français et reconnu dans le monde. Profitez des nombreuses possibilités de stages et d'alternances en entreprise.

2

Une grande nation de recherche et d'innovation

Au 2^e rang mondial pour les médailles Fields (mathématiques) et 4^e pour les Prix Nobel, la France est aussi le 2^e pays européen le plus innovant (Office européen des brevets).

3

Des études à coût modéré, financées par l'état

Dans une université publique française, un étudiant non-européen contribue pour moins de 4 000 euros à une année de master, et un Européen étudie quasi-gratuitement. L'État prend en charge la plus grande partie du coût de vos études. Sans oublier les **nombreuses possibilités de bourses** !



Campus France est l'agence nationale chargée de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux en France.



TROPHÉES CCI FRANCE INTERNATIONAL

Renforcer l'accompagnement vers l'export

Sept entreprises se sont vu décerner un prix lors de la soirée des Trophées CCI France international, le 26 juin dernier. À cette occasion, Olivier Becht, ministre délégué au Commerce extérieur, à l'Attractivité et aux Français de l'étranger a annoncé la présentation imminente d'un nouveau plan export.



LES ENTREPRISES LAURÉATES

- **ESG-RSE** : CCI France Singapour.
- **Start-up** : Platform.sh (plateforme d'hébergement qui aide les professionnels à développer sites internet et applications). Candidature portée par la CCI France USA, San Francisco.
- **Entrepreneur français à l'étranger** : Sii Poland (consulting et Services spécialisés en technologie). Candidature portée par la CCI France Pologne.
- **Responsabilité sociétale des entreprises** : Ynsect (conception et recherche d'alternatives alimentaires), candidature portée par la CCI France Pays-Bas – et Capgemini (consulting en technologie), candidature portée par la CCI France Inde.
- **Performance à l'export** : Exotec (conception robotique et logicielle). Candidature portée par la CCI France USA Atlanta et la CCI France Japon.
- **Implantation étrangère en France** : Prysmian (société italienne spécialisée dans la connectique, notamment sous-marin).
- **Coup de coeur du jury** : Crime Science Technology (groupe de biomédical spécialisé dans la sécurité). Candidature portée par la CCI Haut-de-France.

« Les chambres de commerce et d'industrie reprennent des couleurs, après avoir été très impactées par la crise sanitaire. » Devant un parterre de 520 convives, Arnaud Vaissié, président de CCI France international, s'est réjoui que les chambres aient retrouvé leur « volume d'affaires et leurs chiffres d'avant-crise ». Toutes contribuent « largement au développement de la France à l'étranger », a-t-il par ailleurs martelé, rappelant que leur rôle est plus que jamais nécessaire dans un contexte de déficit commercial record : 164 milliards d'euros en 2022.

Lui succédant au pupitre, Olivier Becht a salué le travail effectué par les chambres en la matière, affirmant que l'export devait devenir une « grande cause nationale ». Face aux représentants des chambres de commerce internationales et aux autres participants (équipes de Business France, BPI France, entreprises partenaires, etc.), le ministre délégué au Commerce exté-

rieur, à l'Attractivité et aux Français de l'étranger a annoncé qu'un nouveau plan export devait être présenté le 6 juillet 2023. Selon le ministre délégué, les difficultés de la France à l'export s'expliquent par « la faiblesse des PME mais aussi des entreprises de taille intermédiaire ». Car si les efforts de la Team France Export (dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'international structuré autour de Business France, des régions, des CCI et de Bpifrance) ont permis de passer de 120 000 à 145 000 entreprises exportatrices entre 2018 et 2023, cela reste trop peu par rapport aux autres pays européens.

« Diversifier ses marchés »

« Souvent, une entreprise pense que l'export est un risque car elle ne connaît pas les marchés étrangers. C'est là que nous pouvons intervenir », a aussi estimé Olivier Becht. « Dépendre d'un seul marché national est un risque. Diversifier ses

marchés partout sur la planète diminue ce risque », a-t-il affirmé, ajoutant que « ce problème [d'incitation à l'export] ne se règlera pas avec des milliards d'euros, il faut un budget, certes, mais l'export est un état d'esprit. » Plusieurs intervenants ont néanmoins rappelé que les moyens financiers restaient le nerf de la guerre, et demandé davantage de subventions. Arnaud Vaissié lui-même a précisé que, pour que les chambres de commerce et d'industrie puissent « contribuer encore plus au commerce de la France », une « ressource complémentaire » serait la bienvenue. Rappelons que pour l'heure, le réseau s'autofinance à 99%. ♦

Pour en savoir plus : www.cci-france-international.org



©Photo : P. René-Morin

PARIS DIRECT

PAULINE PACCARD & DAMIEN COQUET

DU LUNDI AU VENDREDI DE 5H À 9H TU

Un tour d'horizon complet de l'actualité du jour

À (re)voir sur france24.com



FONDATION ROBERT-SCHUMAN

« Concilier ses ambitions climatiques tout en continuant à promouvoir la mobilité »

Retour de la guerre sur le continent européen, enjeux migratoires et environnementaux, inflation et pénurie de main-d'œuvre : le responsable des études de la fondation Robert-Schuman, Niccolò Bianchini, analyse les grands défis d'aujourd'hui pour l'Union européenne.



▲ Niccolò Bianchini.

L'année 2022 a été marquée par le retour de la guerre en Europe : que penser de la réaction de l'Union européenne depuis le début du conflit ?

Le retour de la guerre sur le continent européen a rappelé à l'Union européenne qu'elle est avant tout une communauté de destin. L'Europe a pris conscience d'une part, que le monde est dominé par les rapports de force et, d'autre part, que nous sommes plus forts ensemble. L'UE a eu une réaction remarquable : le premier train de sanctions imposé à la Russie a été pris dès le 23 février 2022, soit un jour avant le début de la guerre, sachant que ces sanctions ne peuvent être adoptées qu'à l'unanimité. Depuis, dix autres séries de sanctions l'ont été : on peut citer l'expulsion de plusieurs banques russes du réseau interbancaire Swift, la suspension de médias comme *Russia Today* ou *Sputnik* ou encore le plafonnement du prix du pétrole russe.

Le dernier train de sanctions, adopté le 21 juin 2023, prévoit de sanctionner les pays tiers qui participent au contournement des sanctions imposées à la Russie. Ce consensus sans précédent

s'incarne également à travers l'aide de 72 milliards d'euros que l'UE a apportée à l'Ukraine.

Cette guerre a contraint des milliers d'Ukrainiens à fuir leur pays. Comment cette vague migratoire a-t-elle été gérée par les pays de l'UE ?

En mars 2022, l'Union européenne a activé le mécanisme de protection temporaire afin de fournir une protection collective aux réfugiés ukrainiens. Ce dispositif, prolongé jusqu'à mars 2024, exempt les réfugiés ukrainiens et leurs familles de demande de visa pour s'installer dans un pays européen. Elle leur permet aussi de choisir le pays de l'UE dans lequel ils souhaitent être accueillis. Selon les dernières données du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés, il y a aujourd'hui environ quatre millions de réfugiés au sein de l'UE, dont environ un million en Allemagne et un autre en Pologne, 345 000 en République Tchèque, 180 000 en Italie et en Espagne, environ 70 000 en France. On constate que cet afflux a engendré un mouvement de solidarité très important dans tous les États membres. Ils ont été certainement mieux accueillis que ne l'ont été d'autres réfugiés. Cette différence d'acceptation de la part de l'opinion publique relève notamment d'un sentiment de solidarité intra-européen.

Sur le plan économique, l'inflation s'est installée partout en Europe depuis le début de la guerre. On constate néanmoins de fortes disparités entre les pays. Comment les expliquer ?

Selon Eurostat, le taux annuel d'inflation de la zone euro atteint 5,5% en juin 2023. Les pays avec le plus fort taux d'inflation sont la Hongrie – qui dépasse les

20% – et les pays baltes, au-dessus des 10%. À l'inverse, le Luxembourg ou la Belgique connaissent une inflation autour de 2%. Les explications sont multiples. Tous les pays n'ont pas été impactés de la même manière par la flambée des prix de l'énergie engendrée par la guerre, et la proximité des pays avec la zone de conflit est un premier facteur explicatif. Les mesures pour protéger les consommateurs ont par ailleurs varié en fonction des États membres. De plus, les niveaux de développement économique diffèrent au sein de l'Union européenne : les pays baltes connaissent encore une phase de croissance soutenue et une dynamique salariale élevée, d'où une inflation plus importante.

Dans ce contexte économique, comment s'en sortent les entreprises européennes après une période de pandémie déjà compliquée ?

Pour bon nombre d'entre elles, les conséquences de la crise énergétique actuelle sont certainement plus graves que celles engendrées par la pandémie. D'autant que cette crise devrait s'inscrire dans la durée. Dans cette conjoncture, l'adoption par les États-Unis de l'*Inflation reduction act* (IRA) à l'été 2022 a accentué les craintes des Européens. Le texte prévoit de subventionner massivement les entreprises implantées sur le sol américain et opérant dans le domaine des transitions numérique et écologique. Cela pourrait entraîner à terme de nombreuses délocalisations vers les États-Unis. L'Union européenne a voulu apporter une première réponse à l'IRA avec le *Net zero industry act* mais celui-ci comporte des lacunes : il ne soutient que l'investissement tandis que l'IRA soutient l'investissement et la production.



En parallèle, le taux de chômage a rarement été aussi bas à travers l'Europe. Là encore, des disparités demeurent néanmoins. La mobilité professionnelle intra-UE peut-elle constituer une solution pour homogénéiser ces taux ?

Elle peut en effet constituer une solution, mais elle est surtout une réponse potentielle à la pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans de nombreux pays d'Europe. L'autorité européenne du travail a identifié quatre secteurs particulièrement touchés : la santé, le bâtiment, l'ingénierie et le *software*. Pour répondre à cette problématique, l'UE favorise la libre circulation des travailleurs intra-UE.

Mais les besoins se faisant de plus en plus prégnants, certains pays cherchent aussi de la main-d'œuvre au-delà des frontières européennes, ce qui interroge sur nos politiques d'accueil. Le dilemme est là : les pays de l'UE ont un besoin certain de travailleurs – qualifiés ou pas – pour faire tourner leurs économies et faire face au « papy-boom », mais en parallèle une part grandissante de l'opinion publique émet des réticences face à l'immigration. Dans ce contexte, certains États membres font le choix d'une immigration choisie, l'Allemagne par exemple. D'autres pays, comme la Suède, durcissent leur politique migratoire.

L'année 2023 a été baptisée « année européenne des compétences » : quels enjeux derrière ce choix ?

Ce choix a été annoncé par la présidente de la Commission européenne, Ursu-

la von der Leyen, lors de son discours sur l'état de l'Union en septembre 2022. Elle est l'une des réponses à la pénurie de main-d'œuvre qui touche l'UE (plus de trois quarts des entreprises européennes peinent à trouver des employés disposant des compétences dont elles ont besoin). Le monde du travail est par ailleurs en proie à de nombreuses mutations à l'échelle internationale. L'Europe veut prendre ce virage au bon moment : les transitions numérique et environnementale vont engendrer de nouveaux emplois, et donc l'acquisition de nouvelles compétences. Or, en Europe, une personne sur trois ne possède pas pour l'heure les compétences numériques de base. Il faut donc pousser les dispositifs de formation initiale et continue pour l'ensemble des citoyens européens, au-delà des secteurs qui souffrent le plus de la pénurie.

À l'heure de la transition écologique, comment l'Europe peut-elle continuer de favoriser les mobilités tout en poursuivant ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

L'UE met tout en œuvre pour concilier ses ambitions climatiques tout en continuant à promouvoir la mobilité. Cela passe notamment par la mise en place d'un réseau ferroviaire unique, un projet d'envergure qui nécessite une harmonisation des réglementations et des infrastructures. Il s'agit d'un pas important vers une mobilité européenne verte. En janvier 2023, la Commission

QU'EST-CE QUE LA FONDATION SCHUMAN ?

Créée en 1991, la fondation Schuman est aujourd'hui un centre de recherche reconnu qui se concentre sur la question européenne. Elle publie chaque année un rapport sur l'état de l'Union qui dresse un état des lieux de la situation politique européenne et des principaux défis auxquels l'UE est confrontée. La dernière édition porte essentiellement sur les enjeux de sécurité et de défense, d'intégration au sein de l'Union européenne et de l'évolution des institutions.

européenne a aussi apporté son soutien à dix projets pilotes qui ambitionnent d'assurer la liaison ferroviaire entre plusieurs grandes villes européennes. Il ne faut pour autant pas diaboliser le secteur aérien qui reste une industrie clé à bien des égards. Les compagnies dites « low-cost » permettent de voyager à un public qui n'aurait pas eu les moyens de le faire autrement. Ces voyages contribuent à forger le sentiment européen. À l'heure de la transition écologique, on peut espérer que ces voyages vont se poursuivre grâce aux investissements réalisés pour accompagner le secteur aéronautique dans la décarbonation. C'est le cas en France où Emmanuel Macron a annoncé une enveloppe de huit milliards d'euros mi-juin 2023. ♦

Pour en savoir plus :
www.robert-schuman.eu/fr



VIVRE ET TRAVAILLER AU QUÉBEC

L'immigration contre le déclin démographique

La croissance démographique du Canada se confirme, à la faveur des politiques d'immigration internationale (*lire p. 23*). C'est aussi le cas du Québec qui doit toujours répondre à ses besoins de main-d'œuvre au sein de ses dix-sept régions. Et c'est une bonne nouvelle pour les postulants au départ qui peuvent y trouver de belles opportunités de vie et d'emploi.

Malgré une hausse des décès et des naissances en berne, le Québec a enregistré en 2022 la plus forte croissance annuelle de sa population (+ 149 000 personnes) depuis les cinquante dernières années. Comment expliquer ce paradoxe mis en exergue par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans sa publication du 24 mai dernier ? La raison est claire, c'est bien l'immigration – permanente et temporaire – qui a permis cette augmentation, à relativiser néanmoins si on la compare aux autres provinces canadiennes. En effet, selon l'ISQ, « en 2022, la croissance démographique s'est intensifiée de façon encore plus marquée dans le reste

du Canada qu'au Québec [qui] affiche la croissance relative la moins élevée de toutes les provinces. Le taux d'accroissement du Québec s'établit à 1,7% en 2022, comparativement à 3,0% dans le reste du Canada ».

Une population vieillissante

Pour autant, un point intéressant est à relever en ce qui concerne le Québec : cette dernière année, son solde migratoire positif a atteint des sommets dans plusieurs de ses régions, et pas simplement dans la région métropolitaine du Grand Montréal (qui accueille quasiment la moitié des habitants de la province). Cette dernière reste cependant la plus attractive, en raison notamment de la

densité de son bassin d'emploi et d'une meilleure proximité avec toutes les infrastructures de base. Concrètement, les Québécois – 8,78 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2023 – représentent aujourd'hui 22,2% de la population canadienne. Qu'en sera-t-il à moyen/long terme ? A l'instar de la grande majorité des pays occidentaux, le Canada, y compris le Québec, est vieillissant. Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, « la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population pourrait s'élever à 25% en 2031 et continuer d'augmenter jusqu'à atteindre 27% en 2066. On compterait alors 1 million de personnes âgées de plus qu'en 2022 ».

Une province autonome dans ses critères d'immigration

On le voit, le contexte démographique du Québec reste très propice à l'immigration, particulièrement pour les francophones, la province souhaitant toujours renforcer cette pérennité linguistique. Dès lors un petit rappel s'impose quant aux modalités à suivre pour concrétiser son projet. Comme le précise le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration de la province, « l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains détermine le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Cet accord permet au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités en ce qui concerne la planification des niveaux d'immigration, la sélection, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes ». On l'aura compris, la province du Québec définit ses propres critères d'immigration. Par conséquent, il convient de s'adresser préalablement au Bureau d'immigration du Québec (www.quebec.ca/immigration) plutôt qu'à l'ambassade du Canada pour effectuer cette démarche.

Quelles professions ?

Il est délicat de définir de manière globale les professions en recherche de compétences au Québec. Les besoins ne sont pas forcément les mêmes dans la région de Montréal, celle de Capitale-Nationale (qui comprend la ville de Québec), ou encore dans celle du Nord-du-Québec, bien plus isolée. Toutefois, des constantes apparaissent, notamment au niveau des métiers de la santé et de l'assistance sociale, indicateurs patents d'une société où, comme dans la majorité des pays occidentaux, les gens vivent plus longtemps.

Ces professionnels sont particulièrement recherchés dans les régions les plus reculées du Québec, avec des possibilités de négociation salariale intéressantes en raison de cette pénurie de compétences. Les métiers du BTP sont aussi d'importantes voies d'accès à l'emploi. Dans les services, le commerce et les services professionnels, scientifiques et techniques ont enregistré d'importantes nouvelles offres d'emploi dans la période post-Covid. Les technologies de l'information et plus largement de la high-tech sont aussi prêts à ouvrir leurs bras à des professionnels compétents dans ces secteurs stratégiques pour la croissance économique du Québec.

Cela dit, reste la question cruciale du permis de travail dont l'obtention nécessite d'avoir trouvé un emploi avant son départ. C'est à son futur employeur d'en faire la demande, ce dernier devant prouver qu'aucun travailleur canadien n'est en mesure de remplir le poste. Pour un emploi au Québec, il est nécessaire d'obtenir un Certificat d'acceptation du

LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DU GRAND MONTRÉAL RESTE LA PLUS PRISEE PAR LES NOUVEAUX ARRIVANTS.

Québec, délivré par les autorités provinciales. Pour autant, il existe des solutions alternatives, notamment pour les plus jeunes qui envisagent d'abord des séjours temporaires.

Les différents programmes d'immigration

- Le programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec (PRTQ):

il constitue le plus important volet de l'immigration économique du Québec. La sélection pour ce programme se fait à partir d'une grille constituée de facteurs et de critères auxquels un pointage est associé. Les critères pris en compte sont le niveau et le domaine de formation, l'expérience professionnelle, l'âge, les connaissances en français et en anglais, les précédents séjours au Québec, les liens de parenté avec un citoyen canadien ou un résident permanent au Québec, la possession d'une offre d'emploi permanent validée par le ministère québécois, les caractéristiques liées au conjoint, le nombre d'enfants et la capacité d'autonomie financière.

Pour en savoir plus :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/

- Le statut de résident temporaire:

il y a différentes manières d'obtenir ce statut. C'est le cas notamment du Permis-Vacances-Travail (PVT). Pour les Français, il concerne les jeunes âgés de 18 à 35 ans. Il permet de vivre et de travailler pendant deux ans sur tout le territoire canadien. Important: le Canada impose des quotas (variables selon les nationalités) et il est nécessaire d'avoir des économies

pour subvenir à ses besoins en début de séjour (au minimum 2 500 \$CA ou son équivalent dans une autre devise). Le Volontariat en entreprise (V.I.E) est une autre option intéressante.

Il permet, sous certaines conditions, d'exercer une mission (scientifique, technique, commerciale, humanitaire...) dans une entreprise française à l'étranger. Il faut avoir entre 18 et 28 ans pour s'inscrire. Le volontaire reçoit une indemnité. Autre solution avec le programme Mobilité des jeunes travailleurs. Il permet aux jeunes entre 18 et 35 ans d'occuper un CDD de six mois à douze mois au Québec. Ce programme bénéficie d'un accord de mobilité spécifique France-Québec, accordé exclusivement par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

Pour en savoir plus :

• PVT : <https://pvtistes.net/pvt-canada-2021/>

• V.I.E : <https://mon-vie-via.businessfrance.fr>

• Programme Mobilité des jeunes travailleurs : www.ofqj.org

- Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ):

il s'adresse en particulier aux étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme admissible d'un établissement universitaire du Québec et aux travailleurs qualifiés avec une expérience de travail au Québec. Depuis le 26 janvier 2021, les candidats au PEQ doivent présenter leur demande de sélection permanente, transmettre les documents à l'appui de leur demande et payer les droits exigibles exclusivement via le système électronique Arrima (lire ci-dessous).

Pour en savoir plus :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/

LE PORTAIL ARRIMA

Toutes les personnes qui souhaitent immigrer au Québec dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ), du Programme des étudiants étrangers (transmission des documents seulement), du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) doivent obligatoirement passer par ce portail Arrima. L'accès à cette plateforme est entièrement gratuit.

Pour en savoir plus :

www.quebec.ca/immigration/services-en-ligne

RELATIONS FRANCO-QUÉBÉCOISES

La belle maturité de l'OFQJ

L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) a célébré son 55^e anniversaire en juin dernier. Entre concert et quiz sur le Québec, les différents partenaires de l'office ont souligné les liens d'étroite amitié avec la France et insisté sur la nécessité de poursuivre l'accompagnement des jeunes en mobilité.



3 QUESTIONS À... MARIANNE BESEME, DIRECTRICE DE L'OFQJ

Quelles sont les missions de l'OFQJ ?

Nous sommes un organisme bi-gouvernemental de mobilité des jeunes adultes [...]. Nous leur apportons un accompagnement financier, administratif et pédagogique, quels que soient leur profil et leurs envies. Hors période Covid, nous soutenons chaque année la mobilité de 2 700 jeunes Français, tandis que nos homologues québécois soutiennent un peu plus de 1 500 jeunes de chez eux.

Comment inclure les jeunes éloignés de la mobilité ?

Quelles que soient les raisons de leur éloignement – géographique, en raison d'un handicap, d'une absence de diplômes, etc. – ces jeunes font l'objet d'une attention particulière. Nous proposons des missions de découverte professionnelle aux structures qui les soutiennent, telles que les missions locales. Nous avons aussi augmenté nos financements pour ces profils. La plus grande réussite des programmes de mobilité, c'est quand ces jeunes se disent : « C'est aussi pour moi ! ».

Comment procédez-vous pour mieux faire connaître l'OFQJ ?

C'est un défi permanent. Nous développons de nouveaux outils régulièrement via les réseaux sociaux, notamment sur Tiktok, avec des vidéos et live Instagram, ou encore des webinaires en fonction des publics ciblés. Nous nous déplaçons aussi à travers la France pour des salons et intervenons auprès de nos partenaires privilégiés (réseaux jeunesse, collectivités territoriales, Pôle emploi, etc.).



En ce 7 juin 2023, les tables du Hoba, bar solidaire du 17^e arrondissement de Paris, sont toutes décorées de drapeaux québécois. C'est cet établissement que l'Office franco-québécois pour la jeunesse a choisi pour fêter son 55^e anniversaire. « Nous organisons des petites célébrations tous les cinq ans et des grandes fêtes tous les dix ans », explique Claire Favillier, responsable communication de l'OFQJ. « Cela permet à nos différents partenaires, à la fois pour la mobilité et pour la jeunesse, de se rencontrer. » Service civique, programme vacances-travail (PVT), stages de professionnalisation : « Nous proposons des accompagnements adaptés à tous les profils », explique Marianne Beseme, la directrice de l'office. Tous les jeunes entre 18 et 35 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement de l'OFQJ.

Une offre de mobilité adaptée à chacun

« L'OFQJ a été créé à une époque où, partout dans le monde – en France avec Mai-

68, aux États-Unis avec le mouvement "Flower Power", pendant la Révolution silencieuse (appelée aussi Révolution tranquille, Ndlr) au Canada – les jeunes se faisaient entendre. Il faut pouvoir conserver cette énergie et je pense que l'office contribue à ce dynamisme », s'enthousiasme Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, responsable de la jeunesse au Québec. Le parrain de l'OFQJ a profité de cette soirée d'anniversaire pour redire l'importance qu'accorde son gouvernement à l'amitié franco-québécoise. Même son de cloche côté français. Selon la marraine de l'événement, Sarah El Haïry (secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et du Service national universel), la France et le Québec entretiennent une « amitié particulière ». « Ma première mobilité a été réalisée grâce à l'OFQJ, se souvient-elle. Les amitiés tissées lors de ces expériences sont durables et nous permettront d'affronter ensemble les défis culturels et environnementaux. » ♦



Photo © Daniel Derjinsk

Vivez une expérience professionnelle au Québec avec l'OFQJ et Pôle emploi

L'Office franco-québécois pour la jeunesse accompagne les jeunes de 18 à 35 ans dans leurs projets de mobilité professionnelle. Les stages pour demandeurs d'emploi vous permettent de passer entre 2 et 6 mois au Québec avec le soutien de Pôle emploi. Une opportunité moins connue que le célèbre Permis Vacances-Travail, mais qui permet de "tester" la destination Québec pendant plusieurs mois dans un contexte professionnel.

Vous aimeriez tester la destination Québec pendant quelques mois et ajouter une expérience à l'international à votre CV ? C'est possible grâce au partenariat entre l'OFQJ et Pôle emploi. Le programme de *Stage pour demandeurs d'emploi* s'adresse aux jeunes français entre 18 et 35 ans, en leur permettant de réaliser un stage de 2 à 6 mois au Québec ou plus largement au Canada. C'est une belle opportunité pour tester ses compétences professionnelles outre-Atlantique. Rendez-vous sur ofqj.org pour consulter les 300 offres de stages par an, mises à disposition par les entreprises québécoises partenaires de l'OFQJ, ou trouvez votre stage par vous-même.

Un financement adapté à chacun

L'OFQJ dispose de solutions de financements diverses (maintien des indemnités chômage pour les demandeurs d'emploi indemnisés, bourses de mobilité des régions partenaires, gratification de l'entreprise d'accueil). En 2023, des financements supplémentaires ont été débloqués pour aider les bénéficiaires les plus précaires à faire face aux frais à couvrir avant le départ (permis de départ, biométrie, billets d'avion, assurance voyage...). Deux nouvelles aides ont ainsi été mises en place pour les jeunes ne bénéficiant pas des Allocations de retour à l'emploi de Pôle emploi :

- Un soutien à la mobilité de 800 € pour couvrir les frais d'assurance et de billets d'avion
 - Une bourse de mobilité de 800 € par mois pendant les 3 premiers mois de stage, qui viendront s'ajouter à l'indemnisation versée par l'employeur québécois
- Globalement, les bénéficiaires pourront percevoir jusqu'à 3 200 € d'aides financières pour une mobilité de 3 mois au Québec en plus de l'indemnité mensuelle de l'employeur. Votre projet sera monté en collaboration avec votre conseiller Pôle emploi. Certaines collectivités territoriales comme la Région Auvergne-Rhône Alpes, la Région Grand Est, la Collectivité de Corse ou la Guadeloupe, peuvent également vous apporter des bourses complémentaires.

Un accompagnement clé en main

Vous ne savez pas par où commencer ? L'accompagnement de l'OFQJ, c'est aussi de l'information pas à pas sur le programme et les démarches administratives. Le Pôle information mobilité de l'OFQJ organise un webinaire d'information chaque lundi à 15h. Il est gratuit, sur inscription.

EN SAVOIR PLUS

[Le programme Stages pour demandeurs d'emploi de l'OFQJ](#)

EN CHIFFRES

- 2700 jeunes français accompagnés chaque année par l'OFQJ
- Près de 4000 stagiaires accompagnés depuis 2010 sur le programme de stages pour demandeurs d'emploi
- 85% de taux de retour en emploi ou formation 6 mois après le retour du stagiaire
- 40% des stagiaires sont indemnisés grâce à l'accord Pôle emploi-OFQJ
- 67% des stages pourvus à partir des annonces de la Banque de stages OFQJ
- 33% des stages identifiés par les candidats eux-mêmes

CEUX QUI SONT PARTIS EN PARLENT LE MIEUX

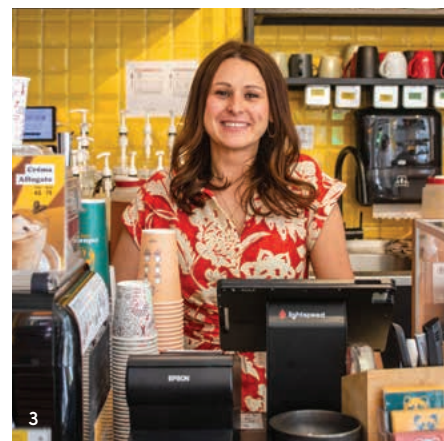
"Je suis très satisfait de mon premier séjour à l'étranger. J'ai parfaitement été suivi par l'OFQJ tout au long de mon parcours : la procédure administrative étant longue, j'ai été bien guidé. J'ai pu découvrir une autre culture, apprendre des autres. Ce type de stage, pour les jeunes, favorise la confiance en soi et l'indépendance." - **Salim, 19 ans, jeune diplômé d'un bac professionnel en stage de réceptionniste financé par une bourse OFQJ.**

"Demandeuse d'emploi en France dans le domaine de la culture, qui est assez bouché, l'expérience OFQJ m'a permis d'ouvrir mes champs professionnels en partant à l'étranger. Effectuer un stage au Québec a été formateur et m'a permis de trouver un emploi à mon retour en France." - **Chloé, 29 ans, première mobilité à l'étranger en stage de développement culturel financé par l'OFQJ et Pôle emploi.**

MON EMPLOI AU QUÉBEC

Une terre promise pour les professionnels français de la gastronomie

On pensait cette période révolue. Il n'en est rien. Les boulangeries, restaurants, cafés et autres salons de thé français continuent de fleurir au Québec. Preuve que la Belle Province est toujours en amour avec nos compatriotes, à condition qu'ils sachent s'adapter à la mentalité nord-américaine, comme le montrent ces témoignages depuis Montréal.



Emmanuel Manent a passé vingt-trois ans au sein du groupe de distribution Decathlon, occupant différents postes, avant de s'établir au Québec. Il dirige aujourd'hui « Aux Merveilleux de Fred », une pâtisserie-salon de thé installée au cœur de Montréal. « *Le prestige des Français dans les métiers de l'alimentaire est élevé et intact, témoigne-t-il. Il est lié à nos traditions culinaires.* » La franchise, créée à Lille, est présente aujourd'hui dans dix pays. Elle propose notamment des spécialités flamandes comme les Merveilleux (gâteaux), les Cramiques (brioches) ou les gaufres. « *Nos clients sont des expatriés qui connaissent déjà l'enseigne en Europe, mais aussi beaucoup de Québécois que nous avons fidélisés* », précise-t-il. Le Français conseille de ne pas sous-estimer les coûts, plus élevés qu'en Europe, pour s'installer au Québec, avec des tarifs de travaux de 30 à 40% plus chers et des lourdeurs administratives en matière d'immigration, de permis de construire et d'exploitation. « *On idéalise souvent le Québec, qui n'a rien à envier à la France de ce côté-là !* » conclut-il.

Apprécier la culture locale

Jean-Yves Callies dirige lui la boulangerie « De Froment et de Sève » qu'il a reprise en 2014 à Montréal. Ancien cadre dirigeant dans trois groupes français de restauration (« Chez Clément », « Léon de Bruxelles » et « Pizza Paï »), sa nouvelle activité au Québec est un virage à 180 degrés par rapport à sa vie d'avant. « *J'ai choisi un concept artisanal alors que mon parcours est basé sur des process semi-industriels, voire industriels, explique le Français. De plus, nous sommes une entreprise totalement familiale.* » Le concept est un succès puisqu'il a ouvert un deuxième point de vente et qu'un troisième est prévu cette année. « *Le savoir-faire français dans nos métiers de bouche est reconnu, assure Jean-Yves Callies. Les Québécois voyagent beaucoup, et très souvent en France. Ils ont pu apprécier notre culture gastronomique.* » Quant aux erreurs à éviter, il conseille de « *garder l'humilité de se considérer comme immigrant et de savoir écouter et apprécier la culture locale. Les Québécois ont horreur du langage "français prétentieux qui donne des leçons" qu'ils entendent trop souvent.* »

1. Emmanuel Manent à droite, lors de la finale du meilleur croissant de Montréal.
2. Jean-Yves Callies. 3. Julie Valetta.

Bien s'entourer

Julie Valetta vit, elle, au Québec depuis sept ans avec son mari et leurs deux enfants. Originaires de Lyon, ils ont choisi de développer la chaîne française de coffee shops « Columbus Café ». Le groupe exploite aujourd'hui onze établissements au Québec et prévoit de s'étendre en Ontario. Si la culture française est reconnue, c'est à condition d'adapter les produits et les recettes à la culture québécoise, explique la Française. Autrement dit, une formule qui fonctionne dans l'Hexagone ne se taillera pas forcément un franc succès au Québec. Julie Valetta conseille aussi de bien s'entourer localement : « *Cela nous a facilité la vie. Nous avons pu éviter les pièges de la réglementation locale et nous appuyer sur de précieux conseils en matière d'emplacement géographique.* » N'hésitez pas à avoir recours par exemple à des organismes comme la CCI France Canada, la BNI (réseau d'affaires professionnel) ou le CQF (Conseil québécois de la franchise). ♦



Texte : Nora Es-salhi

NOUVEAUX RÉSIDENTS AU CANADA

«Un facteur vital pour l'économie»

Pour le *Journal des Français à l'étranger*, l'organisme Statistique Canada revient sur les chiffres de l'immigration au pays de l'Érable ces dernières années.

Une part très importante de la croissance démographique du Canada provient de l'immigration. Quelle est la tendance depuis ces trois dernières années?

La migration internationale représentait 93,5% de la croissance démographique au Canada en 2021-2022, en hausse par rapport à la proportion de 74,9% observée en 2020-2021. Ce pourcentage s'explique par des cibles d'immigration plus élevées en 2021-2022. Cela pourrait aussi être le résultat d'un rattrapage du retard de croissance accusé à la suite des niveaux d'immigration inférieurs enregistrés pendant la Covid-19.

Cette hausse va-t-elle se poursuivre ?

Elle devrait effectivement se poursuivre en 2023 et au cours des années suivantes. En effet, dans son rapport annuel au Parlement sur l'immigration, le ministère estime à 465 000 le nombre de nouveaux résidents permanents dans le pays en 2023, 485 000 en 2024 et 500 000 en 2025. Ces prévisions semblent être confirmées par les dernières données publiées par l'IRCC : au premier trimestre 2023, le Canada comptait déjà 174 745 nouveaux résidents permanents.

De quels pays les nouveaux résidents permanents sont-ils principalement issus ?

Selon le ministère de l'Immigration,

des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada (IRCC), les résidents permanents au Canada viennent majoritairement d'Inde (118 235 en 2022), de la Chine (31 840), d'Afghanistan (23 750).

La France et les États-Unis ne représentent respectivement que 14 150 et 10 415 des résidents permanents sur un total de 437 900 nouveaux résidents. Il faut noter que la France n'est classée que sixième pays d'origine : en 2015, les Français ne représentaient que 5 850 nouveaux arrivants.

Peut-on évaluer le nombre d'expatriés qui travaillaient au Canada selon le dernier recensement ?

En mai 2021, ce dernier recensement indiquait que 553 395 résidents non permanents et 708 270 immigrants reçus entre 2016 et 2021 occupaient un emploi. Ces populations exercent dans tous les secteurs d'activité. Des études ont cependant montré qu'ils sont davantage représentés dans certains secteurs comme les services d'hébergement et de restauration, la fabrication et le transport.

Quels sont les leviers qui expliquent cet afflux massif d'immigrés au cours des dernières années ?

Le Canada a toujours mené une politique d'accueil des immigrés. Le dernier rapport annuel au Parlement sur l'im-

migration note ainsi que l'immigration constitue un facteur « *vital pour l'économie* » du pays. En effet, les étudiants étrangers ont contribué pour certains à hauteur de 23,5 milliards de dollars au PIB du Canada et les résidents temporaires ou permanents ont permis de combler les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité.

Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des nouveaux arrivants au Canada ?

Le volet d'analyse sur l'immigration établi à partir du dernier recensement a été publié le 26 octobre 2022. Il révèle que :

- Plus de 1,3 million d'immigrants récents ont été admis de façon permanente du 1^{er} janvier 2016 au 11 mai 2021, ce qui représentait 15,9% de tous les immigrants vivant au Canada en 2021.
- Un peu plus d'un immigrant récent sur dix était âgé de 15 à 24 ans (10,9%), tandis que la plupart (64,2 %) avaient entre 25 à 54 ans.
- En 2021, plus du tiers (36,6 %) des immigrants admis au cours des cinq années précédentes avaient vécu temporairement – par exemple comme étudiant international ou travailleur étranger temporaire – au Canada avant leur admission permanente.
- En 2021, la France était le huitième lieu de naissance le plus fréquemment déclaré par les immigrants récents (2%). ♦

ENTRÉE EXPRESS

Le Canada entrouvre encore plus les vannes

Depuis fin mai, des changements au système « Entrée express » permettent, comme son nom l'indique, aux candidats à l'émigration de gagner du temps dans leur demande de résidence permanente dans tout le Canada, ailleurs qu'au Québec. Le dispositif concerne les francophones et cinq secteurs d'activités en tension où les chances d'être sélectionné sont désormais démultipliées.



Santé, science, technologie, mathématiques, mais aussi charpente, plomberie ou surveillance d'exploitations agricoles... La liste des métiers en tension au Canada est conséquente. C'est dans ces secteurs en grande pénurie de main-d'œuvre que le nouveau dispositif du programme « Entrée Express » s'applique depuis ce printemps. Disponible uniquement en ligne, le système permettait déjà de gérer les demandes de résidence permanente dans trois catégories : travailleur qualifié, métier spécialisé fédéral et candidats de l'expérience canadienne. « Pour passer par ce système, il faut justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle dans un poste qualifié et un niveau intermédiaire avancé, soit en français, soit en anglais. Nous encourageons le bilinguisme et maîtriser les deux langues apporte des points supplémentaires », précise Louise Van Winkle, responsable de la promotion francophone à l'ambassade du Canada en France. Chaque candidat doit aussi justifier de « fonds d'établissement », une somme suffisante pour financer son installation dans le pays. Une fois ces démarches effectuées, le candidat se retrouve dans une « salle d'attente » virtuelle avant d'être invité à soumettre vraiment sa demande de résidence permanente.

Plusieurs billets de loterie

Chaque année, le Canada se fixe un objectif chiffré de nouveaux arrivants à accueillir. Jusqu'à présent, dans le système Entrée Express, seules les personnes obtenant le plus de points à la



▲ Muriel Berdat.

« NOS CAMPAGNES DE RECRUTEMENT VONT CONTINUER POUR LES PROCHAINES ANNÉES. »

MURIEL BERDAT

sélection étaient invitées. « Ce qui est nouveau, précise Mme Van Winkle, c'est que le pays s'est désormais doté de moyens pour recruter des professionnels avec des compétences spécifiques dont il a besoin immédiatement : soit des gens avec de l'expérience dans une profession particulièrement en demande, soit des personnes avec un bon niveau de français. C'est un peu comme avoir plusieurs billets de loterie. » Les recruteurs saluent cette décision du gouvernement fédéral canadien.

Muriel Berdat est conseillère française en recrutement international. Installée au Nouveau-Brunswick, elle travaille pour un réseau francophone de foyers de soins de longue durée. « Cela va nous permettre d'avoir accès plus facilement à des aides-soignants diplômés d'État de pays francophones, se réjouit-elle. Nos besoins sont très importants et vont croissant compte tenu du vieillissement de la population et des départs en retraite. Nos campagnes de recrutement vont donc continuer pour les prochaines années. »

Un programme pilote pour les communautés rurales

Des consultations ont eu lieu dans les neuf provinces et trois territoires du Canada, où les besoins en main-d'œuvre ne sont pas les mêmes. Le Québec n'est pas inclus puisqu'il possède son propre système de sélection. « En plus de ce dispositif, il existe toujours bien sûr le programme des candidats des provinces, précise encore Mme Van Winkle, qui permet à chaque territoire de sélectionner les immigrants qui correspondent à leurs besoins ou qui ont des liens avec la province. » Un programme pilote a également été lancé en faveur des communautés rurales et du Nord, éloignées des grandes métropoles de Toronto ou Vancouver par exemple, et où les employeurs sont encouragés à afficher les postes disponibles et attirer des candidats. L'immigration économique représente environ 60% de l'immigration vers le Canada, les 40% restants correspondant au regroupement familial et la protection des réfugiés. Ces dernières catégories ne sont pas concernées par le processus de sélection précédent. ♦

Pour en savoir plus : www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express.html



IMMIGRATION ÉLITE 

Votre réussite dans vos démarches pour le Canada

**Profitez de notre
expertise en matière
d'immigration canadienne :**

- Résidence permanente
- Parrainage
- Permis d'études / CAQ
- Visa temporaire
- EIMT
- Express entrée

**Besoin d'accompagnement
pour orienter vos procédures
d'établissement au Canada ?**

Contactez-nous :



immigrationelite.com



info@immigrationelite.com



5420, rue Robert-Gravel
Montréal (Québec) H2J 4E7



514 910-2028

Texte : Bastien Lespert

développement durable. Nous essayons de réduire l'empreinte environnementale de nos productions, comme les émissions de CO₂. Il y a une prise de conscience du public et des entreprises. »

Aide à la recherche d'emploi

Dans une province anglophone comme l'Alberta, les francophones sont de toute façon très recherchés, observe Marjorie Le Borgne, installée depuis cinq ans au Canada : « Quand je suis arrivée, parce que je parlais français, je gagnais 1 dollar de plus par heure que mes autres collègues anglophones. Les entreprises canadiennes ont aussi des clients francophones et si elles ont une ressource en interne capable d'offrir un service dans leur langue, c'est valorisable. » Mais si vos capacités en anglais sont basiques, mieux vaut suivre des cours dans une école ou auprès d'un organisme communautaire dès votre arrivée, et trouver un petit job alimentaire. Ainsi, le Centre for Newcomers (centre pour nouveaux arrivants) de Calgary offre une aide à la recherche d'emploi pour les étrangers. L'organisme prodigue des conseils et met en avant des sites en ligne de recherche d'emploi. Il propose également un espace de travail ainsi qu'une bibliothèque.

Un taux d'emploi élevé

Globalement, l'automobile, le tourisme, le commerce de détail, l'éducation, la santé ou encore la construction sont les secteurs d'activité où la main-d'œuvre qualifiée est très recherchée. Au centre de la province, ce sont les métiers de l'agriculture et de l'élevage qui recrutent, de l'ingénieur agronome au chauffeur de poids lourds en passant par le fermier. Les professionnels du tourisme, eux aussi, sont très courtisés (hôtellerie, restauration, centres de villégiature, parcs nationaux), en particulier dans les stations des Rocheuses, été comme hiver. Les grandes métropoles d'Edmonton et de Calgary (plus grande ville d'Alberta) concentrent, elles, les demandes en gisements d'emplois tertiaires et services financiers puisque plusieurs grandes banques canadiennes y ont leur siège.

Prudence toutefois : certains secteurs et professions sont soumis à des règles spécifiques. Pour en savoir plus, consultez le site Alberta Labour (www.alberta.ca/jobs-economy-and-trade.aspx) ou adressez-vous avant d'émigrer au syndicat de l'entreprise que vous visez. ♦



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'Alberta passe au vert

La province de l'Ouest canadien, la quatrième plus vaste du pays, s'apprête à tourner la page des hydrocarbures qui ont fait sa richesse, au nom de la transition énergétique. Des milliers d'emplois sont à pourvoir dans de nombreux métiers, en particulier pour les Français, plus recherchés dans cette région anglophone du Canada qu'au Québec.

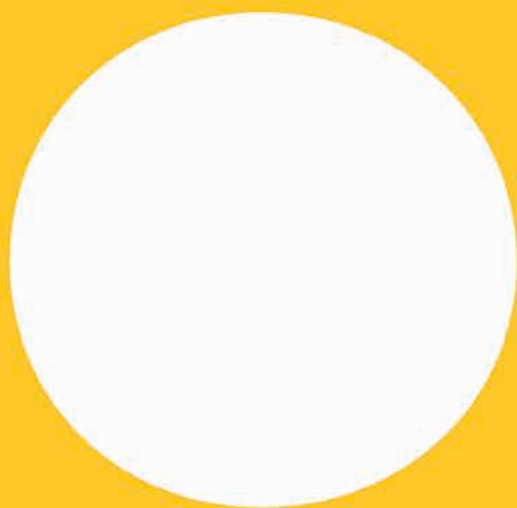
Paradis du ski l'hiver et des grands espaces, l'Alberta a construit toute son économie, et son succès, sur l'extraction des hydrocarbures. La région la plus riche du Canada se lance pourtant dans une transition énergétique colossale. Ici, des milliers d'emplois sont à pourvoir, en particulier pour les ingénieurs français dont les compétences sont très appréciées. Avec un taux de chômage autour de 6%, l'Alberta sait bien que la main-d'œuvre locale ne suffira pas à combler le manque de personnel. La province voit l'arrivée d'étrangers comme une bénédiction et a développé de nombreux programmes, y compris en français, comme ALIS (Alberta Learning Information Service), le site web de référence du gouvernement provincial pour comprendre le marché

de l'emploi, avec des fiches métiers et une multitude d'informations pratiques dont plusieurs en français.

Développement durable et CO₂

Dans le nord de l'Alberta, c'est donc le secteur de l'énergie (pétrole et gaz mais aussi désormais énergies renouvelables – ENR) qui recrute le plus massivement. En effet, grâce à un niveau d'ensoleillement parmi les plus élevés d'Amérique du nord, de nombreuses éoliennes et panneaux solaires ont pu être installés. « Nous sommes dans une région pétrolière et l'exploitation de sables bitumineux peut parfois choquer, admet Charlotte Plombin, ingénieure française employée par le géant pétrolier américain Conoco-Phillips, mais nous travaillons aussi sur le

Pas juste l'info.
L'info juste



franceinfo:
radio . web . tv canal 27

Et tout est plus clair.



▲ Hồ Chí Minh-Ville

© Binh Ho Image

ENTRETIEN

«La relation franco-vietnamienne s'est développée dans tous les secteurs»

Emmanuelle Pavillon-Grosser est consule générale de France à Hồ Chí Minh-Ville (sud du Vietnam) depuis septembre 2021. Elle dresse un portrait de la communauté française qui vit dans le pays et évoque les nombreux secteurs dans lesquels la France et le Vietnam ont noué des relations étroites au cours des dernières décennies.

Pourriez-vous dresser un panorama de la communauté française présente au Vietnam ?

On dénombre 7 236 Français enregistrés auprès de nos deux postes d'Hanoï et d'Hồ Chí Minh-Ville. Les deux tiers d'entre eux vivent au sud du pays, dans la circonscription d'Hồ Chí Minh-Ville, qui s'étend jusqu'à Hué, dans le centre du Vietnam. La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est deux fois plus élevée au sud qu'au nord. La France étant l'un des premiers pays à avoir accompagné le Vietnam dans sa réforme d'ouverture (*Doi Moi*) au début des années 90, les expatriés français ont commencé à arriver dès cette époque. Il s'agissait alors surtout de personnes envoyés par leurs entreprises. Aujourd'hui, les profils sont plus divers : jeunes volontaires internationaux (V.I.E ou V.I.A), Français venus créer leur entreprise, personnes arrivées en tant qu'actifs et qui restent pour leur retraite, etc.

Des évolutions notables du nombre de Français résidant au Vietnam ont-elles été observées depuis la pandémie ?

En quatre ans, 500 Français ont effectivement quitté le territoire, conséquence directe de la pandémie. Depuis, ce chiffre augmente de nouveau, mais très légèrement, car la politique en matière de visa de travail a été durcie, ce qui rend plus complexe l'installation au Vietnam. Aujourd'hui, les entreprises font face à de nombreuses difficultés administratives (en termes de documents et de délais notamment) avant de pouvoir embaucher un Français.

Le Vietnam et la France fêtent cette année, le 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays : pourquoi est-ce si symbolique ?

Un demi-siècle est toujours symbolique ! Mais il est vrai qu'il l'est d'autant plus pour nous, au regard de l'histoire ancienne qui lie nos deux pays. Depuis l'établissement des relations diplomatiques

en 1973, la France a multiplié les coopérations dans tous les domaines (économique, culturel, mais aussi dans les secteurs de la santé ou du droit). La France est désormais le deuxième investisseur de l'Union européenne au Vietnam, les entreprises françaises créées localement génèrent environ 50 000 emplois, plus de 3 000 médecins ont été formés en France et 6 000 jeunes Vietnamiens continuent de venir étudier chez nous chaque année, sans compter les campus délocalisés qui commencent à se multiplier ici.

Comment qualifieriez-vous le lien qu'entretiennent aujourd'hui la France et le Vietnam ?

L'ancien président de la République, Jacques Chirac, disait en 2004 de la relation franco-vietnamienne que « *au-delà des heures tragiques, les relations exceptionnelles nouées à travers le temps entre le Vietnam et la France n'ont rien perdu de leur force et de leur singularité* », et je crois que les dernières années ne font

que confirmer ce constat. La coopération repose aujourd'hui sur une relation politique de haut niveau, certes, mais aussi sur des partenariats de qualité entre nos collectivités territoriales, nos écoles et universités, nos médecins, nos entreprises et bien sûr entre les populations. Ce qui est remarquable, c'est que la relation franco-vietnamienne s'est développée dans tous les secteurs: économique, éducatif, culturel, scientifique ou juridique, mais aussi sur le thème de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique ou dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Le slogan choisi pour cet anniversaire s'intitule « cultures partagées » : par quels biais ce partage se traduit-il aujourd'hui ?

Il est d'abord l'œuvre des hommes et des femmes qui font vivre ces relations au quotidien. En France, les résidents d'origine vietnamienne sont plus de 300 000. Et depuis le début des années 90, des milliers de Français ont fait le choix du Vietnam.

En arrivant ici, ils découvrent certains emprunts, notamment gastronomiques, faits à la langue française. Du *bánh mì* au pâté, du caramel à l'auto, ces mots seront malheureusement souvent les seuls que nous Français, qui sommes peu connus pour nos aptitudes linguistiques, arriverons à prononcer correctement dans cette langue vietnamienne si exigeante ! Et quel meilleur endroit pour se perfectionner en *vovinam viet vo dao*, art martial qui s'est aussi développé en France ?

La France est particulièrement engagée auprès du Vietnam en matière de transition énergétique : pourquoi une telle collaboration et quelle expertise la France apporte-telle en la matière ?

Le Vietnam est l'un des cinq pays non insulaires les plus vulnérables au changement climatique et la France apporte en effet des efforts financiers importants pour accompagner le pays dans sa transition énergétique. La France y a financé des projets – dont beaucoup ont une dimension environnementale – à

hauteur de plus de 1,2 milliard d'euros. L'Agence française de développement (AFD), qui opère avec un mandat 100% climat, a engagé, depuis son implantation au Vietnam, près de 2,4 milliards d'euros sur une centaine de projets. Proparco, filiale de l'AFD pour le secteur privé, a octroyé 395 millions d'euros de prêts et devrait engager 220 à 250 millions d'euros par an au cours des années à venir. La France se réjouit par ailleurs

sont de plus en plus demandeurs d'une énergie décarbonée. Nous espérons également que les réformes nécessaires au déploiement massif des énergies renouvelables sur le réseau vietnamien soient mises en place dans les prochains mois afin de faire de ce JETP un succès.

Sur quels autres aspects les relations sont-elles amenées à se renforcer ?

Il y a bien d'autres domaines d'avenir dans lesquels nous souhaitons accroître notre coopération, comme le développement du e-gouvernement. L'appui de la France dans ce domaine s'inscrit dans un engagement de long terme défini en novembre 2018 par un accord intergouvernemental signé lors de la visite du Premier ministre français au Vietnam. Depuis quatre ans, la France soutient les réformes du gouvernement vietnamien en matière de transformation numérique grâce à plusieurs mécanismes de financements. Plusieurs séminaires de partage d'expertise ont été organisés avec le bureau du Gouvernement sur ce thème. Les questions de la numérisation dans l'administration, des politiques de ressources humaines ou d'évaluation des politiques publiques sont également abordées.

Cet anniversaire est-il également l'occasion de raviver la francophonie au Vietnam ? Le français étant aujourd'hui moins parlé par

les jeunes générations...

Le français est la deuxième langue enseignée au Vietnam dans les écoles après l'anglais, grâce notamment aux classes bilingues qui fêtent leurs trente ans. Nous observons un regain d'intérêt à l'université grâce aux opportunités d'emploi qu'il permet dans les secteurs du tourisme, de la communication ou tout autre secteur innovant comme les jeux vidéo. La francophonie est en effet particulièrement mise à l'honneur cette année, notamment lors du concours de chanson française dont la finale s'est tenue à Danang le 21 juin 2023, de la Grande Dictée ou encore du premier choix Goncourt du Vietnam au deuxième semestre. ♦



▲ Emmanuelle Pavillon-Grosser.

« LA FRANCE EST LE DEUXIÈME INVESTISSEUR DE L'UNION EUROPÉENNE AU VIETNAM. » EMMANUELLE PAVILLON-GROSSER

de compter le Vietnam parmi les pays signataires du partenariat pour une Transition énergétique juste (JETP). Nous espérons que ce partenariat proposé par les pays du G7 va permettre au Vietnam de devenir un modèle dans la région et confortera son attractivité vis-à-vis des investisseurs étrangers, qui



© Allstock Productions

ENTREPRISES FRANÇAISES AU VIETNAM

La CCIFV, le partenaire incontournable

Depuis la fin de la pandémie, la Chambre de commerce et d'industrie France Vietnam (CCIFV) est en phase de croissance, à raison de 5% par an. Implantée à Ho Chi Minh-Ville, elle compte aujourd'hui 290 membres.

« À l'origine, c'était un club d'affaires, plus informel, fondé en 1989. Des entrepreneurs s'y retrouvaient pour échanger des conseils et bonnes pratiques. Ce format s'est progressivement professionnalisé en obtenant alors la reconnaissance des autorités françaises et vietnamiennes, en tant que chambre de commerce et d'industrie française au Vietnam. »



▲ Adam Koulaksezian.

À la tête de la CCIFV depuis 2020, Adam Koulaksezian explique qu'au fil des années, la structure a su garder son ADN de « club d'affaires ». Forte de son succès, elle a ouvert en 2022 un autre bureau à Hanoï où trois personnes travaillent quotidiennement.

Conseil aux entreprises

Parmi les événements incontournables qui permettent à ses membres d'agrandir leur réseau, le directeur de la CCIFV cite notamment le cocktail de rentrée, le dîner de gala au cours duquel des « Business Awards » sont décernés, ou encore le forum de l'emploi « Job Fair » organisé chaque

année à Ho Chi Minh-Ville et à Hanoï. « Depuis plus d'un an, les comités sectoriels ont été relancés, ce qui permet aussi à nos membres de se retrouver par secteur. » Six comités existent aujourd'hui : construction, agroalimentaire, développement durable, santé, IT/digital et ressources humaines. Au fil du temps, la CCIFV a par ailleurs développé une expertise

solide en matière de conseil pour les entreprises françaises qui souhaitent s'implanter au Vietnam. « On nous sollicite pour des recommandations très diverses : étude de marché, présentation de fournisseurs et distributeurs, besoin d'un recrutement et d'un bureau, d'une formation... Nous avons pris conscience que nous étions capables d'accompagner non seulement les entreprises françaises et européennes au Vietnam, mais aussi de muscler l'approche des entreprises vietnamiennes à l'export. » En mai 2023, la chambre a par exemple monté un pavillon avec plusieurs d'entre elles sur le salon Sial de Shanghai, spécialisé dans l'alimentation.

Un partenariat unique

« Au Vietnam, nous sommes également le partenaire officiel et unique d'Enterprise Europe Network (EEN), le réseau développé par la Commission européenne pour soutenir les PME des États membres à l'export », indique Adam Koulaksezian. La chambre reçoit ainsi des demandes émanant d'entreprises situées dans toute l'Europe et qui s'intéressent au Vietnam. « Il s'agit souvent de PME, et parfois de grands groupes qui cherchent des fournisseurs ou souhaitent produire au Vietnam par eux-mêmes, ou encore qui recherchent des débouchés. » La CCIFV travaille par ailleurs en étroite relation avec Eurocham Vietnam, la chambre de commerce européenne : l'adhésion à cette dernière est automatique pour les entreprises qui adhèrent à la chambre française. « Nous avons un partenariat stratégique avec Eurocham, qui permet à l'ensemble des chambres bilatérales européennes de s'exprimer à l'unisson auprès des autorités vietnamiennes », ajoute Adam Koulaksezian. ♦

Plus d'infos : www.ccifv.org

UNE CARTOGRAPHIE DES EFE

Alors qu'une proposition de loi visant à reconnaître et valoriser les entrepreneurs français à l'étranger (EFE) est en cours d'examen au Parlement, le conseil d'administration de la CCIFV, en partenariat avec les conseillers du commerce extérieur, souhaite « identifier les Français qui ont investi de l'argent et du temps au Vietnam mais ne sont pour l'instant comptabilisés ni en France ni au Vietnam ». Afin de pouvoir, à terme, mieux s'appuyer sur ces EFE et les soutenir dans leur développement, leur projet est d'établir une cartographie des EFE implantés au Vietnam. « Cela nous permettra d'avoir un premier panorama en attendant une définition plus précise de l'EFE sur le plan juridique. »

FRENCH TECH

Une approche « horizontale et inclusive »

En 2023, la French Tech Vietnam a vu son label renouvelé pour la deuxième fois. Forte d'une nouvelle équipe implantée en différents points du territoire, la structure s'est donné comme objectif de faire revenir à elle une communauté d'entrepreneurs de la tech' qui a beaucoup diminué pendant les années de pandémie.

« Nous sommes la seule French Tech qui porte le nom d'un pays, pas d'une ville. » Atablée aux côtés des autres membres du bureau de la French Tech Vietnam, Elsa Roméo en explique la raison : « Notre structure est implantée dans trois villes du Vietnam, à Hanoï au nord, Hô Chi Minh-Ville au sud et Da Nang dans le centre du pays. Les autres French Tech portent, elles, le nom de la ville où elles sont installées. » L'équipe est à l'image de cette implantation multiple : sur les sept membres qui composent le bureau, cinq résident à Hô Chi Minh-Ville, un à Hanoï. Elsa Roméo s'est, elle, installée à Da Nang après plusieurs années saïgonaises.

Troisième labellisation depuis 2016

Autre particularité : « Il n'y a pas de hiérarchie entre nous, précise Quentin Frécon, également membre du bureau. Nous ne voulions pas de piliers trop visibles et trouvons cela plus simple de cogérer ensemble cette communauté, cela permet de toucher des réseaux et des terrains différents. » Cette organisation, la French Tech Vietnam l'a adoptée depuis sa dernière labellisation, obtenue en 2023, le label étant à chaque fois attribué pour trois ans. « La première labellisation, c'était en 2016. Depuis, nous avons réussi à obtenir deux fois son renouvellement malgré les années de pandémie. Avec le Covid il y a eu beaucoup de départs, d'événements annulés. Cela a beaucoup affecté notre organisation. »

Cette page étant tournée, la French Tech Vietnam entend faire revenir à elle une large communauté d'entrepreneurs, notamment ceux qui la suivaient en période de pré-pandémie. « Avant le Covid, 5000 personnes étaient attentives à notre communication. Aujourd'hui, nous avons une communauté solide d'une cinquantaine de personnes mobilisables et un potentiel d'environ 500 personnes que nous pouvons faire venir à des événements », note



« NOUS SOMMES TRÈS COMPLÉMENTAIRES AVEC LA CCI FRANCE VIETNAM. »

GWEN CHEYLAN

Elsa Roméo. Depuis le début de l'année 2023, trois événements en présentiel ont d'ailleurs été organisés. « Nous y avons retrouvé des personnes qui nous sont fidèles depuis un moment, mais aussi de nouvelles têtes, dont une majorité de Vietnamiens », poursuit Quentin Frécon.

De l'information sur les enjeux technologiques

Afin de toucher un public large, la méthode a évolué depuis la nouvelle labellisation. « Il n'y a plus de notion d'adhésion à la French Tech Vietnam : désormais, nos événements et nos communications sont accessibles à tous », explique Gwen Cheylan qui fait également partie de l'équipe dirigeante. Si ce nouveau système rend plus difficile l'identification précise des profils qui prennent part à la communauté, il a contribué aux bonnes relations avec la chambre de commerce et

d'industrie France Vietnam (CCIFV) pour qui les adhésions constituent « le nerf de la guerre ». « Avec la CCIFV, nous sommes très complémentaires et avons signé un accord qui doit nous permettre de structurer cette relation. L'idée est d'améliorer ensemble la compréhension des enjeux tech' : qu'ils se servent de leurs ressources pour communiquer sur les événements liés à ces enjeux et que, de notre côté, nous mobilisons au mieux nos capacités », poursuit Gwen Cheylan.

Et si, pour l'heure, la French Tech fournit surtout de l'information sur les enjeux tech', « le but est aussi d'évaluer ce que les entreprises attendent de nous pour leur apporter à terme un accompagnement adapté », précise Elsa Roméo. L'entrepreneuse vante par ailleurs la nouvelle approche « horizontale et inclusive » de la French Tech Vietnam qui permet à la structure de mieux représenter les start-up, « souvent plus en retrait par rapport à d'autres entreprises déjà bien interconnectées mondialement. C'est un changement de paradigme fort », conclut-elle. ♦

Plus d'infos :
www.frenchtechvietnam.com

FRANÇAIS DU MONDE, LA CHRONIQUE DE FRANCEINFO

DIFFUSION LE DIMANCHE À 7H24 ET 10H54

Parfums d'aventure

Ils ont franchi le pas, animés par une soif de découverte, des idées originales, une motivation sans faille... Ils rencontrent parfois quelques écueils, mais la réussite est souvent au bout du chemin.

Un bon plan pour émigrer au Canada

Partout dans le pays sauf au Québec, le programme de mobilité francophone offre aux candidats parlant français une alternative intéressante aux visas classiques.

En clair, les employeurs n'ont pas à prouver qu'aucun Canadien ou résident permanent ne peut occuper l'emploi qu'il souhaite proposer à un travailleur étranger francophone. La condition pour en bénéficier est de disposer d'une proposition d'emploi pour un poste en dehors du Québec, explique Marjorie Le Borgne, employée à la Société de développement économique de la Colombie-Britannique à Vancouver. *«Une fois qu'un candidat a trouvé un employeur et qu'un employeur a trouvé son candidat, et s'il est francophone – ce n'est pas forcément être Français, c'est vraiment parler français –, il a accès à la mobilité francophone. Ce visa coûte entre 200 et 300 \$ canadiens et c'est l'employeur qui le prend en charge. Il vous permet d'avoir un visa de la durée de votre contrat auprès de votre employeur.»* L'inconvénient est donc que ce visa de travail, que l'on appelle ici «MF», est à durée limitée. Si vous décidez de quitter votre employeur, le permis ne sera valable que jusqu'à la fin de votre contrat initial et vous ne pourrez pas travailler pour une autre société d'ici là. S'il présente quelques contraintes, ce programme permet en tout cas d'accumuler une expérience canadienne pour qui souhaite ensuite s'installer durablement dans le pays.



© Gaetan Neiracx



© DR

Inde : la population dépasse désormais celle de la Chine

Avec près d'un milliard et demi d'habitants, les défis qui attendent le pays sont colossaux, à commencer par l'accès à l'enseignement pour tous.

Éline Caillaud vit depuis cinq ans à Jaipur où elle enseigne le français à l'Université du Rajasthan. Cette question de la surpopulation revient d'ailleurs assez régulièrement dans les discussions avec ses étudiants. *«C'est quelque chose qu'on leur a beaucoup dit et qu'ils répètent à leur tour, observe-t-elle. Toute une partie de jeunes Indiens s'inquiète de l'occupation et de l'artificialisation des sols, il y a une certaine anxiété environnementale, comme ailleurs dans le monde.»*

À l'instar de la santé, l'éducation est à deux vitesses en Inde, explique la jeune femme : *«Avec l'explosion de la population, il y a énormément d'écoles et d'instituts privés, qu'on appelle "collèges", qui se créent sans aucune régulation. Souvent, les jeunes y sont mal formés. Ils vont par exemple s'inscrire à une formation d'électricien, mais au bout de trois ans ils n'auront ni compétence ni qualification.»* Mariée à un Indien, la jeune femme pointe le manque d'investissement de l'État en matière d'enseignement et d'orientation. *«Il faudrait dire aux étudiants "ok, on a formé beaucoup d'ingénieurs, mais un autre corps de métier serait peut-être nécessaire actuellement".»* En Inde, le taux de chômage dépasse aujourd'hui les 8% et près d'un million de jeunes arrivent sur le marché du travail tous les mois.

Des puits d'eau potable pour les villages du Cambodge

L'ONG « 1001 fontaines » installe des kiosques à eau auprès des populations les plus isolées.

En 2017 au Cambodge, seuls 17% de la population rurale avaient accès à une eau potable et saine. Si la situation s'est nettement améliorée aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à une ONG française, « 1001 fontaines », dont l'objectif est d'installer des puits dans les villages les plus reculés du pays selon un modèle tripartite, détaille Thierry Dubois. Installé au Cambodge depuis douze ans, le Français a monté toute l'opération pour l'ONG : « *L'État cambodgien, au travers des communes, va mettre à disposition un terrain sur lequel nous allons construire des bâtiments, une petite usine de traitement d'eau. Nous allons ensuite recruter des villageois, trois personnes par village, et cette micro-usine va devenir leur "petit business". L'ONG va ensuite animer un service de franchise sociale et entretenir un réseau de petits entrepreneurs de l'eau.* » Ces kiosques



sont équipés de panneaux solaires pour le pompage et la filtration. L'eau est ensuite livrée dans de grandes bonbonnes de plastique bleue et livrée à domicile au prix d'environ deux centimes le litre. Depuis 2005, l'ONG a équipé environ une commune rurale sur quatre au Cambodge. Au total,

plus de 250 micro-usines ont été installées, couvrant les besoins de 7% de la population rurale du pays. Les kiosques à eau fournissent aussi du travail à 700 personnes. L'eau saine des kiosques évite également aux villageois de contracter des maladies comme le choléra, la typhoïde ou la dysenterie.



Les métiers de bouche peinent à recruter en Australie

Une pénurie généralisée de main-d'œuvre freine la reprise économique, comme en témoigne ce boulanger français de Sydney.

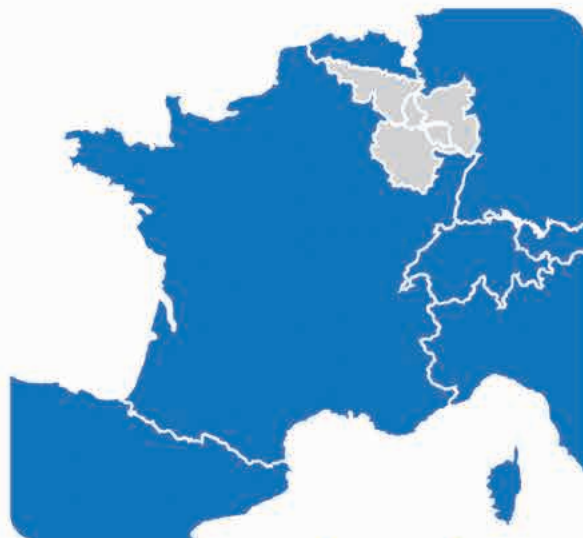
Né à Garches, près de Paris, Adrien Chrunk a ouvert une boulangerie baptisée « Tonton Bread » à Sydney. Il considère qu'il est aujourd'hui difficile de trouver des employés sérieux en Australie : « *C'est compliqué de trouver de la main-d'œuvre stable car il y a beaucoup de places à pourvoir.* » Le Français est arrivé en 2017 à Sydney, avec son épouse et leur fille. À 3,5%, le taux de chômage en Australie est au plus bas depuis soixante-dix ans. S'ajoute aussi à cela le fait que Sydney est une ville touristique avec beaucoup de passage. Adrien témoigne que recruter la bonne personne lui prend parfois plusieurs semaines, voire plusieurs mois. « *Si on recherche une main-d'œuvre française, les jeunes boulangers français vont passer par Sydney mais vont ensuite vouloir voyager en Australie, observe Adrien Chrunk. Donc ils ne vont pas rester longtemps, c'est souvent une main-d'œuvre qui tourne. Nous ne pourrions les garder que peut-être deux ou trois mois, il est donc difficile de conserver une constance dans la production. Et si l'on se tourne vers une main-d'œuvre australienne, sud-asiatique ou autre, leur expérience ne sera peut-être pas adaptée à la boulangerie française, il leur faudra donc tout apprendre.* » Cette pénurie est la conséquence d'une stratégie zéro Covid appliquée par l'Australie et qui s'est traduite par la fermeture totale des frontières du pays pendant deux ans.



The Greater Region,
your best place to live and work



Cofinancé par l'Union
européenne



eures-granderegion.eu

Votre réseau des emplois en Grande Région



RÉSEAU EURES

Le fer de lance de la mobilité professionnelle européenne

Encore trop méconnu, Eures est pourtant le réseau incontournable pour qui cherche un emploi sur le Vieux Continent. Il propose des offres émanant de 31 pays – les 27 pays de l'UE, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse – et ses conseillers sont disponibles, gratuitement, pour accompagner les demandeurs d'emploi et les recruteurs dans leurs démarches. L'équipe en charge du réseau décrit son fonctionnement et fait le point sur le marché de l'emploi européen.

Le portail Eures propose des millions d'offres d'emploi à travers l'Europe. Comment sont-elles sélectionnées et qui peut y postuler ?

Les offres diffusées sur le portail Eures sont reproduites à partir de celles qui ont été publiées sur les sites affiliés à Eures, gérés par des services publics ou privés. Avant d'être mises en ligne, toutes ces offres sont examinées conformément aux règles et pratiques nationales. Les ressortissants des 27 États membres de l'Union euro-

péenne, de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse peuvent y répondre. Mais cela peut aller au-delà. D'abord, n'importe quel ressortissant d'un pays tiers peut se connecter au portail. Ensuite, si les ressortissants non européens ont déjà un statut juridique stabilisé en Europe avec un permis de travail valide ou un statut de protection (comme la population fuyant l'Ukraine), ils ont le droit d'utiliser Eures comme n'importe quel citoyen de l'UE.

Comment se porte le marché du travail en Europe aujourd'hui ?

Il se remet bien de la crise financière et de la pandémie, avec un faible taux de chômage, ce qui entraîne d'ailleurs une augmentation des pénuries de main-d'œuvre. Le rapport de la Commission européenne de 2022 sur ces pénuries – établi à partir d'analyses menées dans l'UE, en Norvège et en Suisse au cours des deuxième et troisième trimestres de 2022 – a révélé que 29 pays connaissent des pénuries, et 24 des ex-

cédents de main-d'œuvre. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande existe à la fois au niveau national et au niveau régional. Il est dû à une multiplicité de facteurs tels que l'utilisation accrue de nouvelles technologies, la transition vers une économie climatiquement neutre, le vieillissement de la main-d'œuvre et les conditions de travail et l'emploi. D'autres événements plus récents comme l'invasion de l'Ukraine par la Russie y contribuent également.

Quels sont aujourd'hui les secteurs qui recrutent le plus en Europe ?

Selon ce même rapport, les métiers du logiciel, de la santé, de la construction et de l'ingénierie connaissent des pénuries généralisées. La diffusion rapide des nouvelles technologies numériques se traduit en effet par la nécessité de disposer de davantage de personnels ayant des qualifications Stem (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques). Les postes dans le secteur de la santé sont, eux, en partie dus au vieillissement de la population européenne qui a des besoins accrus en termes de soins. À l'inverse, les métiers de bureau et les professions liées aux sciences humaines et à l'art connaissent des excédents de main-d'œuvre généralisés.

De nouvelles tendances émergent-elles depuis la fin de la pandémie en matière de mobilité internationale ?

Les Européens gardent un avis positif sur la mobilité internationale. La dernière enquête Eurobaromètre réalisée après la pandémie montre que près d'un Européen sur cinq envisage de travailler dans un autre pays que le sien, un chiffre similaire à celui des années pré-pandémie. Et à la question: «*La pandémie de Covid 19 a-t-elle influencé vos projets de travailler à l'étranger?*», seuls 1 à 2% des participants français répondent positivement. Une nouvelle tendance apparaît néanmoins: le télétravail transfrontalier intéresse de plus en plus de travailleurs et d'employeurs. Tous sont demandeurs d'informations précises, notamment en matière de sécurité sociale et de fiscalité.

Quelles nationalités sont les plus représentées dans la mobilité intra-UE ? Où se situent les Français ?

Selon le rapport *Intra-EU Labour Mobility at a Glance 2022*, les pays où la main-d'œuvre s'est montrée la plus mobile en

2021 étaient le Luxembourg, la Suisse, l'Autriche, l'Islande, Malte et Chypre avec plus de 10% de mobilités parmi la population active. À l'inverse, la France, le Portugal, la Pologne comptaient moins de 2,5% de mobilités parmi ses actifs. En 2020, les principaux pays d'accueil de ces travailleurs étaient l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suisse.

« LES MÉTIERS DU LOGICIEL, DE LA SANTÉ, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'INGÉNIERIE CONNAISSENT DES PÉNURIES GÉNÉRALISÉES. »

Existe-t-il un dispositif spécifique pour aider les frontaliers à trouver un emploi dans le pays voisin ?

Eures apporte un soutien financier aux partenariats transfrontaliers, sous l'égide du Fonds social européen (FSE+). Parmi ces partenaires, on trouve des services publics liés à l'emploi, des organisations d'employeurs telles que les universités, les associations professionnelles, les syndicats et les chambres de commerce. Ainsi, en 2022 et 2023, sept structures partenariales impliquant neuf pays, reçoivent un financement du FSE+:

- Eures-T Extremadura-Alentejo, Eures-T Galicia-North Portugal et Eures-T Andalucía-Algarve pour l'Espagne et le Portugal ;
- Eures-T Oberrhein-Rhin Supérieur pour la France et l'Allemagne ;
- Eures transfrontalier de la Grande Région pour la Belgique, la France, l'Allemagne et le Luxembourg ;
- Eures Scheldemond pour la Belgique et les Pays-Bas ;
- Euradria pour l'Italie et la Slovénie.

Eures organise-t-il des événements, physiques ou virtuels, autour de l'emploi ?

Oui, le réseau organise notamment les *Job Days* européens. Il s'agit de rendez-vous de recrutement sur une plateforme en ligne qui permettent de mettre en relation des employeurs et des demandeurs d'emploi de différents pays européens. Des milliers d'entre eux ont ainsi trouvé un emploi dans un autre État membre de l'Union européenne grâce à cette plateforme.

Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui souhaite partir travailler dans un autre pays européen pour que ses recherches aboutissent rapidement ?

Avant de commencer à postuler à des emplois à l'étranger, il est important de faire des recherches préalables : coût de la vie dans le pays choisi, disponibilité des emplois, culture du travail. Toutes ces informations sont disponibles sur le portail Eures. Pour avoir davantage de précisions, le mieux est de s'adresser à un conseiller Eures qui possède une expertise spécialisée dans les questions pratiques, juridiques et administratives liées à la mobilité aux niveaux national et transfrontalier. Ce service est gratuit.

De nombreux travailleurs français souhaitant s'installer à l'étranger hésitent à partir en raison de leurs faibles compétences linguistiques. Est-ce aujourd'hui une condition préalable à la mobilité ?

Selon les résultats de l'enquête sur la mobilité de la main-d'œuvre intra-UE, 23% des répondants français expliquent que la non-maîtrise d'une langue étrangère constitue un frein dans leurs éventuelles aspirations à partir travailler à l'étranger. La situation est similaire dans d'autres pays européens : plus d'un répondant européen sur quatre mentionne le manque de compétences en langues étrangères comme l'un des obstacles à la mobilité.

Et quels conseils donneriez-vous à une entreprise qui cherche à recruter des travailleurs européens ?

L'embauche de travailleurs issus d'autres pays de l'Espace économique européen (EEE) peut offrir aux entreprises la possibilité de trouver des travailleurs motivés et qualifiés, en particulier dans des secteurs économiques spécifiques où l'on constate un manque de main-d'œuvre au niveau national ou régional. Mais trouver des travailleurs d'un autre pays que le sien peut s'avérer difficile. Là encore, les conseillers Eures présents dans 31 pays peuvent apporter leur expertise aux employeurs européens et leur fournir un service personnalisé en fonction du profil de l'entreprise et des exigences en matière de recrutement. ♦

Pour en savoir plus :
www.eures.ec.europa.eu/index_fr

QUATTROPOLE: QUATRE VILLES, TROIS PAYS, UNE EXPÉRIENCE

Chevauchant les frontières entre l'Allemagne, le Luxembourg et la France, QuattroPole symbolise une région transfrontalière qui présente une grande diversité historique, économique et culturelle et un plurilinguisme vécu au quotidien. Luxembourg, Metz, Sarrebruck et Trèves joignent leurs efforts pour être davantage visibles sur l'échiquier européen et allient leurs savoir-faire dans le cadre de projets innovants.



L'association QuattroPole travaille à l'élaboration de stratégies politiques communes et à la pérennisation des échanges entre les administrations des quatre villes. Présente dans le secteur culturel, touristique, social, économique et dans la protection civile, QuattroPole poursuit trois objectifs principaux : renforcer l'attractivité économique de son territoire, réduire l'empreinte carbone dans les quatre villes et anticiper l'évolution démographique. Enfin, le réseau des villes souhaite également renforcer sa présence et sa notoriété à l'échelle européenne.



4 VILLES AUX IDENTITÉS FORTES, MAIS AUX COMPLÉMENTARITÉS INTÉRESSANTES

Bienvenue à LUXEMBOURG

Une capitale qui gagne à être connue et qui, forte de ses 167 nationalités différentes, saura vous accueillir, dans bon nombre de langues. Du château fort originel de la ville de Luxembourg, érigé au Xe siècle au sommet du rocher du Bock, à la forteresse militaire surnommée le « Gibraltar du Nord », des pans d'histoire se succèdent. De ces époques subsistent aujourd'hui encore des vestiges, parmi lesquels les fortifications et la vieille ville, classées depuis 1994 au patrimoine de l'UNESCO. Comptant plus de 130 000 habitants, 167 nationalités différentes et trois langues officielles – le luxembourgeois, l'allemand et le français – Luxembourg fait aujourd'hui office de capitale cosmopolite, dynamique mais toujours à dimension humaine. Ses nombreux musées témoignent du passé historique et artistique de cette ville où il fait bon vivre.

Convertie à la mobilité douce avec son tramway, son funiculaire et son ascenseur panoramique, Luxembourg offre en outre de nombreux espaces verts qui invitent à la détente et aux activités sportives, à l'image du splendide Skatepark aménagé au cœur de la vallée de la

Pétrusse. Fêtes luxembourgeoises, manifestations multiculturelles et festivals divers rythment la capitale tout au long de l'année. Côté shopping et gastronomie, la ville n'est pas en reste : locales ou internationales, les cuisines des restaurants et les enseignes de commerce reflètent la réalité démographique d'une ville dont environ 70 % de la population est non luxembourgeoise.

Depuis toujours au carrefour de plusieurs courants économiques et culturels, Luxembourg fait également figure de capitale européenne. Hébergeant entre autres la maison natale de Robert Schuman, père de l'Europe, et différentes institutions européennes implantées sur le Plateau de Kirchberg, la ville illustre à elle seule l'histoire de l'intégration européenne dont elle a toujours constitué un avant-poste.

METZ

– Lumières d'Europe

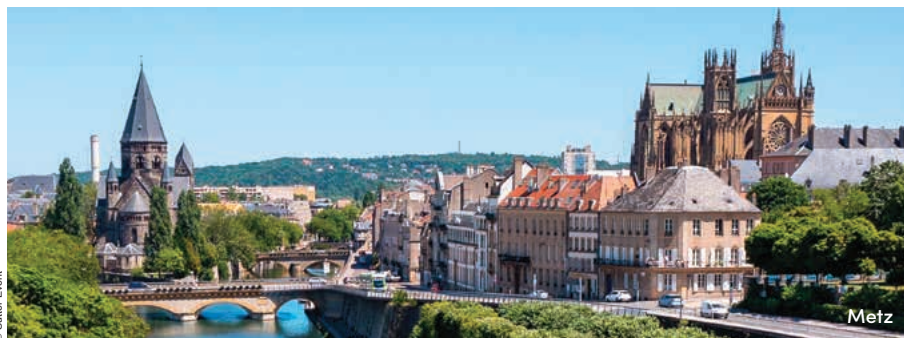
A 85 minutes de Paris en TGV, à une heure du Luxembourg et de l'Allemagne, Metz, eurométropole créative et durable, est nichée au confluent de la Moselle et de la Seille. Connue pour être la capitale de l'écologie urbaine, elle propose une multitude d'événements variés placés sous le signe des lumières d'Europe.

En se promenant dans la ville, on est immédiatement saisi par les jeux des ombres et des reflets scintillants sur l'eau, par l'éclat des vitraux de la cathédrale et celui de la pierre dorée de Jau-mont. La ville s'illumine de lanternes féeriques au moment des marchés de Noël et brille de mille feux à l'occasion du festival « Constellations de Metz » et de ses parcours Pierre Numériques, Art & Jardins, et art urbain. La diversité de son patrimoine naturel et architectural émerveille ceux qui la découvrent pour la première fois. La 3ème ville la plus verte de France est un véritable musée à ciel ouvert.

Que l'on ait envie de grands espaces et de nature, que l'on aime l'art et la culture ou que l'on soit en quête de découvertes culinaires, l'Eurométropole de Metz répond à toutes les envies. Pour les incontournables, citons ici le Centre Pompidou-Metz et ses expositions d'art moderne et contemporain, la cathédrale Saint-Étienne, un joyau à la surface inégale de vitraux du 13e au 21e siècle (certains signés Chagall) ou encore la plus belle gare de France. Le Musée de la Cour d'Or-Eurométropole de Metz est également une expérience



Luxembourg



Metz



Saarbrücken



Trèves

enrichissante, et une promenade au fil de l'eau depuis le Plan d'eau est vivement recommandée.

SARREBRUCK

– L'héritage baroque

Sarrebruck fascine par son paysage culturel vivant, ses plaisirs culinaires, ses charmants environs verdoyants et son excellente situation entre la France et le Luxembourg. Un centre-ville pittoresque, des bâtiments intéressants,

des parcs charmants et un grand choix de musées et de festivals sont les gants d'un séjour varié. La métropole sarroise est également connue pour son excellente cuisine. Pour les Sarrois, bien manger est une partie de la joie de vivre, ce n'est pas pour rien que la devise bien connue ici est : "Hauptsach gudd gess". On aime faire participer les visiteurs, on est très sociable et accueillant. En se promenant dans Sarrebruck, on remarque surtout les nombreux bâti-

ments baroques. Beaucoup d'entre eux portent la signature du célèbre architecte Friedrich-Joachim Stengel. C'est lui qui a construit l'imposant château de Sarrebruck, perché sur le rocher au-dessus de la Sarre, ainsi que la Ludwigplatz avec ses palais nobles et ses maisons de fonctionnaires. Au centre, trône l'imposante église Ludwigskirche, considérée comme l'une des plus belles églises baroques protestantes d'Allemagne. Autour de la place du château, il y a quatre musées historiques à découvrir. Le cœur de la ville est le St. Johanner Markt. Pour bien découvrir Sarrebruck, une promenade sur le St. Johanner Markt vaut le détour.

Ses ruelles pittoresques abritent de nombreux petits magasins, des galeries et des boutiques exclusives. Des pubs rustiques, des restaurants d'inspiration française, des bistrotts et des cafés confortables rendent la promenade parfaite. Le site de l'usine sidérurgique de Völklingen, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, situé juste aux portes de Sarrebruck, est une véritable attraction pour le public. La seule usine sidérurgique au monde entièrement conservée, datant de l'âge d'or de l'industrialisation, est aujourd'hui un lieu hautement passionnant et fascinant, où le passé, le présent et l'avenir se rencontrent de multiples façons.

TRÈVES

– Une ville romaine et viticole

Considérée comme la plus ancienne ville d'Allemagne, Trèves est célèbre pour sa riche histoire romaine et sa culture viticole. En tant que ville romaine, autrefois connue sous le nom d'Augusta Treverorum, Trèves était une métropole importante de l'Empire romain. Ses magnifiques monuments romains, comme la Porta Nigra, les thermes impériaux et la basilique de Constantin, témoignent encore aujourd'hui de ce glorieux passé. L'impressionnante Porta Nigra est l'emblème de la ville ; elle est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Trèves est également connue pour sa situation pittoresque au bord de la Moselle, les amateurs de vin peuvent ainsi déguster les délicieux vins dans les nombreux bars à vin de la ville. Trèves est donc une ville unique qui offre une combinaison fascinante d'histoire romaine et de culture viticole.

Plus d'infos :
quattropole.org/fr

JEAN PEYRONY

« Les frontières les plus sûres sont les frontières ouvertes »

Projets de coopération, défense des droits des frontaliers, lobbying... Depuis sa création en 1997, la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) travaille à faciliter la vie des habitants sur et par-delà les frontières françaises. Selon son président, Jean Peyrony, la libre-circulation européenne doit permettre à ses ressortissants de bénéficier des mêmes droits que les citoyens des territoires nationaux.

Comment fonctionne la MOT ?

La Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) est une structure d'intérêt public, financée par près de 100 acteurs de la coopération transfrontalière aux frontières françaises, pour l'essentiel des collectivités locales, de part et d'autre des frontières françaises. Nous agissons dans l'intérêt transfrontalier pour défendre les droits des habitants des deux côtés des frontières : reconnaissance de diplômes, sécurité sociale, fiscalité, etc.

Quels sont les types d'accompagnements proposés par l'association ?

Un exemple emblématique serait l'hôpital de Puigcerdà, à la frontière entre la France et la Catalogne. Nous avons aidé à sa construction il y a une dizaine d'années : côté espagnol, l'hôpital était vieillissant, et côté français il n'y en avait pas. Les gens devaient aller à Perpignan, à deux heures de route. Les partenaires franco-espagnol ont donc eu l'idée d'un hôpital transfrontalier. Comme il comprend du personnel de deux nationalités, sa gestion pose des questions juridiques, comme la reconnaissance du statut de médecin français dans un hôpital espagnol. La MOT a produit des expertises juridiques pour débloquer ces difficultés. Nous intervenons aussi sur les stratégies d'aménagement de territoire ou de développement. Dans certains cas, il y a un intérêt à mettre des structures en réseau, comme la frontière franco-belge qui a instauré une politique dite de ZOAST (zone d'accès aux soins transfrontaliers).

Quels sont vos projets actuels ?

Nous avons lancé une expérimentation sur les « bassins de vie transfrontaliers » dans cinq zones frontalières pour voir comment améliorer la vie quotidienne des habitants. Nous regardons avec les acteurs locaux quelles thématiques ils souhaitent améliorer : santé, mobilité, culture, emploi... Cette étude permettra d'améliorer



▲ Jean Peyrony.

« L'OUVERTURE DES FRONTIÈRES FACILITE LA GESTION D'ENJEUX INTERNATIONAUX. »

JEAN PEYRONY

la reconnaissance des droits des frontaliers par les politiques nationales et européennes, car ces questions restent principalement régulées par les États.

En parlant d'État, la loi 3DS a été promulguée le 21 février 2022 et concerne en partie les transfrontaliers...

Grâce aux députés français du Comité franco-allemand et autres élus contactés par la MOT, cette loi de décentralisation

a réglé certains problèmes, notamment la question des marathons transfrontaliers. La loi française exige des participants qu'ils produisent un certificat médical pour les épreuves sportives, ce qui n'existe pas en Allemagne. Il y a donc eu un blocage, et grâce à cette loi il n'est plus demandé de certificat aux coureurs allemands. Mais s'il s'agit d'un premier bon exemple d'adaptation à la réalité transfrontalière, il faudrait que les prochaines lois impliquent aussi ces problématiques pour ne pas bloquer l'activité dans ces régions.

Comment abordez-vous les problématiques sur des frontières hors UE ?

C'est un énorme problème. La Guyane par exemple, est frontalière avec le Brésil et le Surinam. Il est important que

les gens puissent partager les services de santé, échanger des marchandises, voire travailler, même si ces pays ne font pas partie de l'UE. Il y a aussi des populations amérindiennes qui ont toujours vécu de part et d'autre des frontières. Nous avons la chance d'avoir un État qui coopère sans chercher à dresser des murs, et même s'il le voulait il ne pourrait pas : la frontière naturelle avec le Surinam qu'est le fleuve du Maroni s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres qui passent dans la forêt amazonienne. Nous sommes convaincus que les frontières les plus sûres dans le monde sont les frontières ouvertes. Le bon moyen de gérer une frontière, quelle qu'elle soit, c'est d'avoir des polices ou des services de douanes qui travaillent ensemble. De plus, l'ouverture des frontières facilite la gestion d'enjeux internationaux comme la transition écologique. ♦

Pour en savoir plus :
www.espaces-transfrontaliers.org



▲ Quentin.

Frontalier en Suisse En haut du podium salarial

Quentin Lagarde, 35 ans et père de deux enfants, habite à Saint-Jorioz (Haute-Savoie) et travaille à Genève depuis quatre ans. Employé dans une

société d'entretien de piscines et de spas pour des particuliers, il nous livre son expérience de transfrontalier. Comme de nombreux Français, Quentin a fait le choix de travailler à Genève pour mieux gagner sa vie tout en continuant à vivre dans l'Hexagone. Il est aisé de comprendre une telle motivation. À titre d'exemple, depuis le début de cette année, le salaire minimum du canton de Genève atteint 4 368 francs suisses brut, soit environ 4 400 euros pour 42 heures de travail par semaine. Une situation qui, en dépit de cet évident attrait salarial, comporte aussi ses contraintes. C'est le cas notamment avec le temps passé dans les trajets – « 2h45 de trajets par jour! », précise-t-il –, sans compter les frais de carburants et de péages « Je pense continuer encore cinq ans avant de retrouver une activité salariale près de chez moi », affirme Quentin aujourd'hui. Par ailleurs, une forme de précarité inhérente au très convoité marché du travail en Suisse fait dire au Français



FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER LE MÉDIA LEADER DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Une référence pour tous les leaders
d'opinion français dans le monde

NOS SUPPORTS : SITE INTERNET FRANCAISALETRANGER.FR
MAGAZINE TRIMESTRIEL – CARTE DES FRANÇAIS DANS LE MONDE
NEWSLETTER QUOTIDIENNE – RÉSEAUX SOCIAUX – APPLICATION MOBILE

« qu'il n'y a pas de sécurité de l'emploi comme en France ». Une assertion à relativiser néanmoins dans le sens où les contrats de travail suisses permettent tout de même de se référer à un cadre juridique qui définit la nature de son travail ainsi que les obligations des parties, salarié comme employeur. Le rapport des salariés au travail semble également différer en Suisse, Quentin précisant que ces derniers « n'hésitent pas à faire des heures supplémentaires de peur d'être remplacés. » De surcroît, la présence étrangère, et particulièrement française, sur le marché du travail suisse peut parfois nourrir quelques ressentiments chez certains salariés helvètes. Une sensation soulignée par Quentin qui désigne une forme de « discrimination de la part de nos collègues suisses », ces derniers considérant que ces occupations d'emploi se font au détriment des salariés locaux. Pour autant, la Suisse n'est pas près d'en avoir fini avec son attractivité aux yeux des Français, comme en témoigne la présence de 200 000 d'entre eux en poste de l'autre côté de la frontière.



▲ Amel.

Frontalière en Allemagne De nouvelles opportunités d'emploi

Après un stage universitaire et l'obtention de son diplôme en gynécologie, Amel, 32 ans, a décidé de travailler définitivement à Hombourg – une ville du land de Sarre située à une trentaine de kilomètres de la frontière française – tout en continuant à habiter en France. « Depuis cinq ans, je passe une heure par

jour sur les routes pour aller travailler », affirme Amel. Une contrainte compensée néanmoins par des conditions de travail qu'elle juge « nettement meilleures qu'en France », sans compter un gain notable « en termes de salaire ». Autre différence selon Amel, une meilleure séparation du temps passé entre vie personnelle et activité professionnelle, une découverte qui l'a « agréablement surprise ».

Une chose est sûre, les opportunités d'emploi ne vont pas manquer outre-Rhin. Au forum de Davos, en janvier dernier, le chancelier Olaf Scholz définissait désormais l'Allemagne comme « un pays d'immigration », tandis que l'office national pour l'emploi estimait plus récemment qu'il faudrait quelque « 400 000 arrivées [de travailleurs] par an pour compenser les départs à la retraite ». L'Allemagne est en effet un pays vieillissant, doté d'une faible démographie – avec 1,5 enfant par femme, contre 1,8 en France (source Institut national d'études démographiques, sept. 2022). Cet accès au marché du travail allemand recèle aussi des opportunités pour les travailleurs transfrontaliers, essentiellement issus d'Alsace ou de Moselle. Quant au contexte administratif d'un tel statut, Amel préconise de « se renseigner sur les questions fiscales, souvent peu claires et alambiquées ». Elle conseille par ailleurs d'être suffisamment performant en allemand car dans certaines professions, « les employeurs font passer des tests de langue ». Au quotidien, Amel laisse à nouveau parler son expérience, rappelant qu'il convient d'être « prêt à affronter les longs trajets en transport en commun ou les bouchons sur la route ».

Frontalière au Luxembourg Les compétences avant tout

Frontalière depuis treize ans, Imene travaille au Luxembourg en tant que directrice de développement dans une société de conseil en mobilité.

« Autrefois mon activité était basée à Metz mais la société pour laquelle je travaille a décidé d'installer des bureaux au Luxembourg. On m'a alors proposé un poste que j'ai accepté. Cela fait maintenant treize ans que je franchis la frontière franco-luxembourgeoise pour m'y rendre. »



▲ Imene.

Après plusieurs années d'exercice au Luxembourg, la transfrontalière n'envisage pas de revenir travailler en France. D'autant que les opportunités d'emploi ne semblent pas près de se tarir sur le territoire du Grand-Duché. Selon Imene, « le pays est en constante évolution, chaque jour de nombreuses entreprises s'implantent ici ». En 2019, le pays en comptait plus de 41 000 d'après l'Institut national de la statistique luxembourgeois. Un autre point positif sur le marché du travail luxembourgeois est la primauté des compétences sur toute autre considération. Un fait confirmé par Imene : « Étant d'origine maghrébine, j'apprécie qu'on ne s'attarde pas sur mon nom de famille mais plutôt sur mes atouts professionnels. J'apprécie de ne pas être réduite à ma seule origine. »

Néanmoins, tout n'est pas si rose au quotidien, car en dépit de rémunérations plus avantageuses qu'en France – à titre d'exemple le salaire minimum brut s'élève à 2408,24 euros pour un emploi non qualifié depuis janvier 2023 –, les inconvénients sont réels, en premier lieu au niveau des déplacements quotidiens. « Je dois compter une heure de transport entre mon domicile et mon travail quand il n'y a pas d'accident ou de saturation sur les routes », explique-t-elle. Pour pallier cet impondérable qui concerne un grand nombre de frontaliers, certains employeurs luxembourgeois peuvent faire preuve de flexibilité en termes d'aménagement horaires, d'autres privilégiant le cas échéant un recours au télétravail. Comme Imene, quelque 112 500 frontaliers français travaillaient au Luxembourg en 2022, selon les données de Statistiques.lu, soit quasiment la moitié de l'ensemble des autres travailleurs frontaliers, essentiellement belges et allemands. ♦

Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER



FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR

DOSSIER SPÉCIAL

PROTECTION SOCIALE

Assurer
sa sécurité
à l'étranger

ASSURANCE SANTÉ :
tout ce qu'il faut savoir

**CARTE EUROPÉENNE
D'ASSURANCE-MALADIE**

Accords internationaux de
sécurité sociale :
L'EXPERTISE DU CLEISS

Les bons conseils
DE LA CNAM

CFE : pour la continuité
de ses droits

Vivre et épargner pour
**SA RETRAITE À
L'ÉTRANGER**

INTERNATIONAL SOS :
la référence santé et sécurité
dans le monde

**NOMADE NUMÉRIQUES,
STAGIAIRES, APPRENTIS :**
quelle protection sociale ?



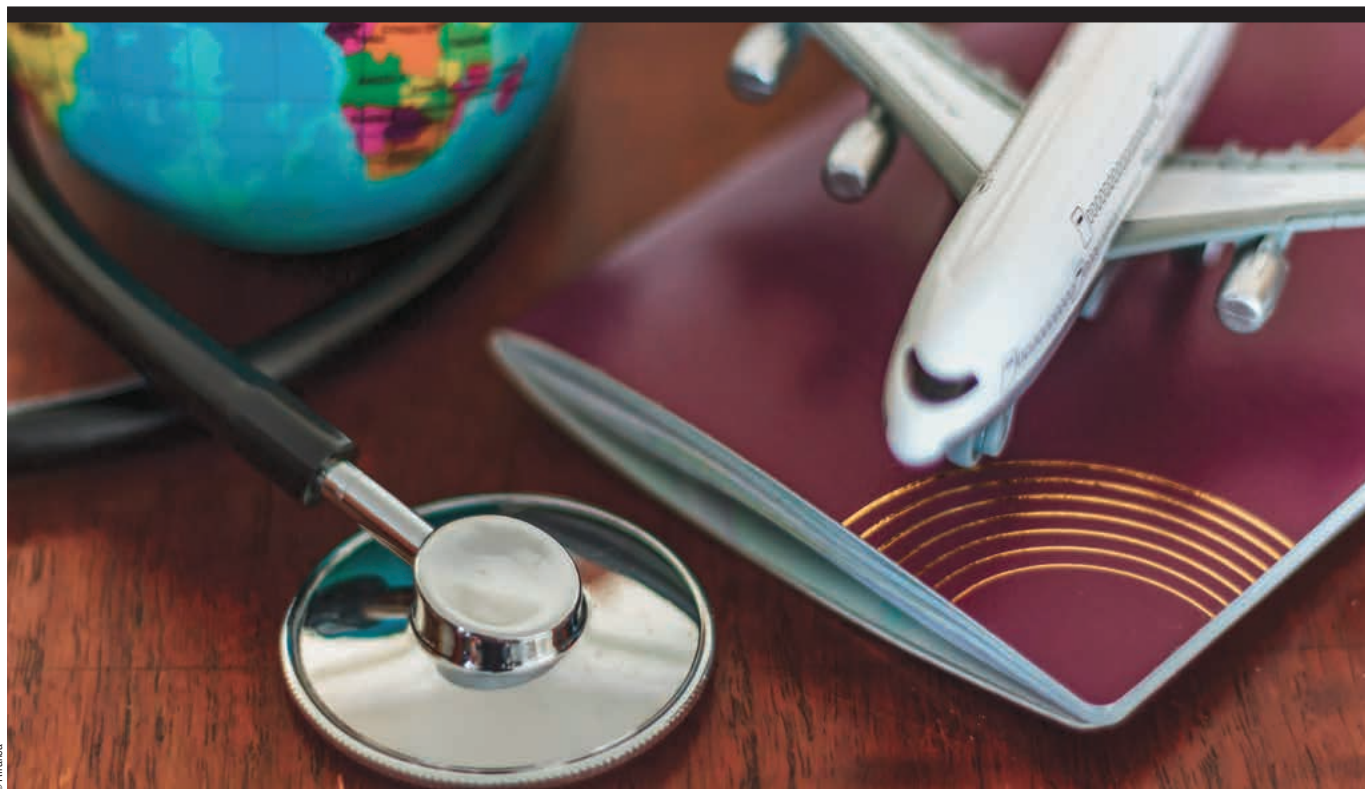
Protéger des femmes et des hommes qui vivent loin de chez eux.

Henner accompagne les entreprises de toutes tailles
et les particuliers partout sur la terre... même quand
il n'y a pas de terre.
Voilà comment nous protégeons 200 000 expatriés.

Henner
Here to care

* Here to care : Répondre présent à chaque moment

Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 4832337739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Reclamations : consulter la rubrique Reclamations sur www.henner.com
Crédit photo : © Gettyimages



LE BON RÉFLEXE

L'indispensable assurance santé pour les Français expatriés

Partir vivre à l'étranger est une aventure excitante... mais qu'il faut anticiper, notamment sur le plan de l'assurance santé. Car une fois loin de l'Hexagone, les frais médicaux peuvent rapidement s'envoler en cas de maladie ou d'accident.

Que se passe-t-il en matière d'assurance-maladie lors d'un départ à l'étranger ?

Un Français qui passe plus de six mois par an hors de ses frontières, ou qui n'y a plus sa résidence fiscale, ne peut plus bénéficier de la sécurité sociale française. Ses potentiels frais de santé ne sont donc plus pris en charge par la caisse primaire d'assurance-maladie, et il doit les régler de sa poche. Mais plusieurs cas de figure existent. Contrairement au statut de travailleur détaché qui permet de rester sous le régime de protection sociale de son pays de provenance, celui d'expatrié ne permet pas de cotiser aux caisses d'assurance-maladie et d'assurance vieillesse en France.

L'Assurance-maladie explique ainsi qu'à partir de la date de son arrivée dans son pays d'expatriation, le travailleur et sa famille ne sont plus pris en charge par le régime de sécurité sociale français.

« Vous devez rendre à votre caisse d'assurance-maladie en France votre carte Vitale et votre carte européenne d'assurance-maladie (CEAM) ainsi que celles des vos enfants mineurs qui partent avec vous », précise bien le site Ameli.fr.

Des démarches facilitées en Europe

Lors d'une expatriation dans un autre État de l'Union européenne ou dans un pays où un règlement européen de coordination des systèmes de sécurité sociale s'applique (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse), il est indispensable de demander à sa caisse d'assurance-maladie en France le formulaire So41, intitulé « Attestation concernant la totalisation des périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence ». Selon le site Ameli.fr, ce formulaire « permet à l'organisme de santé de l'État vers lequel [un travailleur est] expatrié de prendre en compte

les périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence accomplies en France pour [lui] ouvrir les droits aux prestations des assurances maladie, maternité et décès dans [son] pays d'expatriation. »

Pour que les membres de sa famille soient également pris en charge dans le pays d'accueil, le travailleur expatrié doit par ailleurs remettre le formulaire S1 fourni par l'organisme de protection du pays de résidence à l'Assurance-maladie française.

Ailleurs, des cas de figure très variés

Hors Europe, certains pays signataires d'une convention de sécurité sociale avec la France facilitent le passage du régime français au régime local : ces pays sont répertoriés sur le site du Cleiss (lire p. 50) à la page « Vous partez travailler à l'étranger ». Enfin, pour les personnes qui s'expatrient dans un pays

n'ayant aucun accord avec la France, les démarches doivent être effectuées directement auprès de l'organisme local de sécurité sociale lorsque cela s'avère possible. Certains pays ne proposent en effet aucune couverture, même pour les personnes qui exercent une activité professionnelle sur place.

Dans tous les cas, il est donc recommandé de souscrire à un contrat d'assurance santé spécifique auprès d'un organisme privé afin de disposer d'une protection optimale et de pouvoir, si nécessaire, être rapatrié en France. Ces assurances peuvent couvrir seulement les soins les plus courants ou prendre en charge également les frais d'hospitalisation, d'optique, de soins dentaires, le suivi d'une grossesse, le transport médicalisé d'urgence, etc.

Anticiper pour trouver la bonne formule

Faire un bilan de ses besoins de santé est la première étape avant de souscrire tout contrat d'assurance santé. Il est recommandé de prendre le temps d'évaluer son état de santé ainsi que celui de ses proches en fonction de ses antécédents, de son âge, d'éventuelles allergies, etc. Un projet de grossesse doit également être pris en compte, tout comme le besoin récurrent de soins dentaires ou d'optique. Jeter un œil à son contrat de mutuelle français et à ses derniers remboursements facilite la réalisation de cet état des lieux.

Consulter son médecin traitant avant le départ pour réaliser un bilan de santé complet est par ailleurs vivement recommandé. En cas de doute, il est également préférable d'effectuer les éventuels examens prescrits (radio, IRM, etc.) avant de quitter la France, afin d'éviter toute déconvenue une fois sur place et anticiper d'éventuels soins pendant le séjour. La réalisation de ce bilan est d'ailleurs exigée dans un certain nombre de pays lors de la demande

du titre de séjour local. Pour trouver ensuite la bonne assurance en fonction de ses besoins, il est possible d'utiliser un comparateur en ligne. Ce type d'outil répertorie toutes les offres disponibles sur le marché et peut permettre d'y voir plus clair en fonction de ses critères. Leur utilisation est gratuite.

CFE ou assurance au premier euro ?

Dans le détail, deux grandes catégories d'offres existent. D'abord, l'assurance proposée par la Caisse des Français de l'étranger (CFE) qui s'adresse exclusivement aux expatriés et leur permet de conserver leur affiliation à la sécurité sociale française. Cette caisse est un organisme de droit privé, mais char-

IL EST IMPORTANT DE VÉRIFIER LA PERTINENCE DE CHAQUE GARANTIE OPTIONNELLE.

gée d'une mission de service public. Elle couvre tout type de frais médicaux à l'étranger, mais il est tout de même recommandé d'associer les garanties de base qu'elle propose à une assurance complémentaire privée, notamment en cas de besoin d'une avance pour des frais d'hospitalisation, ou pour être couvert dans le cadre d'un rapatriement sanitaire d'urgence.

L'autre option est de souscrire à une assurance dite au « premier euro » et qui n'oblige pas à adhérer à la CFE. Pourquoi cette appellation ? Car en cas de dépenses de santé, l'assureur va prendre en charge les frais dès le départ, sans attendre le remboursement de la sécurité sociale, comme c'est le cas en France.

Ainsi, si une consultation coûte 50 euros à l'expatrié, l'assurance prendra en charge seule ces 50 euros. Il faut néanmoins savoir qu'en fonction du contrat

choisi, la liste des frais pris en charge intégralement sera plus ou moins longue. Logiquement, les contrats les plus complets sont aussi les plus chers. Afin de se faire une idée des montants, les assurances fournissent des devis facilement.

Optimiser les coûts

Le montant à déboursier pour une assurance santé à l'étranger pouvant vite grimper, il est judicieux de chercher à optimiser le rapport qualité/prix. Pour cela, plusieurs critères sont à prendre en compte. D'abord, la zone d'expatriation : les risques ne sont pas les mêmes dans un État de l'Union européenne que dans un pays qui subit de fortes intempéries ou qui compte une faune et une flore pouvant entraîner des allergies, voire des maladies.

S'il faut toujours opter pour la protection maximale, certaines options qui figurent sur les contrats d'assurance expatriés peuvent néanmoins être supprimées en cas d'installation dans un pays où les risques sanitaires sont réduits et où le système de santé est suffisamment robuste. Dans tous les cas, il est recommandé de vérifier que l'assurance prend aussi en charge les frais de santé lors de vacances dans un pays tiers ou dans une région jugée plus « dangereuse ».

Les contrats proposant toujours des garanties optionnelles, il est par ailleurs important de s'arrêter sur chacune d'entre elles pour vérifier celles qui s'avèrent vraiment utiles dans le pays d'expatriation. Parmi ces options, on trouve souvent la prise en charge du rapatriement d'urgence, l'avance de frais d'hospitalisation mais aussi des éléments qui concernent davantage le confort du patient : possibilité de disposer d'une chambre individuelle en cas de séjour à l'hôpital, prise en charge de la présence d'un proche lors de ce séjour, ou encore règlement de frais de transport pour aller consulter un professionnel de santé, etc. ♦

L'application Journal des français à l'étranger.



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play



AVEC LA CFE, L'ASSURANCE SANTÉ EST ACCESSIBLE À TOUS

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) accompagne depuis 1978 les expatriés français à travers le monde. Elle est la seule entité à leur offrir les mêmes garanties de protection sociale qu'en France en matière de couverture santé, retraite ou encore prévoyance. Voici 8 bonnes raisons d'adhérer à la CFE en tant qu'expatrié.

Tous les expatriés Français peuvent adhérer à la CFE, quels que soient leur âge ; leur situation familiale ; leur statut professionnel durant leur expatriation ; leur pays de résidence et leur état de santé. Et ce sans questionnaire médical, car il n'y a aucun critère d'exclusion empêchant la prise en charge de vos frais de santé.

Une couverture partout dans le monde

Avec la CFE, vous êtes couvert partout dans le monde et en France à l'occasion de vos séjours temporaires, quel que soit votre pays d'expatriation, même en cas de guerre, de terrorisme ou de catastrophes naturelles.

Des tarifs attractifs

La CFE a aussi l'avantage d'adapter ses tarifs en fonction de l'âge. Les moins de 30 ans peuvent par exemple bénéficier d'un coût avantageux de 39 € par mois avec **l'offre JeunExpats Santé**. Et pour les personnes de 60 ans et plus ayant adhéré à **l'offre RetraitExpats Santé**, aucun surcoût n'est appliqué et le tarif est plafonné sans limites d'âge.

Aucun délai de carence lors du retour en France

L'autre atout majeur de la CFE est d'assurer la continuité de vos droits avec le système français de Sécurité sociale. Ainsi, vous êtes protégé pendant toute la durée de votre expatriation et, à votre retour en France, la CFE continue de vous couvrir le temps de votre réintégration au sein du régime de protection sociale français.

Des services en ligne 24h/24

En tant qu'adhérent à la CFE, vous avez également accès, 24h/24, à divers services digitaux depuis votre espace personnel. Vous pouvez ainsi, en toute autonomie et en quelques clics, gérer vos adhésions en ligne, payer vos cotisations par carte bancaire, réaliser vos demandes de remboursement, récupérer vos attestations...

Une protection contre les risques professionnels pour les salariés

Outre l'assurance maladie-maternité-invalidité, vous pouvez également bénéficier d'une **assurance risques professionnels** à un tarif avantageux. Ainsi, en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles, vous serez remboursé des frais médicaux afférents, vous pourrez percevoir des indemnités en cas d'arrêt de travail et en cas d'incapacité permanente de travail ou de décès, une rente pourra être versée sous conditions de répondre aux critères d'éligibilité.

• Avantages pour les salariés :

- Continuité des soins : les soins de vos employés sont couverts dans leur pays de résidence mais aussi lors de leurs séjours en France.
- Une protection partout dans le monde : à l'étranger mais aussi lors de leurs voyages.
- Pas de querelle d'experts médicaux en cas de maladie invalidante ou d'accident du travail : pas de conflit avec

l'assurance, c'est la CFE qui déclare un accident du travail ou une maladie.

- **Pour en savoir plus sur les avantages de souscrire à la CFE en tant qu'employeur :** www.francaisletranger.fr/2023/05/09/cfe-le-nouveau-guide-pour-les-entreprises

Une carte Vitale dès l'adhésion

Saviez-vous que la CFE est le seul acteur de la santé internationale à proposer la carte Vitale à ses assurés ? De cette façon, vous n'avez aucune facture papier à adresser pour vos soins de santé et vous pouvez être dispensé de l'avance de frais.

La poursuite des cotisations retraite

La CFE est également le seul acteur du marché de l'assurance qui vous permet de continuer à cotiser au régime général pour votre retraite en France tout en travaillant à l'étranger. Grâce à cette **assurance retraite**, votre expatriation n'a aucun impact négatif sur votre future retraite !

• Avantages pour les salariés :

- Pas de perte d'annuité, même s'ils ne sont plus rattachés au régime général de la Sécurité sociale française.
- Le montant des salaires perçus à l'étranger seront pris en compte pour le calcul de leur pension de retraite.

Découvrez les avantages de la CFE : www.cfe.fr
Contactez-nous au : 01 64 14 62 62
infoexpat@cfe.fr

VOYAGER EN EUROPE

Carte européenne d'assurance-maladie, la garantie sécurité

Lancée en 2004, la carte européenne d'assurance-maladie permet aux citoyens de 32 pays d'Europe d'être dispensés d'avance de frais pour un certain nombre de soins médicaux reçus dans un autre État que le leur.



Où la carte européenne d'assurance-maladie est-elle utilisable ?

Au cours de l'été, nombreux sont les Européens qui décident d'aller découvrir les pays voisins. Avant de partir, il est essentiel de glisser dans son sac une carte européenne d'assurance-maladie (CEAM). Depuis sa généralisation en 2005, elle permet aux Européens d'avoir accès à des soins sans fournir d'avance de frais en cas de problème de santé dans un autre pays. Elle est valide dans les 27 pays de l'Union européenne, ainsi qu'en Norvège, en Islande, au Liechtenstein et en Suisse. Selon l'accord de commerce et de coopération conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne lors du Brexit, la CEAM peut également être utilisée outre-Manche.

De quels soins le titulaire d'une CEAM peut-il bénéficier ?

Cette carte peut être utilisée en cas d'accident dans le pays de séjour ou de maladie, y compris pour une maladie

chronique ou préexistante avant le début du séjour. Les soins liés à la grossesse et aux accouchements sont également pris en charge avec cette carte. Il est néanmoins important de souligner que la CEAM ne peut être utilisée que lorsque le but du séjour ne vise pas à bénéficier de soins, excluant ainsi les soins programmés. Par ailleurs, la carte européenne d'assurance-maladie ne se substitue pas à une assurance voyage.

Quels types de soins sont gratuits avec une CEAM ?

Selon le site français du Service public, la CEAM « garantit un accès direct au système de santé public dans le pays de séjour, sans démarche préalable auprès de l'institution locale ». Le titulaire de la carte peut alors obtenir des prestations de santé similaires à celles des ressortissants du pays, et dans les mêmes conditions tarifaires. Ainsi, une prestation gratuite pour les assurés du pays le sera également pour le citoyen européen qui dispose d'une CEAM, sans avance de frais. Il est en revanche possible que l'éta-

blissement de santé exige le règlement du ticket modérateur, à savoir les frais qui restent à la charge de l'assuré une fois que l'Assurance-maladie a payé sa part.

Comment se faire rembourser en cas de prestation payante ?

Dans le cadre d'une prestation payante, le titulaire de la CEAM devra avancer les frais avant de demander un remboursement. Cette demande peut être formulée sur place auprès de l'institution compétente dans le pays de séjour, ou une fois de retour en France. « Vous devez conserver les factures et justificatifs de soins et les présenter à votre organisme d'assurance-maladie, accompagnés du formulaire cerfa n°12267. Vous avez le choix entre vous faire rembourser sur la base des tarifs de la sécurité sociale française ou des tarifs du pays du séjour », précise le site du Service public.

Comment se procurer cette carte ?

La procédure pour obtenir la CEAM varie selon les pays où elle est valide. En France, la carte doit être demandée auprès de l'Assurance-maladie : il est possible de la commander en ligne, sachant que celle-ci est gratuite, individuelle et nominative. Avant un voyage en Europe, chaque membre d'une famille doit donc effectuer sa propre demande, y compris les enfants de moins de 16 ans. Afin d'obtenir cette carte avant le départ, la Sécurité sociale recommande d'effectuer cette demande au moins vingt jours avant le début de voyage. En cas d'urgence, l'Assurance-maladie délivre néanmoins toujours un certificat provisoire, valable trois mois. La CEAM, elle, est utilisable pendant deux ans. ♦

Pour en savoir plus : www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/votre-carte-vitale-carte-europeenne-d-assurance-maladie-ceam

APRIL International, à vos côtés, partout dans le monde

En tant que premier assureur des expatriés français, APRIL International protège plus de 150 000 assurés dans le monde entier et les accompagne 24h/24 et 7j/7 tout au long de leur expérience internationale.



Chez APRIL International, nous nous engageons à vous offrir bien plus qu'une simple protection en tant qu'assuré expatrié. Nous mettons à votre disposition notre expertise et nos connaissances pour vous accompagner à chaque étape de votre aventure à l'étranger, notamment en ce qui concerne l'accompagnement médical. Nos équipes sont disponibles pour échanger avec vous, répondre à vos questions et vous fournir le soutien nécessaire. Lorsque vous décidez de vous expatrier, la sécurité sociale française ne vous couvre plus. La question de la couverture sociale pour les Français à l'étranger est un sujet complexe, difficile à appréhender, avec de multiples variations selon les pays et les situations individuelles. Chez APRIL International, nous en sommes conscients et nous nous efforçons de proposer une assurance santé internationale adaptée à chaque profil d'expatrié et à chaque budget. En tant qu'assuré d'APRIL International, vous bénéficiez d'une couverture santé internationale qui remplace la Sécurité sociale et la mutuelle santé dont vous bénéficiez en France. Par exemple, aux États-Unis, une consultation chez un médecin généraliste du secteur privé coûte environ 230 dollars. Notre expérience montre qu'une assurance santé américaine rembourse entre 60 % et 90 % de ce montant (hors franchises et co-paiements). Avec notre formule « Ma Santé Internationale » (formule COMFORT), une consultation chez un médecin généraliste est remboursée à 100 %. Joignables à tout moment APRIL International se distingue par sa présence dans plus de 180 pays, avec un vaste réseau d'hôpitaux, de cliniques et plus de 2 millions de professionnels de santé réputés. Nos équipes médicales sont là pour vous aider dans toutes vos démarches liées à la protection sociale internationale. Que vous ayez besoin d'une

solution clé en main ou sur mesure, nous mettons à votre disposition notre expertise et notre proximité pour vous assurer une couverture santé, une assistance et une prévoyance optimales. Peu importe votre destination, la durée de votre séjour ou le type de mission, nos solutions s'adaptent à toutes les situations de mobilité internationale. De plus, nos conseillers sont en mesure de répondre rapidement à toutes vos questions et préoccupations.

L'innovation digitale : notre fer de lance

Chez APRIL International, nous comprenons également les défis liés à la recherche du bon médecin à l'étranger. Les barrières linguistiques et culturelles peuvent rendre la communication difficile. C'est pourquoi nous proposons un service de téléconsultation médicale illimité inclus dans toutes nos formules. Grâce à notre application Easy Claim, vous pouvez entrer en contact avec un professionnel de santé agréé en quelques clics seulement, où que vous soyez dans le monde. Une enquête de satisfaction réalisée sur notre site internet* a révélé l'importance de disposer d'informations et de conseils en ligne. Chez APRIL International, nous avons bien compris cette demande et avons enrichi notre site web avec des conseils destinés aux expatriés. Notre objectif est de vous offrir une expérience complète, en vous fournissant les informations nécessaires pour prendre soin de votre santé et faire de votre séjour à l'étranger une meilleure expérience. Chez APRIL International, nous nous distinguons par notre expertise et notre engagement à vous accompagner dans tous les aspects de votre santé. Nous sommes là pour vous soutenir à chaque étape de votre expérience internationale.

**étude réalisée par Hotjar et TESTAPIC auprès d'un panel de plus de 1 000 utilisateurs du site pour comprendre leur parcours et leurs attentes.*

Pour assurer votre tranquillité
d'esprit lors de votre aventure
internationale, visitez
april-international.com



Quelques chiffres sur

La téléconsultation pour les expatriés



Le nombre de
téléconsultations a été
multiplié par 4
entre 2020 et 2023



C'est la durée maximum pour
être rappelé par un médecin

- ✓ dans la langue de son choix
- ✓ partout dans le monde
- ✓ 7j/7 et 24h/24



des téléconsultations
ont apporté une réponse
suffisante aux assurés
leur évitant d'avoir recours aux
urgences ou à un 2nd avis



Principaux motifs
de téléconsultation

- Médecine générale
- Gynécologie
- Pédiatrie
- ORL
- Dermatologie

Source : étude interne APRIL International sur le recours à son service de téléconsultation via Teladoc Health. Chiffres au 31 mai 2023.



ARMELLE BEUNARDEAU

« Tout événement d'ordre international peut avoir un impact sur le travail du Cleiss »

Boom des traductions de documents de l'ukrainien vers le français, reprise des rencontres bilatérales avec la fin de la pandémie, réflexion autour d'«un nouvel accord européen durable et équitable» sur le télétravail : en 2022, l'actualité internationale a encore une fois influencé fortement les activités du Cleiss. Entretien avec Armelle Beunardeau, sa directrice.

Pourriez-vous rappeler ce qu'est le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss), et quelle est sa mission principale ?

Le Cleiss est un établissement public qui a plus de soixante ans d'existence. Il a comme cœur de mission d'être l'organisme de liaison pour la sécurité sociale et permettre la bonne coordination entre la France et les pays avec lesquels nous avons signé des accords. Ces accords sont de deux types : les règlements européens, qui concernent 32 pays dont tous ceux de l'Union européenne, et les accords signés avec 40 pays tiers qui prennent la forme de règlements ou de conventions. Le Cleiss produit par ail-

leurs chaque année un rapport statistique sur toutes les prestations de sécurité sociale que la France exporte dans le cadre de ces différents textes.

Vous avez également une mission d'information auprès de différents publics : qui sont-ils ?

Nous informons les particuliers qui partent à l'étranger ou en reviennent, les employeurs, les institutions. Ces informations circulent essentiellement via notre site internet. Des permanences téléphoniques sont par ailleurs tenues par demi-journée tous les jours de la semaine. Les appels que nous recevons émanent principalement de particuliers. Enfin, le Cleiss assure une

mission de traduction dans une quarantaine de langues pour l'ensemble des organismes de sécurité sociale et les ministères dont ils dépendent. Nous traduisons plusieurs dizaines de milliers de documents chaque année. Ces traductions sont externalisées à 50%, lorsque certaines langues ne sont pas maîtrisées en interne. Il s'agit de différentes sortes de documents : état civil, documents juridiques, etc.

Dans votre rapport d'activité 2022 vous parlez d'un rebond du nombre de traductions qui s'explique essentiellement par la guerre en Ukraine. Le contexte géopolitique influe-t-il sur votre activité ?

Oui, les traductions de l'ukrainien vers le français se sont multipliées en 2022 car il a fallu attribuer des numéros de sécurité sociale à tous les réfugiés qui arrivaient en France. Nous avons également constaté une demande assez forte de traductions de documents d'état civil depuis le russe. Sachant que nous traduisons essentiellement de la langue étrangère vers le français, mais que les 5% de thèmes que nous réalisons (du français vers la langue étrangère) sont en grande majorité destinés aux travailleurs détachés – souvent issus des pays de l'Est – afin qu'ils puissent disposer des consignes de sécurité dans leur langue maternelle.

Outre la guerre en Ukraine, dans quelle mesure le contexte géopolitique influence-t-il vos activités ?

Tout événement d'ordre international peut avoir un impact sur le travail du Cleiss, de la guerre en Ukraine à la rupture du contrat sur les sous-marins avec l'Australie. Car à chaque fois, cela va entraîner le départ ou l'arrivée de Français, et va aussi se répercuter sur le nombre de prestations que nous exportons. Nous suivons donc attentivement ces actualités.

L'année 2022 amorçant un « retour à la normale » après plusieurs années de Covid, vos équipes ont-elles pu retrouver leur rythme d'avant-crise ?

En 2020 et 2021, nous avons en effet dû mettre de côté certaines de nos missions, à commencer par les rencontres bilatérales que nous organisons ici ou à l'étranger pour rencontrer nos homologues. Bien que ces relations aient été maintenues par visioconférence pour traiter de problèmes ponctuels, cela a affecté notre travail sur les enjeux plus importants : impossible de renégocier une convention ou d'en préparer une nouvelle. Nous reprenons aujourd'hui ces travaux de fond et avons reçu en juin 2022 une délégation indienne, puis deux délégations africaines ces derniers mois.

Quelles autres évolutions découlent de ces années de pandémie ?

La pandémie nous a incités à travailler davantage autour des enjeux de dématérialisation avec nos partenaires étrangers. À l'échelle de l'Europe, cette dématérialisation est portée par la Commission européenne avec la modernisation du système européen d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale. Mais lorsque nous négocions par

exemple avec un pays d'Amérique du Sud sur la dématérialisation des demandes de pension, le processus est plus lent car il faut évaluer tout un tas d'aspects et considérer ce qui est possible techniquement, mais aussi administrativement et juridiquement, en matière de protection des données notamment. Ce processus ne sera d'ailleurs probablement pas le même dans le pays voisin qui travaille avec d'autres outils et dispose d'une autre législation : il faut donc négocier de manière bilatérale, et cela prend du temps.

Les dynamiques de mobilité internationale ont également changé avec la pandémie. Quelles évolutions avez-vous constaté ?

Nous avons d'abord vu s'effondrer brutalement le nombre de détachements intra-européens – divisé par trois en 2020 – alors qu'avant le Covid le nombre de travailleurs détachés était en constante augmentation. Une autre de nos études montre qu'avec le retour de Français dans l'Hexagone, un certain nombre de prestations exportées à l'étranger ont diminué.

« IL EST PRÉVU QUE LE CLEISS SE RECENTRE SUR SES MISSIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION. » ARMELLE BEUNARDEAU

Avec le boom du télétravail, les règles ont-elles évolué pour les travailleurs frontaliers, normalement assujettis à la sécurité sociale du pays de travail ?

Le télétravail étant devenu la norme dans la plupart des entreprises, il a en effet fallu se poser collectivement la question au niveau européen et réfléchir aux quotas de temps de travail que la personne pouvait passer dans le pays où elle réside, tout en bénéficiant toujours de la protection sociale du pays où elle exerce. Les discussions sont en cours. L'objectif est de trouver un nouvel accord européen durable et équitable, qui ne déstabilise pas le cœur même de la protection sociale européenne. Il faut par ailleurs veiller à ce que deux personnes qui travaillent au même poste dans la même entreprise bénéficient des mêmes règles, même si elles ne résident pas du même côté de la frontière.



▲ Armelle Beunardeau.

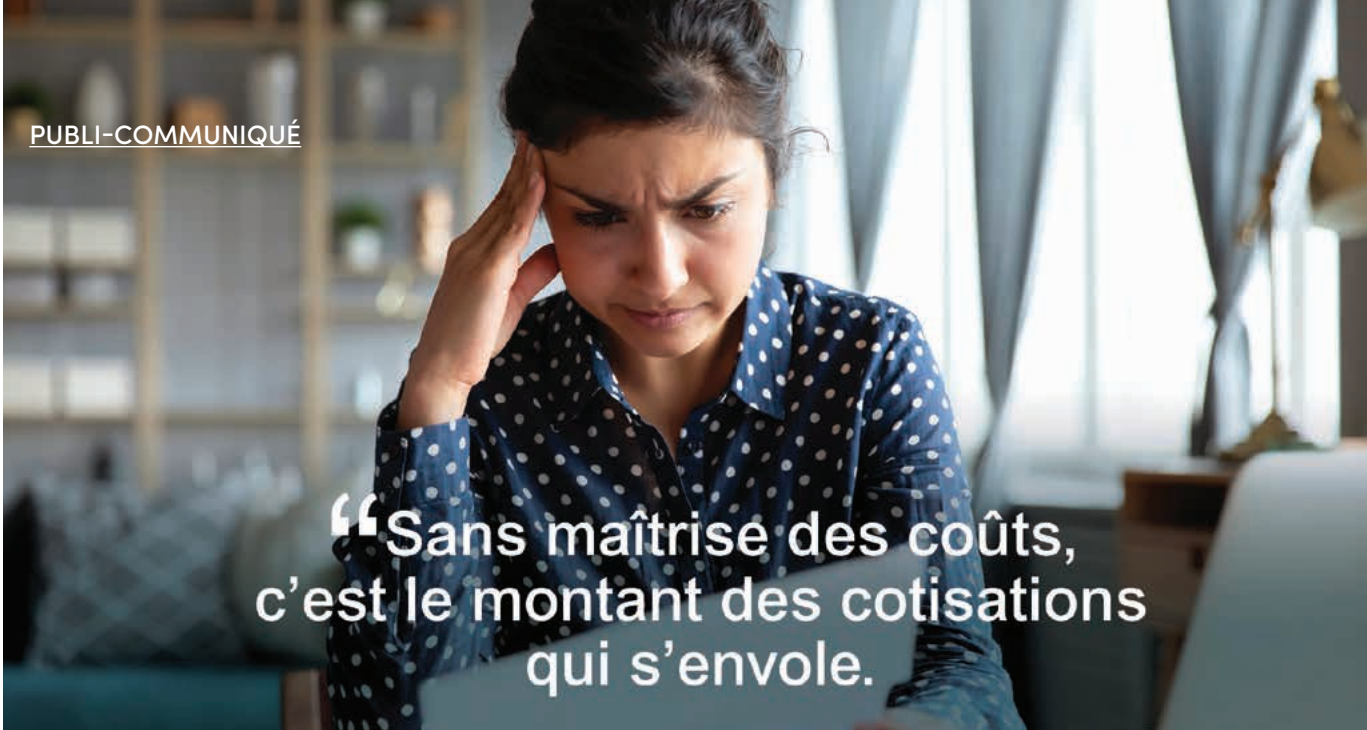
En 2021 vous avez signé avec l'État une nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) qui court jusqu'en 2024. Que prévoit-elle et où en êtes-vous dans son application ?

Cette convention prévoyait notamment que certaines missions d'instruction des dossiers soient transférées à la branche recouvrement du régime général, ce qui a été fait. A contrario, nos missions statistiques ont été renforcées, menant à l'embauche d'un statisticien. Il est également prévu que le Cleiss se recentre sur ses missions de formation et d'information : nous assurons déjà des formations auprès des agents des organismes de sécurité sociale, mais notre catalogue va continuer à s'enrichir de façon à ce que ces derniers maîtrisent mieux les concepts de la coordination de la sécurité sociale à l'international et que le Cleiss ait, à terme, moins besoin de répondre aux particuliers. Nous avons enfin bien avancé sur la diversification de l'offre linguistique, avec une offre de thèmes élargie.

Tout cela a-t-il conduit à des évolutions au sein de vos effectifs ?

Oui, trois personnes qui étaient en charge d'instruire les dossiers ont été transférées à l'Urssaf Ile-de-France. En matière d'embauche, le but est de renforcer l'expertise avec l'arrivée de ce statisticien, mais aussi de juristes. Le Cleiss étant maître d'ouvrage déléguée sur le système européen d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale, nous essayons aussi de renforcer notre équipe informatique. Aujourd'hui nous sommes un peu moins de 80, et le plafond d'emploi se situe juste au-dessus. ♦

Pour en savoir plus :
www.cleiss.fr



« Sans maîtrise des coûts, c'est le montant des cotisations qui s'envole. »



« UCR », LE PILIER DES ASSURANCES SANTÉ

Le concept « UCR » constitue, depuis plusieurs décennies, l'un des piliers communs à l'ensemble des systèmes de soins à travers le monde et incarne, aujourd'hui encore, un cadre de référence pour les assurances santé internationales. L'acronyme porte en effet sur trois caractéristiques considérées comme fondamentales, pour définir le tarif appliqué à une prescription ou un acte médical donné : ce tarif doit être « *Usual, Customary, Reasonable* », autrement dit, « *Usuel, Habituel et Raisonnable* ».

Année après année, le défi lancé aux assurances santé internationales ne cesse de se compliquer. L'enjeu, hautement prioritaire, concerne la maîtrise des dépenses de santé de leurs clients, tout en leur garantissant l'accès à des soins de qualité. Un véritable casse-tête, dans un monde où il existe une myriade de systèmes de santé, parfois très différents d'un pays à l'autre, avec des écarts de tarifs parfois étourdissants, y compris au sein d'un même pays. Et surtout, où la notion de santé-business l'emporte de plus en plus sur celle des tarifs dits « conventionnés », tels qu'on les connaît en France. La définition officielle des « UCR » est donc d'évaluer « *le montant payé pour un acte médical, dans une zone géographique précise, sur la base du montant habituellement facturé par les professionnels de santé dans cette zone géographique, pour un acte médical donné ou similaire* ». Dans certains cas, cette évaluation est d'ailleurs utilisée pour encadrer les tarifs pratiqués, notamment aux États-Unis.

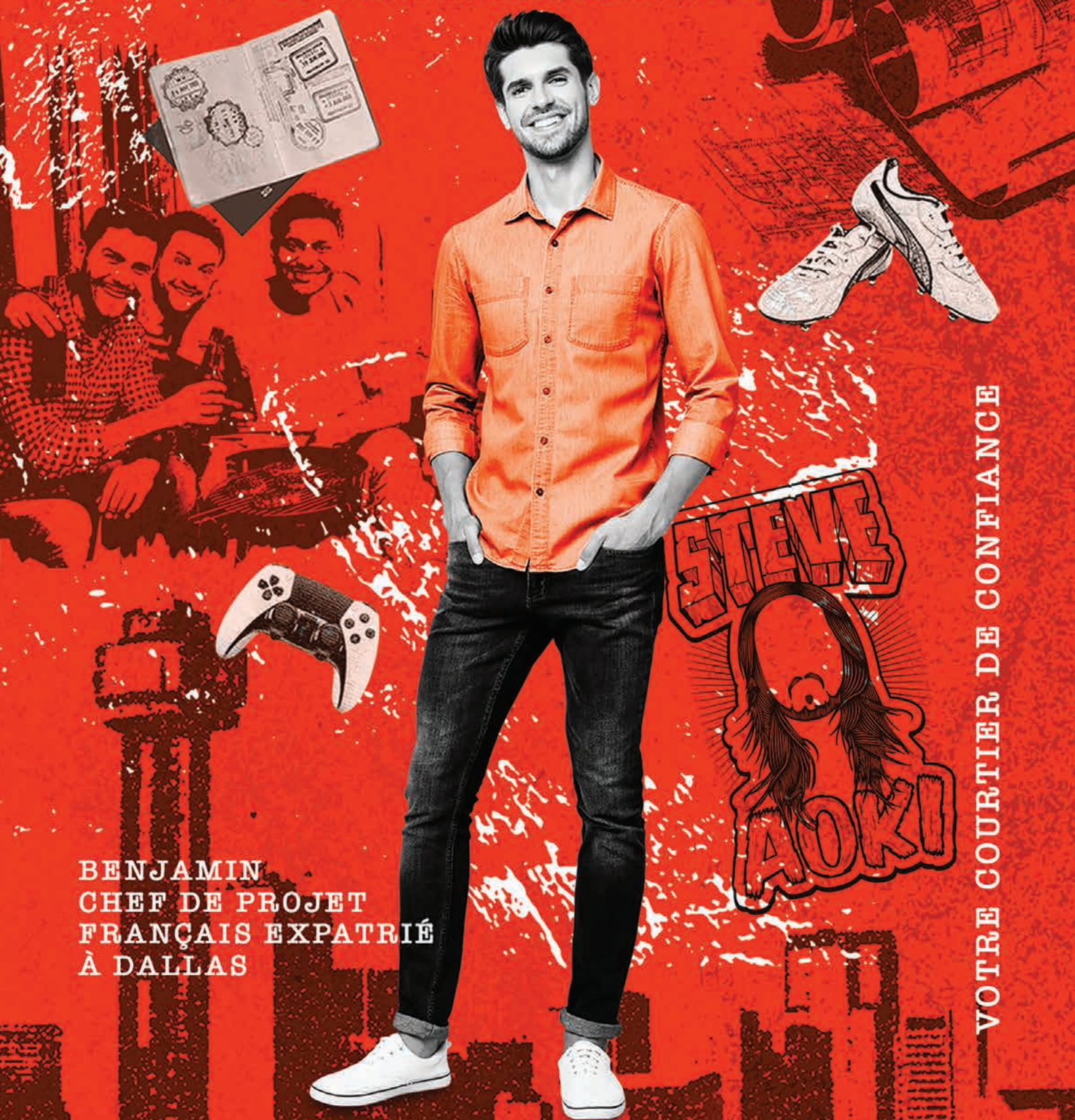
Protéger les clients contre les tarifs abusifs

Comprendre ce que sont les « UCR », c'est donc comprendre le fonctionnement de son assurance santé internationale. Et notamment pourquoi celle-ci vous oriente, en priorité, vers les réseaux de médecins partenaires, dont les pratiques et tarifs ont fait l'objet d'accords préalables, en l'occurrence dans le respect des « UCR ». C'est dans cette même logique de protection de ses clients, face aux dérives possibles, que la compagnie d'assurance vous demandera un devis préalable à toute prescription ou acte médical, lorsque vous souhaitez faire appel à un professionnel de santé ne faisant pas partie des réseaux partenaires. Toutefois, les « UCR » ne sont pas les seuls remparts face à l'augmentation du coût de la santé à travers le monde. De plus en plus de pays réagissent pour tenter d'endiguer la flambée des tarifs, à commencer par les États-Unis, pays de tous les records en matière de frais médicaux. Un an après son adoption par le Congrès américain, le « No Surprise Act » est entré en vigueur en janvier 2022, avec pour objectif

d'éviter aux patients la douleur d'une facture médicale supérieure au montant attendu. Une réglementation fédérale renforcée, quelques mois plus tard, par une série de mesures rendant obligatoire la transparence des tarifs médicaux. Pour Franck Pajot, Président d'Hyphen Mobility, les assurés ont eux aussi leur rôle à jouer. « *Sans maîtrise des coûts, c'est le montant des cotisations qui s'envole* », observe le courtier en assurances santé internationales, spécialisé sur le Canada, les États-Unis et l'Amérique Latine, « *Les retours que nous avons de nos partenaires sont plutôt rassurants, poursuit-il. Il semble qu'il y ait une véritable prise de conscience, sur la nécessité d'être plus attentif à ses dépenses de santé, finalement comme on l'est chaque jour dans de nombreux domaines.* » Et il y a urgence : l'an dernier, certains contrats d'assurance avaient connu une augmentation inédite supérieure à 25%.

www.hyphen-mobility.com
contact@hyphen-mobility.com
 +1 (888) 722-0609

ASSURANCE SANTÉ INTERNATIONALE
ET PRÉVOYANCE POUR EXPATRIÉS



BENJAMIN
CHEF DE PROJET
FRANÇAIS EXPATRIÉ
À DALLAS

STEVE
AOKI

VOTRE COURTIER DE CONFIANCE



HYPHEN MOBILITY

hyphen-mobility.com

ASSURANCE-MALADIE

Que faut-il savoir avant son départ à l'étranger ?

Salarié d'entreprise française, travailleur indépendant, retraité... Les modalités d'assurance-maladie internationale varient en fonction des profils, mais aussi des zones géographiques. Selon Pascale Poujol, responsable de la mission relations internationales et situations particulières à la Caisse nationale d'assurance-maladie, il est nécessaire de se renseigner sur sa situation particulière en amont.

Comment s'organisent les systèmes d'assurance pour les Français de l'étranger ?

Il existe plusieurs situations : une personne salariée, détachée à l'étranger (transportation de son poste de travail à l'étranger) par son entreprise reste rattachée à sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Elle bénéficie de la même protection sociale que si elle travaillait en France. Quant aux personnes pensionnées qui décident de partir prendre leur retraite dans un autre pays d'Europe, il leur faut se rapprocher de leur CPAM pour bénéficier du formulaire dit « S1 ». Il lui permet d'exporter ses droits dans le pays où elle réside.

Quelles sont les démarches à suivre pour être assuré à l'étranger ?

En cas de détachement ce n'est pas le salarié qui s'occupe des démarches mais son employeur. Il fait une déclaration auprès de l'UCN (Urssaf caisse nationale) sur le site *Illass**, dédié aux mobilités internationales : l'entreprise déclare le détachement pour une période de deux ans maximum. Pour les personnes pensionnées, si elles partent hors UE et hors pays conventionnés, elles doivent prévenir l'Assurance-maladie de leur départ à l'étranger.

Est-il recommandé de souscrire à une assurance privée ?

Les personnes en vacances, par exemple, qui résident pendant un mois ou deux hors de la France, bénéficient de la carte européenne d'assurance maladie si elles restent en Europe. Hors Europe, tout dépend des conventions (listées sur le site du Cleiss). S'il n'en existe pas, nous conseillons de prendre une assurance privée. Car même pour les pays avec lesquels la France a signé des conventions, il faut faire bien attention : elles ne concernent parfois que certaines



prestations. Si l'on prend l'exemple des États-Unis, elle ne concerne que la pension d'invalidité, la vieillesse et les survivants, mais pas les soins. De plus, selon les destinations et les conventions, il y a des formulaires à remplir, il est donc primordial de consulter le site *Ameli* et celui du *Cleiss* avant un départ à l'étranger.

Quelles sont les modalités pour une personne expatriée hors UE et hors pays conventionné ?

La règle qui s'applique généralement est celle du *lex loci laboris* : le rattachement est réalisé en priorité au droit de l'État dans lequel on exerce une activité salariée. Quelqu'un qui travaille en France cotise à l'Urssaf et est donc assuré en France. De même, si un travailleur indépendant ouvre un commerce en Allemagne, il dépendra du régime allemand, sauf exceptions. Pour partir à l'étranger hors UE et hors convention internationale, il faut avertir sa CPAM du départ à l'étranger et se désaffilier du système

français. Pour un départ en UE/EEE/Suisse ou dans un pays avec convention bilatérale, la personne devra aussi en aviser sa CPAM d'affiliation.

Et en cas de retour en France ?

Dans ce cas, il faut remplir un formulaire de demande d'ouverture des droits à l'Assurance-maladie avec les informations d'identité et les pièces justificatives. Ce document doit être envoyé à la caisse primaire du département dans lequel la personne réside. Je conseille aussi d'aller se renseigner sur le site « *ameli.fr* ». Cette démarche est valable pour tout le monde : même une personne salariée qui revient de l'étranger doit remplir ce document. En temps normal, quand vous êtes né français et revenez d'un pays étranger (hors UE), il y a trois mois de carence durant lesquels vous ne pouvez pas être affilié à une caisse d'assurance-maladie. ♦

* Service *Illass* (ex-DAE) : www.net-entreprises.fr/declaration/envoi-dun-salarie-a-letranger-ilass/

Santé & Assistance pour vous
accompagner aux 4 coins du monde

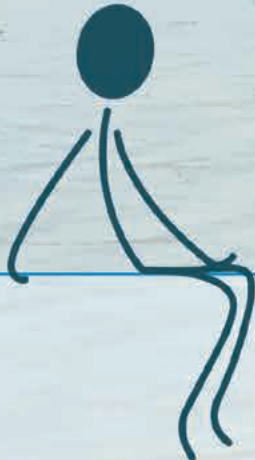


ASSURANCES VOYAGE & EXPATRIATION

VIVEZ VOTRE **EXPATRIATION** EN TOUTE SÉRÉNITÉ
AVEC UNE **ASSURANCE SANTÉ ADAPTÉE**
À VOS BESOINS ET À CEUX
DE VOTRE FAMILLE



NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS !

- 
- | | |
|---------------------------|----------------|
| ✓ Frais médicaux courants | ✓ Maternité |
| ✓ Hospitalisation | ✓ Assistance |
| ✓ Optique | ✓ Rapatriement |
| ✓ Dentaire | ✓ Prévoyance |

Contactez-nous pour choisir votre protection santé expatrié :

✉ contact@acs-ami.com ☎ +33 (0)1 40 47 91 00

www.acs-ami.com

OPÉRATION SÉDUCTION

Les nouveaux défis de la CFE

Digitalisation des services, études de terrain, expérimentation d'offres locales... De nombreux chantiers sont mis en place par la Caisse des Français de l'étranger (CFE) pour sensibiliser de nouveaux adhérents et mieux les accompagner. L'objectif ? Revenir aux chiffres d'avant-pandémie.



dynamique sur les contrats individuels santé avec une augmentation de 4%, ce n'est pas le cas des contrats dits collectifs. Car il existe deux types d'adhésion à la CFE : l'adhésion individuelle pour les particuliers, et l'adhésion collective, portée par les entreprises pour leurs salariés. « Les contrats collectifs ont légèrement décliné », admet Éric Pavy, sans préciser de chiffres. « Nous subissons toujours les effets de la réduction des expatriations par les entreprises, très fortes depuis la pandémie. » Pour reconquérir cette catégorie d'adhérents, la CFE déclare vouloir « renforcer les actions à destination des entreprises » en 2023.

Vers un accompagnement personnalisé

Et pour améliorer son système d'accompagnement, la CFE envisage « une refonte complète » des espaces en lignes pour ses clients. Elle permettra notamment aux adhérents de mieux interagir avec la caisse, mais aussi de mettre en place de nouveaux services digitaux. Autre projet à venir : une expérimentation de « produits locaux » au Brésil et en Argentine, en plus des cinq formules de remboursement qui existent en fonction des différentes régions du monde. « [Ils] intégreront la protection de base de la CFE et une protection complémentaire de haut niveau », explique le DG. Cette protection supplémentaire inclut notamment la mise en place d'un réseau d'établissements de santé appliquant le tiers-payant mais aussi une prise en charge renforcée des soins. « Nous avons déjà un produit local qui présente un vif succès : *EmiratExpatsanté* », se réjouit Éric Pavy. Le succès de cette offre, destinée aux Français résidant aux Émirats arabes unis ou qui projettent d'y partir, est largement dû à l'attractivité du pays : la population française y a encore augmenté de plus de 10% entre 2021 et 2022 selon les registres consulaires. ♦

« Si tous les Français de l'étranger n'ont pas vocation à adhérer à la Caisse des Français de l'étranger, nous sommes convaincus qu'il existe un vivier important d'adhérents potentiels auprès de personnes qui ne la connaissent pas ou pensent, à tort, ne pas [...] pouvoir y accéder », expliquait Éric Pavy, directeur général de la CFE, le 30 juin 2023. Depuis le renouvellement de son conseil d'administration en mars 2022, l'organisme de protection sociale a établi de nouvelles directives pour élargir son nombre d'adhérents, en améliorant notamment ses services d'accompagnement en ligne et en ciblant davantage les entreprises.

Des garanties similaires à celles de la sécurité sociale française

Alors que la caisse couvrait près de 200 000 personnes en 2018, ce chiffre est tombé à 176 000 en 2022 selon ses rapports annuels. « En théorie, tous les Français de l'étranger peuvent souscrire à la CFE », souligne le directeur général.

AUCUN DÉLAI DE CARENCE EN CAS DE RETOUR EN FRANCE

L'affiliation à la CFE facilite le retour en France pour les expatriés : « En temps normal, quand vous êtes né français et que vous revenez d'un pays étranger (hors UE), il y a trois mois de carence pendant lesquels vous ne pouvez pas être affilié à une caisse d'assurance-maladie. [...] En revanche, ces trois mois ne s'appliquent pas pour les ex-affiliés à la Caisse des Français de l'étranger », explique Pascale Poujol, chargée de la mission relation internationale à la Caisse nationale d'assurance-maladie.

Couverture santé, du risque d'accident de travail ou de maladie professionnelle, possibilité de cotiser pour la pension de retraite française à l'étranger : la caisse propose « des garanties similaires à celles de la sécurité sociale française ». Elle présente également une offre de cotisation dite « catégorie aidée » pour les personnes ayant des revenus plus modestes, à hauteur de 210 € par trimestre. Mais si la CFE a enregistré une bonne

Pour en savoir plus : www.cfe.fr

TÉMOIGNAGE

« Mon expérience Erasmus a été écourtée pour des raisons de santé »

En cas d'importants problèmes de santé, il est parfois nécessaire d'être rapatrié en France. Comment cela se passe-t-il ? Quelles démarches faut-il effectuer ? Luther Siméon, étudiant à Glasgow pendant un an, a été confronté à ces questions urgentes. Il nous fait part de son expérience qui rappelle la nécessité de bénéficier d'une bonne couverture sociale à l'étranger.

En 2019, Luther Siméon part en Écosse pour une année d'échange au sein de l'université de Glasgow dans le cadre de sa licence de lettres et sciences politiques à la faculté de Poitiers. Après plusieurs mois rythmés par les cours et une vie étudiante bien remplie, le jeune homme, alors âgé de 21 ans, est hospitalisé en urgence : « Après une convalescence de douze jours à mon domicile en raison d'une mononucléose – maladie virale affaiblissant le système immunitaire – et d'une encéphalite virale (inflammation du cerveau), j'ai malheureusement fait une crise d'épilepsie à mon retour à l'université de Glasgow. J'ai été plongé dans un coma artificiel de quarante-huit heures par les équipes médicales afin de savoir ce que j'avais et pour commencer les traitements. »

L'importance de la carte européenne d'assurance-maladie

En France, les parents de l'étudiant sont prévenus par l'équipe médicale dès son arrivée à l'hôpital. Ils prennent alors des billets pour se rendre au chevet de leur fils. Le coût du voyage est pris en charge en totalité par leur assurance. Pendant les deux semaines au cours desquelles Luther Siméon reste à l'hôpital, ses parents effectuent toutes les démarches administratives pour le faire rapatrier. « Grâce à ma carte européenne d'assurance-maladie (CEAM) une partie des frais d'hospitalisation a été prise en charge », note par ailleurs l'étudiant. Comme ailleurs en Europe, cette carte permet en effet aux Européens qui séjournent pour une courte durée au Royaume-Uni d'accéder aux soins dans les mêmes conditions que les Britanniques.

Un rapatriement entièrement pris en charge

Restait donc la question du rapatriement : « Les démarches administratives



**« NOUS AVONS ÉTÉ
ACCOMPAGNÉS
DU DÉBUT À LA FIN
DE CE TRANSFERT. »
LUTHER SIMÉON**

ont été relativement simples. Mon contrat d'assurance prévoyait une clause de rapatriement, ce qui m'a permis de ne rien déboursier pour moi comme pour mes parents. » Un détail néanmoins : l'assurance de l'étudiant ne lui permettait de ne rentrer en France qu'à bord d'un appareil d'Air France, à l'exclusion de tout autre compagnie. Celle-ci ne desservant que les grands aéroports de l'Hexagone, Luther Siméon et ses parents doivent par conséquent faire une escale alors que l'étudiant est encore très fragile.

Ils prennent d'abord un vol de Glasgow à Amsterdam, puis un second jusqu'à Bordeaux. « Un taxi nous y attendait pour nous amener jusqu'à Poitiers, où vit ma famille. » « Le voyage s'est avéré très long mais je m'estime heureux car nous avons été accompagnés du début à la fin de ce transfert. La totalité du personnel de bord s'est par ailleurs montré très aidante », se souvient le jeune homme. « Après mon retour en France, je suis allé consulter un neurologue qui m'a prescrit toute une série d'examens à effectuer, dont une IRM pour connaître l'avancée de mon état de santé. Après cela, il était important que je reste alité le temps nécessaire et que je reprenne les kilos perdus à cause de mon hospitalisation à Glasgow. » Loin d'être découragé par ses problèmes de santé, l'étudiant a décidé de redoubler afin de refaire un Erasmus dans de meilleures conditions l'année suivante. ♦

CONSEILS PRATIQUES

Vivre sa retraite à l'étranger

Partir s'installer à l'étranger pour profiter de sa retraite peut être une option attrayante pour de nombreux Français. Mais pour s'assurer que tout se déroule sans accroc et bien percevoir sa pension à chaque échéance, il faut accomplir un certain nombre de démarches administratives au préalable.



site Info retraite pour y accéder. Il peut également être transmis par courrier postal pour les personnes n'ayant pas accès à internet. Le document doit ensuite être rempli par l'autorité locale compétente dans le pays de résidence, puis renvoyé à la caisse française dans un délai d'un mois. En cas de besoins spécifiques ou de difficultés liées à l'établissement du certificat de vie, les Français résidant à l'étranger peuvent aussi contacter les conseillers de l'Assurance retraite.

Quid de la fiscalité à l'étranger ?

Les Français qui partent vivre leur retraite à l'étranger sont exemptés d'un certain nombre de taxes qui auraient été perçues sur leur pension s'ils étaient restés dans l'Hexagone. C'est le cas de la contribution sociale généralisée (CSG) qui est affectée au financement de la protection sociale, de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa). Cette exemption permet de faire de vraies économies chaque mois. Une cotisation d'assurance maladie (Cotam) est en revanche prélevée chaque mois sur le montant brut de la pension, à hauteur de 3,2%. Il faut ajouter un prélèvement de 4,2% sur la pension de retraite complémentaire.

Outre ces différentes exemptions, certains pays proposent des régimes fiscaux particulièrement intéressants pour les retraités étrangers. Le Portugal a longtemps été vu comme un eldorado en la matière : entre 2013 et 2021, le statut de « résident non habituel » (RNH) permettait une exonération totale d'impôts pendant dix ans. Depuis avril 2021, les RNH sont imposés à hauteur de 10% de leurs revenus, toujours pendant dix ans. En Europe, la Grèce et l'Italie disposent également d'une fiscalité avantageuse pour les retraités qui viennent s'y installer. Et ailleurs dans le monde, le Maroc, la Malaisie ou encore l'Indonésie apparaissent également comme des destinations idéales pour associer conditions de vie agréables et taxes réduites. ♦

Sur le point de partir couler d'agréables moments à l'étranger après une vie active bien remplie ? La première étape consiste à signaler son changement d'adresse ainsi que toute modification de coordonnées bancaires à sa caisse régionale de retraite. Cette notification peut être effectuée par courrier postal ou en ligne. La même démarche doit être effectuée auprès de sa caisse complémentaire.

En ce qui concerne le versement de la retraite, l'administration se montre souple puisqu'elle propose au choix de verser les fonds sur un compte bancaire français ou sur un compte étranger. Il est conseillé de se renseigner en amont car certains établissements bancaires peuvent prélever des frais pour ce type de transaction. Certaines prestations telles que l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ou l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) sont, elles, soumises à des conditions de résidence en France. Si l'expatrié s'établit hors de France, ces prestations ne lui seront donc plus versées. Toutefois, à

CERTAINS PAYS PROPOSENT DES RÉGIMES FISCAUX INTÉRESSANTS POUR LES RETRAITÉS ÉTRANGERS.

son retour en France, il pourra déposer une nouvelle demande pour bénéficier de ces allocations.

L'indispensable certificat de vie

Les retraités résidant à l'étranger et percevant une ou plusieurs retraites françaises doivent transmettre chaque année un certificat de vie – également appelé « certificat d'existence » – à leur caisse de retraite. Ce certificat permet d'établir officiellement que le demandeur est toujours en vie à une date donnée et qu'il est donc légitime à toucher sa retraite. Le document est adressé à cette même caisse de retraite via internet : il faut se rendre dans la rubrique « Mes paiements retraite » du



PROTÉGER SA SANTÉ : LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

Comme de nombreux expatriés, à venir ou résidant déjà à l'étranger, la question de la protection sociale s'impose. En effet qu'avons-nous de plus précieux que notre santé ? Loin de nos repères, nous sommes exposés à l'inconnu. Vous êtes souvent l'unique responsable de votre protection sociale qui passe par la souscription d'une assurance santé expatriation.

L'assurance santé expatriation va se substituer à nos chères Sécurité sociale et mutuelles françaises. Selon la formule choisie, elle prendra en charge les consultations chez le médecin, les hospitalisations ou encore les frais d'optique. Il est important de déterminer vos critères pour **choisir l'assurance expatrié** idéale afin que vous puissiez bénéficier d'une couverture optimale, avec le meilleur rapport qualité-prix.

Pour cela, posez-vous les questions suivantes :

Quels sont mes besoins de protection santé ? Etablissez la liste de vos besoins les plus significatifs : une assurance uniquement en cas d'hospitalisation, ou plus complète avec les frais médicaux courants, l'optique... ? La garantie hospitalisation est toujours la protection minimum indispensable. Ensuite selon le coût de la médecine courante, votre état de santé en général ou pour une vraie tranquillité d'esprit, une assurance couvrant les frais médicaux courants peut vite montrer tout son intérêt. Gardez à l'esprit qu'il ne faut pas attendre d'avoir besoin d'une assurance pour la souscrire.

Quels sont les coûts des soins ? Dans certains pays comme les Etats-Unis, le Canada ou Singapour, les frais médicaux sont exorbitants : renseignez-vous !

Si vous vous expatriez dans un pays où le coût de la médecine est élevé, optez pour un haut niveau de couverture.

Ai-je besoin d'assurer une affection antérieure ? Toute pathologie doit être déclarée à la souscription. Les conditions varient selon les compagnies et le contrat, certaines affections peuvent être couvertes ou pas exclues. Si vous omettez volontairement de déclarer une maladie et que votre mauvaise foi est découverte, vous risquez l'annulation de votre contrat.

Ai-je besoin de la prise en charge de frais d'optique, dentaire ou de la maternité ? Si oui, assurez-vous que ces garanties soient incluses et pensez à demander s'il existe un délai de carence.

Est-ce que je souhaite maintenir mes droits à la Sécurité sociale française ?

Si oui, et si vous souhaitez aussi éviter la perte de trimestre pour la retraite, l'adhésion à la CFE est une bonne option.

Ai-je besoin d'une couverture mondiale ? Tenez compte de vos déplacements professionnels comme personnels. En fonction de la zone de couverture, le tarif de l'assurance peut varier significativement.

Comment puis-je trouver l'assurance qui convient à mes besoins et à mon budget ? Rapprochez-vous d'assureurs et courtiers spécialisés pour obtenir devis et conseils.

La compagnie d'assurance est-elle digne de confiance ? La qualité des

prestations est un point essentiel. Assurez-vous que la compagnie dispose d'un service d'urgence joignable 24h/24 – 7j/7. Penchez-vous aussi sur les modalités de remboursement.

Chez ACS – Assurances voyage & expatriation, nous comprenons qu'il ne soit pas toujours aisé de vous y retrouver parmi les nombreuses offres mais surtout d'identifier CELLE qui vous correspond. En tant qu'expert de la mobilité internationale, nous vous accompagnons pas à pas afin de vous aider à trouver LA solution d'assurance adaptée.

Depuis plus de 40 ans, ACS, acteur incontournable de la protection sociale pour la mobilité internationale, est au plus près de ceux qui se déplacent à travers le monde, que ce soit pour un simple séjour de quelques jours ou une expatriation de plusieurs années. Nous proposons des solutions d'assurance santé et d'assistance adaptées, toujours avec un excellent rapport qualité-prix. Notre équipe, basée à Paris, est composée d'une cinquantaine de professionnels multiculturels partageant des valeurs fortes. Chaque année, plus de 200000 personnes nous font confiance.

Pour en savoir plus :
www.acs-ami.com



BON À SAVOIR

Prendre sa retraite en Europe

Selon le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, près de la moitié des expatriés français résident aujourd'hui en Europe et, parmi eux, figure une part non négligeable de retraités. Car en Europe les démarches sont plus simples qu'ailleurs pour percevoir sa retraite française.

En tant que citoyens de l'Union européenne, les Français de tous les âges ont la possibilité d'entrer et de voyager jusqu'à trois mois dans un ou plusieurs autres pays de l'UE, sans conditions. Au-delà, le pays d'accueil peut demander au ressortissant étranger de s'enregistrer auprès des autorités locales: selon le pays, il s'agit généralement de la mairie ou du commissariat de police. Cet enregistrement n'est effectué que sur présentation de plusieurs documents qui peuvent varier selon les destinations. Dans tous les cas, il faut à minima disposer d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Les retraités doivent aussi présenter une preuve d'assurance-maladie complète et un document attestant que leurs ressources sont suffisantes pour subvenir à leurs besoins.

La Cnav, contact de référence

Pour prouver qu'il dispose de ressources financières suffisantes, le retraité français peut présenter un document émis par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (Cnav). Mais il faut en parallèle qu'il ait averti cet organisme de son intention de

transférer sa pension dans un autre pays de l'UE. Ainsi, un Français souhaitant passer sa retraite en Espagne doit contacter la Cnav pour lui indiquer sa nouvelle adresse à l'étranger – qui sera aussi son domicile fiscal – et obtenir les formulaires nécessaires. Il peut dans un deuxième temps contacter l'organisme chargé de verser les pensions en Espagne, à savoir l'Institut national de la sécurité sociale (INSS), qui sera responsable du versement de la pension et lui fournira les démarches spécifiques à suivre, ainsi que les documents requis, notamment pour qu'il puisse prouver qu'il réside bien en Espagne. Chaque année, les retraités français qui résident à l'étranger doivent par ailleurs transmettre un certificat de vie à la Cnav: celui-ci est une « preuve d'existence ». Il doit être rempli par une autorité compétente dans le pays d'accueil: consulat de France, mairie, notaire public, etc.

Bien se renseigner sur la fiscalité locale

Si les Français qui partent vivre leur retraite ailleurs en Europe sont exemptés d'un certain nombre de taxes – ils s'agit de la contribution sociale généralisée

(CSG), de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) – ils peuvent en plus bénéficier de régimes fiscaux particulièrement intéressants en fonction de leur pays d'installation. Jusqu'à récemment le Portugal était le pays d'Europe le plus attrayant pour les retraités. Pendant près d'une décennie, de 2013 à 2021, le statut de « résident non habituel » (RNH) leur offrait une exonération totale d'impôts. Cet âge d'or est néanmoins révolu: depuis avril 2021, les RNH sont imposés à hauteur de 10% de leurs revenus au cours des dix années qui suivent leur installation.

Ceux qui préfèrent la Méditerranée peuvent dorénavant viser plutôt la Grèce. La convention fiscale signée par Paris et Athènes établit que, depuis juillet 2020, les pensions de retraités français issus du secteur privé sont imposables en Grèce, mais à un niveau très bas: pendant quinze ans, ce taux forfaitaire est de 7%. Pour bénéficier de cet avantage fiscal, il ne faut pas avoir été résident fiscal en Grèce pendant au moins cinq ans sur les six dernières années. ♦

Indigo Expat, votre assurance pour expatrié !



Les plans Indigo Expat couvrent les expatriés dans le Monde entier

Choisissez l'intervention (1^{er} Euro ou Complément CFE) **et le plan adaptés à votre situation** (JeunExpat, MondExpat, FrancExpat)

Pour plus d'information : **indigo-expat.com**



PRÉPARER SA RETRAITE À L'ÉTRANGER

Les stratégies gagnantes

Les Français vivant à l'étranger sont souvent confrontés de manière plus directe à la question de la constitution d'une épargne pour prendre leur retraite, les cotisations versées n'étant généralement pas suffisantes pour leur assurer une pension conforme à leurs attentes. En revanche, pour un certain nombre d'entre eux, des revenus relativement élevés et un coût de la vie souvent inférieur à celui de l'Hexagone permettent d'épargner davantage.

L'adage « le plus tôt sera le mieux » s'applique tout particulièrement aux Français de l'étranger désireux d'avoir une retraite confortable. À l'étranger, il faut en effet commencer à épargner tôt, dès le début de sa vie active, même si les montants sont modestes au départ. C'est tout particulièrement vrai pour ceux qui choisissent de placer leur argent et vont donc voir les sommes fructifier au fil des années. Autre recommandation : la diversification des investissements est essentielle pour minimiser les risques et maximiser les rendements à long terme. Il est possible d'associer les revenus locatifs d'un bien immobilier ou un plan épargne retraite à d'autres revenus issus de placements financiers. Les établissements bancaires offrent aujourd'hui des opportunités intéressantes, en particulier pour les expatriés disposant d'une longue période

d'expatriation. Il est ainsi recommandé de disposer d'un compte-titres ou d'un plan d'épargne en actions (PEA), à condition de ne pas être expatrié dans un État ou territoire non coopératif.

Plan d'épargne retraite : pour qui ?

Parmi les autres produits financiers disponibles spécifiquement pensés pour les futurs retraités français, le plan d'épargne retraite (PER) constitue une option intéressante. Il s'agit d'un produit d'épargne à long terme conçu pour aider les actifs à préparer financièrement leur retraite. Il a été introduit en France en octobre 2019 et a remplacé plusieurs régimes d'épargne-retraite existants, tels que le Plan d'épargne retraite populaire (PERP) et le Contrat retraite Madelin, entre autres. Le PER se présente sous trois formes différentes. La pre-

mière d'entre elles est le PER individuel (PERin) : il s'agit d'un plan d'épargne personnel qui permet à n'importe quel individu, indépendamment de sa situation professionnelle (demandeur d'emploi, salarié, travailleur non salarié), de contribuer à son compte d'épargne-retraite. Une fois l'âge de la retraite atteint, il est possible d'obtenir un capital – soit une somme d'argent – ou une rente qui prend la forme d'un versement périodique. Les contributions au PERin sont volontaires et flexibles, ce qui signifie que les titulaires du plan peuvent décider à quel moment et combien ils cotisent, dans les limites fixées par la loi.

Le PER d'entreprise collectif

Si l'expatrié travaille pour une entreprise française, il peut avoir droit à un PER d'entreprise collectif. Ce produit remplace le Perco, qui n'est plus disponible

depuis octobre 2020. Il s'agit là encore d'un produit d'épargne à long terme qui permet au salarié de mettre des fonds de côté durant toute sa période d'activité. Lorsqu'une entreprise met en place un plan d'épargne retraite d'entreprise collectif, tous les employés peuvent demander à en bénéficier. Il reste néanmoins facultatif. En échange d'avantages fiscaux (déductibilité des primes versées, fiscalité particulière de sortie, etc.), l'argent investi dans le PER d'entreprise collectif est bloqué jusqu'à l'âge de la retraite. Durant la phase d'épargne, le contrat n'est donc pas rachetable et l'adhérent ne peut pas retirer tout ou partie des fonds investis. L'épargnant a la possibilité d'alimenter ce PER de différentes manières, notamment en y versant ses primes d'épargne salariales, lesquelles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu.

Le PER d'entreprise obligatoire

Le PER d'entreprise obligatoire est également réservé aux Français – de l'étranger ou de l'Hexagone – qui travaillent pour une structure française. Ce produit peut être souscrit soit par l'ensemble des salariés de l'entreprise, soit exclusivement par certaines catégories d'entre eux. Les catégories concernées doivent alors obligatoirement y souscrire, d'où le nom de ce produit financier. Tout comme le PER collectif, le PER obligatoire donne accès à un grand nombre d'avantages fiscaux. L'échéance est également fixée à l'âge du départ à la retraite, avec des possibilités de déblocage anticipé dans certains cas : l'achat d'une résidence principale notamment. Pour alimenter le PER d'entreprise obligatoire, l'employeur est tenu de réaliser des versements.

De son côté, le salarié peut aussi avoir l'obligation d'y déposer régulièrement de l'argent. Il peut aussi effectuer des versements ponctuels en parallèle. En pratique, l'alimentation du PER obligatoire est basée sur le principe de la gestion pilotée. Ainsi, si le départ à la retraite du salarié est éloigné, son épargne peut être investie dans des actifs plus risqués, mais potentiellement plus rentables. À mesure que l'âge de la retraite approche, l'épargne est progressivement réorientée vers des supports considérés comme plus sûrs.

L'immobilier, une valeur sûre

Outre les produits d'épargne, d'autres formes d'investissement peuvent être envisagées pour préparer sa retraite à l'étranger. L'immobilier est souvent

considéré comme une option attrayante en raison de sa rentabilité potentielle et de la demande locative élevée en France. Depuis le début de l'année 2023, les prix à l'achat baissent quelque peu dans la plupart des grandes villes. Investir dans l'immobilier locatif, en particulier dans des métropoles dynamiques comme Paris, Lyon ou Bordeaux peut-être une stratégie rentable. Mais dans quel type

LA RÈGLE D'OR : DIVERSIFIER SES INVESTISSEMENTS.

de bien investir ? L'ancien présente des avantages intéressants, avec notamment la possibilité de réaliser de bonnes affaires en rénovant des biens immobiliers. Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) peuvent également faciliter la constitution d'un fonds de départ et offrir une accessibilité et une souplesse supplémentaires.

Défiscaliser grâce à la loi Pinel

Toujours en matière d'immobilier, la défiscalisation permise par la loi Pinel peut intéresser un certain nombre de Français résidant à l'étranger et qui

souhaitent investir dans la pierre en France. Introduit en 2014, ce dispositif permet à ceux qui investissent dans un bien immobilier neuf destiné à la location de profiter d'une réduction d'impôts. Pour en bénéficier, le propriétaire doit s'engager à louer son bien à un locataire qui en fera sa résidence principale pendant une période déterminée de six, neuf ou douze ans. Le loyer est par ailleurs plafonné. En contrepartie, sa réduction d'impôt est calculée sur le montant de son investissement, le taux variant justement en fonction de la durée de l'engagement de location.

Ces dispositions ont néanmoins été récemment révisées. Si le dispositif Pinel a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024, il se divise désormais en deux catégories. D'abord, le « Pinel classique » qui inclut désormais une réduction progressive du taux de la réduction d'impôt. Ce taux diminue progressivement pour les acquisitions réalisées à partir de 2023 : jusqu'à présent, il était de 12% pour une location de six ans, il est passé à 10,5%. En parallèle, la mise en place du « Pinel + » permet de recentrer le dispositif sur certains quartiers ou sur des critères énergétiques de qualité. Lorsque les critères sont respectés, les taux antérieurs de réduction d'impôts sont maintenus. ♦

Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

magazine • newsletter 7/7 • réseaux sociaux • emarketing

**Leader sur l'information pour la
mobilité internationale des Français :
actualités et services**

Abonnez-vous à notre
newsletter gratuite : en cadeau,
recevez un numéro gratuit du
Journal des Français à l'étranger



**FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR**



INTERNATIONAL SOS

« Répondre aux demandes de manière préventive ou réactive »

Depuis plus de trente-cinq ans, International SOS s'est imposé comme la référence mondiale dans le domaine de la gestion des risques santé et sécurité à l'international. Fort de ses 13 000 employés et de son implantation dans 90 pays, le groupe accompagne actuellement 9 000 clients et assure la sécurité de plus de 7 millions de personnes.



auxquels ils peuvent être confrontés. Leur expertise aide les entreprises à prendre des décisions éclairées pour protéger leurs employés, leurs sites et leurs biens.»

International SOS se distingue également par sa capacité à fournir des informations en temps réel à l'ensemble de ses clients grâce à une carte des risques qui est actualisée en permanence. « Cette carte couvre non seulement les risques par pays, mais l'entreprise développe également un maillage plus fin pour fournir des informations à l'échelle d'une ville ou d'un quartier », explique Caroline Hondré. L'objectif ? Permettre aux entreprises d'atténuer les risques et de réagir vite en cas de problème sur le terrain.

▲ Caroline Hondré.

« International SOS compte parmi ses rangs une équipe d'experts sécuritaires de premier plan, dont des anciens membres des services de renseignement et des forces armées, tous dotés d'une solide formation géopolitique. »

Directrice générale en charge de l'Europe du Sud, Caroline Hondré évoque « l'expérience et les connaissances approfondies » de ceux qui conseillent et assistent chaque jour les entreprises, gouvernements et organisations faisant appel aux services d'International SOS.

« Nos services sont conçus pour répondre aux demandes de manière préventive ou réactive. Nos clients peuvent par exemple nous demander un conseil avant de réserver un hôtel dans une zone spécifique ou une recommandation d'itinéraire sécurisé. Nous prenons aussi en compte les risques liés à la diversité, en particulier les dangers que peuvent courir certaines populations comme les femmes ou les populations LGBT lorsqu'elles voyagent dans certains pays. »

Sur le plan « réactif », la directrice générale évoque les récents rapatriements depuis le Soudan, auxquels International SOS a pris part. Elle mentionne éga-

LE COVID-19 A SOULIGNÉ L'IMPORTANCE DU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES ÉQUIPES MÉDICALES DE L'ENTREPRISE.

lement l'action d'International SOS en Ukraine qui, après en avoir recommandé l'évacuation complète douze jours avant le lancement de l'opération militaire russe, a procédé à plusieurs dizaines d'évacuations et relocalisations.

Un rôle stratégique dans la sécurité des entreprises

Outre ses fonctions opérationnelles, International SOS joue également un rôle stratégique en aidant les organisations à définir leurs politiques de sûreté dans les différents pays où elles opèrent. « Les experts d'International SOS réalisent des audits de sécurité approfondis pour s'assurer, par exemple, que les logements des salariés sont conformes aux normes de sécurité, mais ils évaluent aussi tous les risques

De nouveaux défis à relever

Les événements récents ont mis en évidence certains nouveaux défis auxquels International SOS est confronté. Tout d'abord, le Covid-19 a souligné l'importance du travail accompli par les équipes médicales de l'entreprise dans le contexte d'une pandémie mondiale, à travers des campagnes de vaccination et des évacuations sanitaires notamment. La directrice générale note aussi qu'avec la pandémie, « les employés et les entreprises ont pris conscience de la nécessité de prendre en compte la santé mentale des travailleurs, en particulier dans un contexte marqué par un état de crise permanent, des problèmes environnementaux croissants et des conditions de travail difficiles ». « Nous avons récemment signé un partenariat avec Koa Health, une entreprise qui propose des solutions digitales de prévention et d'amélioration de la prise en charge en matière de santé mentale. » Enfin, la montée en puissance des cyberattaques a conduit le groupe à renforcer son accompagnement en matière de protection des systèmes d'information et de prévention du vol de données. ♦

Pour en savoir plus :
www.internationalsos.fr

NOMADES NUMÉRIQUES

Quelle couverture pour voyager en toute liberté ?

Partir à la découverte du monde demande un minimum de démarches préalables en matière de santé, surtout pour celles et ceux qui envisagent de travailler depuis des coins reculés. Voilà quelques conseils à destination des nomades numériques qui souhaitent voyager l'esprit tranquille.

Le terme « nomade numérique » est à la mode, et pour cause : le nombre de travailleurs qui partent avec leur ordinateur sous le bras pour voyager tout en poursuivant leur activité professionnelle a été décuplé au cours de la dernière décennie. Généralement issus de la nouvelle génération d'actifs et ayant grandi avec des outils numériques à domicile et l'accès à Internet, ils aspirent à un nouveau mode de vie qui leur permet de combiner découvertes et continuité de l'emploi. Mais une fois que la décision et les billets sont pris, il est essentiel de trouver la bonne solution en matière d'assurance santé. Et cela vaut aussi bien pour les nomades numériques qui s'installent pour quelques mois dans un seul pays que pour ceux qui pratiquent le nomadisme au sens propre et traversent régulièrement des frontières. Alors, comment trouver la protection la plus adaptée ? La première étape consiste justement à déterminer le (ou les) pays de destination, ainsi que la durée du séjour à l'étranger.

Une démarche facilitée au sein de l'Union européenne

Pour les nomades numériques qui souhaitent voyager en Europe, les démarches s'avèrent plus simples que pour ceux qui choisissent d'aller faire le tour de l'Amérique latine ou de l'Asie. En effet, au sein de l'Union européenne, tout ressortissant d'un pays membre – mais aussi du Royaume-Uni, d'Islande, de Norvège, du Liechtenstein et de Suisse – peut se faire soigner sans avoir à avancer les frais en cas de problème de santé dans un autre pays pendant une durée maximale de trois mois grâce à la carte européenne d'assurance-maladie. Facile à obtenir, elle peut être commandée en ligne depuis le site « Ameli » de la Sécurité sociale française. Le délai d'envoi par la poste pouvant prendre plu-



© Kaspars Grimalds

sieurs semaines, il est recommandé de la demander au moins trois semaines avant son départ.

Quels risques en cas de non-souscription à une assurance ?

Ceux qui décident de s'aventurer au-delà des limites du continent européen ont quant à eux plusieurs options. Mais celle de partir sans assurance n'en est pas une : beaucoup de pays qui proposent des visas « nomade numérique », notamment en Asie ou en Amérique latine, sont également plus risqués en matière sanitaire. Cela peut être dû à la propagation de maladies transmises par les moustiques (dengue, paludisme, etc.) ou à des conditions d'hygiène moindres en matière de conservation des aliments ou de consommation d'eau. Les accidents de la route et les catastrophes climatiques sont par ailleurs beaucoup plus fréquents dans d'autres régions du monde. En cas de maladie ou d'accident, un nomade numérique qui n'a pas souscrit à une assurance de-

vra donc déboursier lui-même la somme nécessaire pour être pris en charge. En fonction des pays, cette somme peut rapidement atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros. La facture sera également très importante si un rapatriement est nécessaire.

CFE ou assurance privée ?

Pour une protection en toutes circonstances, un nomade numérique qui voyage loin de l'Europe peut, tout comme un expatrié, adhérer à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) qui permet de bénéficier de la même protection sociale qu'en France. Cette adhésion doit néanmoins être complétée par la souscription à une assurance complémentaire auprès d'un organisme privé. Autre option : souscrire à un contrat auprès d'une assurance internationale privée. Nombre d'entre elles proposent des formules personnalisables qui s'adaptent donc aux besoins des nomades numériques. Pour trouver le meilleur rapport qualité/prix, le plus simple est d'utiliser un comparateur en ligne. ♦



par la législation européenne: la directive européenne 2014/67/UE vise à les protéger en garantissant l'application des conditions de travail minimales dans le pays d'accueil.

... Hors Europe

Contrairement aux stages ou aux contrats d'apprentissage réalisés au sein de l'Union européenne – où les réglementations de l'UE offrent une certaine harmonisation des droits sociaux –, les réglementations relatives à la protection sociale dans les pays tiers varient considérablement. L'un des aspects à prendre en compte avant le départ est l'assurance-maladie. Stagiaires comme apprentis doivent vérifier en amont si leur régime français les couvre pendant leur expérience à l'étranger. Dans certains cas, ils peuvent être tenus de souscrire une assurance privée pour couvrir les frais médicaux et les urgences pendant leur séjour.

Il est également essentiel de se renseigner sur la couverture en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle qui interviendrait à l'étranger. Les réglementations en matière de sécurité au travail et d'assurance peuvent en effet grandement varier d'un pays à l'autre, tout comme le type de risques encourus. S'informer sur les réglementations en vigueur dans le pays d'accueil permet d'anticiper ces risques éventuels pour prendre toutes les mesures nécessaires afin d'être bien protégé. Ambassades et consulats peuvent fournir toutes les informations nécessaires en la matière.

Et pour les VIE et VIA ?

Chargé de gérer et de développer les volontariats internationaux en entreprises (V.I.E) et en administration (V.I.A), Business France rappelle sur son site que ceux qui partent effectuer ces missions bénéficient « d'une couverture sociale privée mise en place par Business France ou l'organisme public recruteur ». Cet assureur privé remplace ainsi l'Assurance-maladie pendant toute la durée du volontariat. Le contrat couvre les frais de santé et la prévoyance, y compris en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, l'assistance rapatriement et la responsabilité civile. Pendant son volontariat international, le volontaire acquiert par ailleurs des droits à la retraite au même titre que pour un contrat classique. ♦

STAGIAIRES, APPRENTIS, VIE

Quelle protection sociale à l'étranger ?

De plus en plus de jeunes Français choisissent de faire un stage ou un apprentissage à l'étranger dans le cadre de leurs études ou de leur formation professionnelle. Mais avant le départ, il est essentiel qu'ils soient conscients de leurs droits en matière de protection sociale, afin de pouvoir bénéficier d'une couverture adéquate pendant leur séjour.

En Europe...

La protection sociale des stagiaires et apprentis français peut varier d'un pays à l'autre au sein de l'Union européenne. Stagiaires comme apprentis sont généralement affiliés au régime de sécurité sociale de leur pays d'origine, à moins qu'il n'y ait des accords bilatéraux spécifiques entre les pays concernés. En ce qui concerne l'assurance-maladie, les stagiaires et les apprentis français doivent se munir de la carte européenne d'assurance-maladie (CEAM) avant de partir à l'étranger. Cette carte permet une prise en charge des soins médicaux dans les pays de l'Union européenne sur la base des mêmes conditions que les résidents locaux. Il est également re-

commandé de souscrire une assurance complémentaire privée pour couvrir d'autres dépenses de santé non prises en charge par la CEAM.

En ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles, les stagiaires et les apprentis bénéficient également d'une protection. Dans certains pays, ils peuvent être couverts par l'assurance accidents du travail de leur pays d'origine. Dans d'autres cas, il peut être nécessaire de souscrire une assurance spécifique dans le pays d'accueil pour être protégé en cas d'accident de problème de santé lié au travail. Les droits sociaux de tous les travailleurs détachés – y compris les stagiaires et les apprentis – sont par ailleurs garantis

POUR TOUS

MONDE ENTIER

RETRAITE

CONTINUITÉ

Pourquoi s'inscrire à la CFE ?

LA SÉCURITÉ SOCIALE DES EXPATRIÉS



EN LIGNE 24H/24

TARIFS ATTRACTIFS

RISQUES PROFESSIONNELS

CARTE VITALE

Retrouvez les 8 atouts
en flashant le qr code
ou sur :

www.cfe.fr



cfe

Caisse des Français de l'Étranger



SANTÉ INTERNATIONALE

Vivez votre expatriation bien assuré avec APRIL International

Nous vous accompagnons 24/7 partout dans le monde et
vous proposons des services 100% digitaux avec l'appli Easy
Claim



Adhésion 100% en ligne



Plus de 150 000 expatriés couverts



**2 millions de professionnels de santé
partenaires dans le monde**

Découvrez toutes nos offres sur

april-international.com


International
L'ASSURANCE EN PLUS FACILE